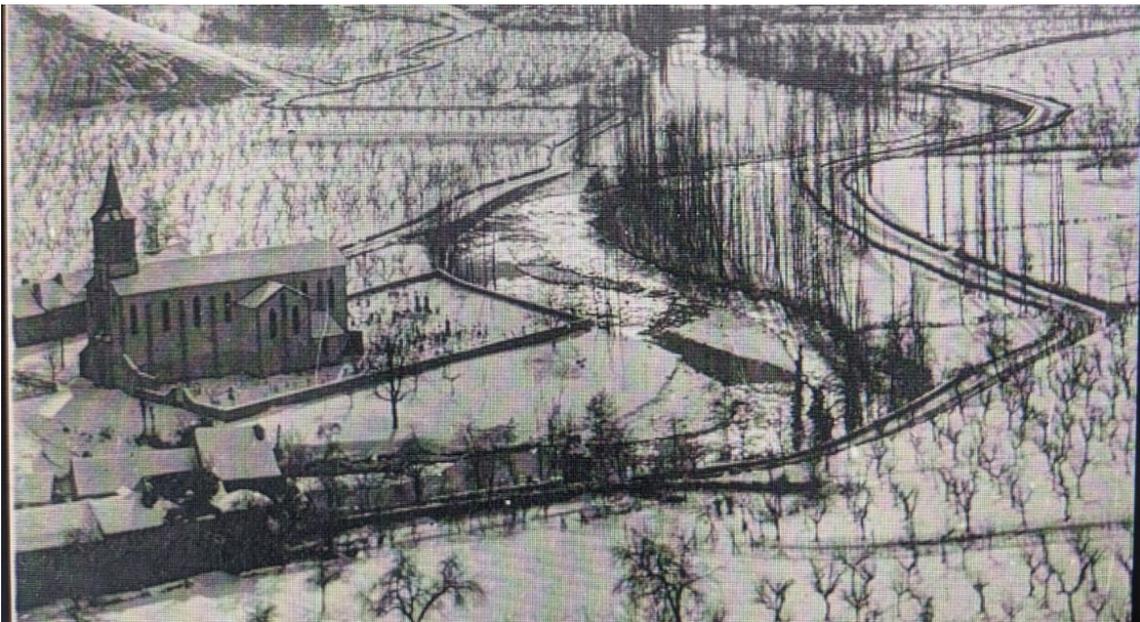


UNIVERSITÉ TOULOUSE II JEAN JAURÈS

UFR D'HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

CAROLINE MARTIN

La viticulture de montagne sur le versant Nord des
Pyrénées centrales du XV^e à nos jours : étude
géohistorique du territoire de Moulis (Ariège)



Mémoire de Master 2 Mondes Médiévaux
sous la direction de Sylvain Burri

Mai 2025

Résumé

Mots clés : *Viticulture de montagne, Ariège, Compoix, Cadastre, SIG, Géohistoire*

Depuis quelques années, la viticulture française traverse une crise viticole sans précédent, dont les facteurs sont multiples, à commencer par le dérèglement climatique. La France, dont la réputation viticole n'est plus à faire, voit les frontières de ses vignobles menacées par les aléas à la fois climatiques, sanitaires et sociaux. Pour autant, ce n'est pas la première fois dans l'histoire que le secteur de la vigne et du vin est menacé. Pour essayer de le comprendre, cette étude se concentre sur un territoire viticole oublié, celui de l'Ariège, dans la commune de Moulis. À travers une étude diachronique des sources historiques disponibles, l'objectif de ce mémoire est de montrer l'évolution d'un vignoble de montagne à travers les siècles et de comprendre sa distribution géographique dans un territoire qui ne compte, aujourd'hui, (quasiment) plus de vignes.

Résumé

Keywords : *Mountain viticulture, Ariège, Compoix, Cadastre, GIS*

For several years, French viticulture has been experiencing an unprecedented wine crisis, driven by multiple factors, starting with climate change. France, whose winemaking reputation is well established, is seeing the borders of its vineyards threatened by climatic, health, and social hazards. However, this is not the first time in History that viticulture sector has been threatened. To understand this, this study focuses on a forgotten wine-growing region : Ariège, in the commune of Moulis. Through a diachronic study of available historical sources, the objective of this thesis is to show the evolution of a mountain vineyard over the centuries and to understand its geographical distribution in a region that nowadays has (almost) no vines.

Remerciements

Ce mémoire n'aurait jamais vu le jour sans un savant mélange de bonnes sources, de fermentation intellectuelle... mais aussi d'un peu de décantation émotionnelle et de pas mal de remontages (de moral). À tous ceux qui m'ont évité de tourner au vinaigre, je vous adresse cette première page.

Tout d'abord, à mon directeur de recherche Sylvain Burri, pour m'avoir offert l'opportunité de travailler sur ce sujet qui me tient tant à cœur.

Madame Carine Calastrenc, dont les conseils avisés et les échanges de mails m'ont permis de réaliser une cartographie plus complète.

Monsieur Olivier Yobregat, pour nos échanges sur les variétés anciennes et pour la formidable opportunité que vous m'offrez en m'acceptant comme stagiaire.

L'ensemble du corps enseignant, pour votre bienveillance et votre réactivité malgré les multiples bouleversements au sein de l'organisation du master.

La rédaction de ce mémoire m'a rappelé le processus de vinification d'une cuvée : il y a eu des dépôts, des bouchons, et quelques effervescences imprévues. Heureusement, pour éviter l'aigreur, j'ai été épaulée par mes proches.

Je remercie sincèrement l'ensemble de la promotion Mondes Médiévaux (millésime 2025), mes collègues et amis, qui m'ont permis de prendre beaucoup de recul sur ces deux années pas toujours très évidentes.

Ma famille, pour avoir toujours cru en moi et m'avoir soutenu pendant ces dix années en études supérieures. Mes amis pour supporter mes humeurs et m'offrir autant de réconfort au quotidien.

Enfin, j'adresse ces derniers remerciements à mon Docteur Cellier, qui a encore su soigner tous mes maux (même si tu n'es toujours pas ce genre de docteur). Parmi toutes mes réussites, toutes mes cuvées, tu es de loin mon meilleur millésime.

Ces trois dernières années ont été marquées par d'immenses chagrins dont seul la vie a le secret. Ces derniers mots sont pour ma belle-mère, Monique.

1 Introduction

En 2024, un article est paru mettant en lumière les chiffres préoccupants de l'économie viticole en France et plus largement en Europe [Brouard, 2024]. Ce n'est malheureusement pas la première fois que le monde viticole traverse une période aussi critique car l'histoire de la vigne et du vin est ponctuée de crises, qu'elles soient d'origines climatiques, sanitaires, économiques ou sociales. Toutefois, la crise actuelle semble se démarquer par sa complexité et elle ne se limite pas à une seule cause. En effet, si certains facteurs exogènes comme les conséquences de la pandémie de COVID-19 ou les dérèglements climatiques ont fragilisé le secteur, une part importante de la responsabilité semble aujourd'hui reposer sur l'évolution des comportements des consommateurs eux-mêmes.

Autrefois considéré comme un symbole de convivialité, de culture et de patrimoine, le vin perd peu à peu sa place centrale dans les habitudes de consommation [Bioteau, 2024]. Ce désamour progressif ne résulte pas d'un rejet pur et simple du produit, mais plutôt d'une transformation des goûts et des modes de vie. De plus en plus, les consommateurs (en particulier les jeunes générations) se tournent vers des boissons perçues comme plus "modernes", plus accessibles ou plus festives, telles que la bière artisanale ou les spiritueux. Ces produits sont souvent associés à des expériences plus décontractées, plus personnalisables, et parfois même à un certain art de vivre contemporain [8Wines, 2024].

Dans ce contexte, le vin peine à se réinventer. Malgré des efforts notables en matière de marketing et de communication, il continue de véhiculer une image relativement élitiste, parfois perçue comme inaccessible. La dégustation de vin reste souvent associée à un certain formalisme, à des codes précis, à une connaissance qu'il faut acquérir, issus d'une tradition élitiste [Roginska, 2024] à l'instar des bières et spiritueux, qui apparaissent comme des alternatives plus ludiques et plus inclusives. La *bière craft*, par exemple, joue sur une diversité de goûts, des étiquettes décalées et un storytelling très marqué, tandis que les spiritueux bénéficient du succès fulgurant de la mixologie, qui permet de transformer une simple consommation en une expérience sensorielle et créative (*ibid*).

La montée en puissance de la mixologie est en effet l'un des éléments clés expliquant l'engouement actuel pour les spiritueux. Les cocktails séduisent par leur variété, leur aspect visuel, leur adaptabilité aux goûts individuels, et par l'atmosphère festive qu'ils véhiculent. Cette tendance mondiale influence directement la demande, orientant les préférences vers des alcools comme le gin, le rhum ou la

vodka [SoWine, 2024]. Face à cette vague, le vin semble rester à quai, figé dans ses traditions.

Cependant, certains acteurs du secteur viticole ont su flairer le vent du changement et s’y adapter avec brio. Un exemple emblématique de cette adaptation réussie est celui des vins pétillants italiens, et en particulier du Prosecco. Ce vin effervescent a su se tailler une place de choix sur les cartes de cocktails grâce à son utilisation dans des recettes emblématiques comme l’Aperol Spritz [Ouchikh, 2022]. Cette association a permis au Prosecco de toucher un public beaucoup plus large, bien au-delà des amateurs traditionnels de vin. En s’insérant dans les tendances de consommation actuelles, les ventes de Prosecco ont alors décollé avec 412 millions de bouteilles vendues en 2016. Néanmoins, on ne peut fermer les yeux sur les répercussions qu’un tel succès peut avoir sur l’environnement. D’une culture artisanale à une production industrielle, l’exploitation intensive des sols et l’usage des produits phytosanitaires inquiètent non seulement les habitants vivant à proximité des parcelles, mais aussi les experts [Schapira et al., 2023].

Malgré tout, cette réussite pose une question plus large : comment le vin, dans son ensemble, peut-il se repositionner pour retrouver une certaine attractivité ? Cela passera sans doute par une déconstruction partielle de son image actuelle, en brisant certains codes perçus comme trop rigides ou désuets. Il pourrait être pertinent de travailler sur des formats plus modernes, des messages plus simples, des alliances plus audacieuses avec la gastronomie contemporaine ou la culture populaire. La durabilité, la naturalité, la transparence sont également des valeurs montantes qui pourraient permettre au vin de regagner du terrain, notamment auprès d’un public plus jeune, plus engagé.

À bien des égards, le secteur viticole se trouve aujourd’hui à la croisée des chemins. Confronté à une crise aux multiples facettes, il est invité à repenser ses modèles, à interroger son identité, à redéfinir ses priorités. Si certains y voient une menace, d’autres y perçoivent une opportunité de transformation profonde. Parmi les stratégies émergentes, l’œnotourisme s’impose comme une solution très lucrative et consiste à proposer des expériences touristiques autour du vin et de la vigne comme par exemple des visites de domaines, des dégustations, des ateliers ou encore des hébergements. Au-delà de générer des revenus supplémentaires, il permet aussi de valoriser un patrimoine viticole tout en se démarquant de la concurrence. Serge Wolikow, professeur émérite de l’Université de Bourgogne, explique que le vin

est un produit à présent mondialisé et que s'intéresser à son histoire est "*inévitabile pour qui souhaite comprendre sa filière dans sa globalité*" [?]. Comprendre l'histoire du vignoble n'est donc pas seulement un moyen de se démarquer du point de vue purement marketing mais aussi pour comprendre le contexte global de production dans lequel il s'inscrit.

En 2023, 12 millions d'œnotouristes ont exploré les vignobles français, dont 6,6 millions de Français et 5,4 millions d'étrangers. L'essor des clientèles étrangères est particulièrement marqué, avec une progression de +29%, contre +14% pour la clientèle française [France, 2025]. Cette croissance s'explique en partie par une volonté post-Covid de se reconnecter à la nature et au patrimoine français. La crise sanitaire a renforcé l'intérêt pour des expériences authentiques et locales, loin du tourisme de masse.

La mise en valeur du patrimoine viticole apparaît aujourd'hui comme une démarche pertinente, tant sur le plan culturel qu'économique. Comme cela a été souligné précédemment, l'intérêt du public pour son patrimoine local, et notamment pour le patrimoine lié à la vigne, ne cesse de croître. Ce regain d'attention s'accompagne d'un attrait marqué pour des expériences immersives, perçues comme « hors du temps », dans lesquelles l'histoire locale occupe une place centrale. Les récits attractifs et la mise en avant d'un héritage viticole sont autant d'atouts pour la bonne réussite d'une offre œnotouristique [?]. C'est en prenant tous ces éléments en considération que l'étude qui va suivre peut présenter un intérêt notable pour les acteurs de la filière viti-vinicole, en ce qu'elle contribue à une meilleure connaissance du passé viticole de certains territoires aujourd'hui marginalisés.

En effet, ce travail permet de valoriser des zones viticoles anciennes, mais aujourd'hui quasi disparues du paysage viticole. Ces espaces oubliés rappellent que certaines régions (parfois dépourvues de vignes actuellement), ont pu jouer un rôle significatif dans l'histoire de la viticulture. Une telle mise en lumière offre la possibilité aux habitants et professionnels de collecter les savoirs locaux et de la mémoire en cours d'érosion, tout en comprenant les dynamiques historiques, économiques et environnementales qui ont conduit à la configuration actuelle des paysages. Cette approche historique peut également ouvrir des pistes de réflexion pour répondre aux défis contemporains de la viticulture, notamment en matière d'adaptation au changement climatique.

Parmi les préoccupations actuelles, la question de la ressource en eau s'impose comme centrale. Certaines zones viticoles, en particulier dans le sud de la France, sont confrontées à une raréfaction préoccupante de l'eau. Dans ce cadre, plusieurs

auteurs, dont Serge Zaka, évoquent des phénomènes proches de la désertification, comme ceux qui touchent les Pyrénées-Orientales, où la diminution des rendements est directement liée à la sécheresse persistante [Zaka et al., 2016]. À cela s'ajoutent les effets du réchauffement climatique sur les degrés d'alcool toujours plus importants, mais aussi sur la santé des cultures, avec une recrudescence de maladies cryptogamiques favorisées par l'évolution des conditions climatiques [Pugliese et al., 2011].

Face à ces enjeux, qui affectent l'ensemble des régions viticoles françaises et internationales, la recherche de solutions s'impose avec urgence. Or, il est légitime de se demander si certaines réponses ne pourraient pas être trouvées dans les pratiques anciennes. L'analyse des textes historiques, des techniques culturelles du passé ou encore des choix d'implantation géographique du vignoble pourrait fournir des enseignements utiles pour penser une viticulture résiliente. Ainsi, loin de constituer un simple exercice de mémoire, l'exploration du passé viticole pourrait offrir des outils concrets pour accompagner les mutations actuelles du secteur.

2 Historiographie

2.1 Une approche historique de la viticulture française

La vigne voit son apparition sur le sol français vers le sixième siècle avant notre ère. Son implantation se fait par la ville de Massalia (actuelle Marseille) par les Phocéens et va rapidement se répandre à travers toute la France grâce à l'expansion de l'Empire romain [Bouby et al., 2023]. Les multiples fleuves qui couvrent le pays seront les principales voies d'accès à la répartition de cette culture, à commencer par la vallée du Rhône au premier siècle, la Bourgogne et le Bordelais à partir du II^e siècle, la vallée de la Loire au III^e siècle et la Champagne et la Moselle au IV^e siècle. Par la suite, avec la christianisation de l'Empire romain, la vigne s'implante jusqu'aux frontières septentrionales du pays [Dion, 1955].

Avec le rite eucharistique qui célèbre le mystère de la transsubstantiation du Christ lors de la messe, la viticulture épiscopale et monastique voit le jour et est appuyée par le Concile d'Aix-la-Chapelle de 816. Au-delà de définir la distinction entre chanoines et moines, ordre régulier et séculier, ce Concile instaure les différentes règles quant à la vie quotidienne qui régissent ces deux ordres. En l'occurrence, la consommation de vin est comprise entre 3 et 5 livres par jour et par personne [Glatre, 2020]. Avec l'expansion des monastères, véritables fourmilières où vivent parfois des centaines de personnes en autarcie, la vigne se développe de manière exponentielle au milieu du XI^e siècle. La vigne est alors une denrée alimentaire comme une autre mais également un facteur économique important et peut jouer un rôle politique lors de la venue de seigneurs et autres grandes puissances de l'époque au sein de la communauté religieuse (*ibid*).

La viticulture est donc au cœur de l'institution ecclésiale et s'implante sur l'ensemble du territoire français. Les cisterciens dont la vertu est guidée par le travail seront les principaux instigateurs de cette formidable expansion [Desnise, 1779]. En s'adaptant à la diversité des climats et des sols, chaque institution ecclésiale développe son propre produit, caractéristique d'un savoir-faire et d'une zone qui lui est propre. Leur érudition leur permet d'expérimenter et d'améliorer la qualité des vins produits par le monastère. Ainsi, le royaume de France voit apparaître une grande diversité de terroirs viticoles [Glatre, 2020].

Bien que la notion de terroir fasse débat, on entend actuellement par terroir "*Région, province, pays considéré(ée) dans ses particularités rurales, ses traditions,*

*sa culture, ses productions et du point de vue du caractère des personnes qui y vivent ou en sont originaires*¹.

Autrement dit, il s'agit d'un produit dont les caractéristiques gustatives et/ou esthétiques sont issues du lieu et d'un savoir-faire particulier. En ce qui concerne le *terroir viticole*, il se caractérise par ses paysages mais aussi par des aspects plus culturels comme son histoire et ses héritages culturels. En somme, il est la résultante d'une dynamique interdisciplinaire mêlant des notions géographiques, historiques et agro-techniques [Stengel and Yengué, 2020]. Le terme de terroir, bien qu'anachronique de l'époque, est une notion déjà acquise par les médiévaux. Déjà durant l'Antiquité, certains vins étaient réputés, jugés qualitativement meilleurs car provenant d'une région particulière².

La Bataille des vins, poème satirique du début du XIII^e siècle, illustre parfaitement cette connaissance des terroirs viticoles de l'époque[Dulhoste, 2023]. Le texte d'Henri d'Andeli, érudit de la cour du roi Philippe II Auguste (1165-1223), est une fable dans laquelle les vins du Royaume de France s'affrontent pour élire le meilleur vin du royaume. Le roi Philippe II, assisté par un prêtre anglais, va déguster un à un les vins qui se présentent à lui. Dans cette fable, les vins, appelés par leur aire de production, sont doués de parole et font l'étalage de leurs qualités auprès des membres du jury. Certains s'insultent, d'autres se battent et ce ne sont pas moins de 76 appellations géographiques différentes qui s'affrontent dans cette quête de reconnaissance.

L'analyse des toponymes cités permet de mettre en lumière les différentes grandes aires de production et les préférences gustatives de l'époque. Sans grande surprise, la majorité des crus se situent en Île-de-France, proche de la capitale et du roi (Figure 1). D'un point de vue plus large, la majeure partie des vins mentionnés se situe sur la partie septentrionale du pays et dans les lits majeurs de la Loire et de la Seine. La plupart des transactions commerciales se font au fil de l'eau et c'est la raison pour laquelle les zones de production les plus proches de Paris se situent le long de ces deux fleuves.

La moitié méridionale du royaume est quant à elle très peu représentée avec seulement quelques mentions dans le bordelais et le Languedoc. La Provence, la région rhénane et de la Moselle ne faisant pas partie du royaume de France à cette époque, leurs vins sont renseignés comme des vins étrangers.

1. Définition d'après le CNRTL

2. C'est le cas des vins de Malvoisie, réputés pour leurs arômes, leur bonne conservation et leur robe dorée[Dion, 1977].

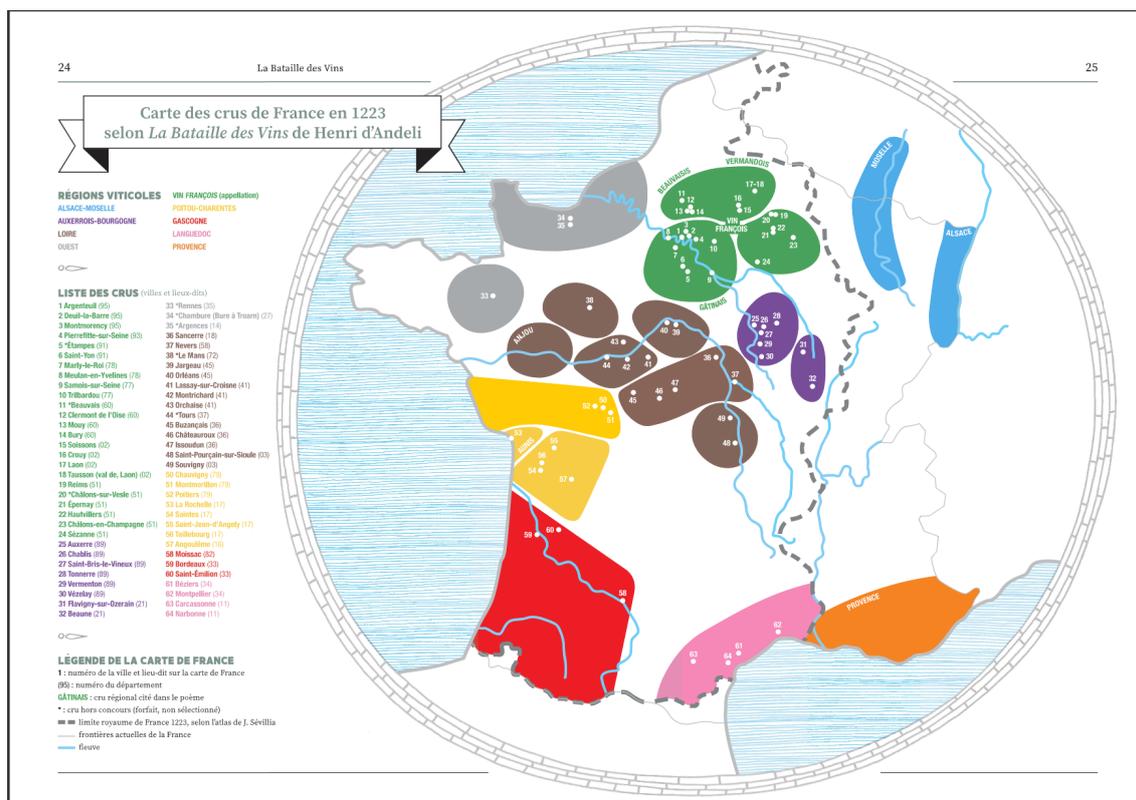


FIGURE 1 – Carte des crus de France en 1223 selon *La Bataille des Vins* de Henri d'Andeli (Catherine Dulhoste, 2023)

Bien que ce texte soit d'une grande richesse, il faut garder à l'esprit que les vins présentés dans le texte sont issus d'une sélection subjective. En effet, c'est bien l'auteur qui a choisi de mettre en scène les vins présents à la cour du roi. Par conséquent, bien qu'il s'agisse de la première dégustation rapportée de l'histoire, il n'est pas possible d'affirmer que la totalité des vins du royaume a été citée. La qualité des vins présentée est aussi assez subjective, car de nouveau établie du point de vue de l'auteur.

Mais alors, pourquoi un tel texte a-t-il vu le jour ? S'agit-il simplement d'une fable destinée à divertir les membres de la cour ? Faire l'étalage de la richesse viticole de l'époque et par conséquent de la richesse du royaume de France ?

Michel Zink s'est intéressé à cette répartition inégale des vins du nord et du sud. Pour lui, cette disparité est le reflet du contexte politique de l'époque où Philippe Auguste assoit progressivement son autorité dans les zones méridionales de son royaume, à l'instar de ses prédécesseurs, qui avaient laissé en quasi-autonomie cette partie du royaume [Zink, 1989].

Roger Dion y voit quant à lui une manière de promouvoir le commerce des vins

de la capitale et les profits économiques que peuvent apporter un tel commerce. Cependant, cette conclusion ne semble pas coller avec la morale du poème qui rappelle *"qu'il soit moyen, pair ou personne, prenons le vin que Dieu nous donne"* et donc qu'il faut savoir apprécier une coupe remplie plutôt que s'attarder sur sa qualité [Dion, 1955].

Grâce au poème d'Andeli, il est possible d'affirmer que les contemporains de l'époque attribuaient une qualité, un goût spécifique à une origine géographique. La cartographie proposée par Catherine Dulhoste (Figure 1) met en lumière les différentes zones mentionnées actuellement peu connues pour leur production vitivinicole [Dulhoste, 2023]. C'est le cas notamment de l'Île-de-France, de la Bretagne et de la Normandie. Comme expliqué précédemment, l'accès direct à une voie navigable facilite le transport de marchandises et l'accès au marché. Il n'est donc pas étonnant de constater que la plupart des zones de production viticoles se situent aux abords des voies navigables. Cette logique est d'ailleurs toujours la même à ce jour, puisque les principales régions viticoles se situent sur les vallées de la Garonne, la Loire, le Rhône et le Rhin. Pourtant, en suivant cette logique, la majeure partie de la production viticole devrait se situer en Île-de-France, dans la vallée de la Seine, à proximité des zones les plus peuplées. Qu'en est-il réellement ? Et qu'est-ce qui explique que cette zone ne se soit pas plus développée d'un point de vue de la viticulture ?

Premièrement, la hausse de la démographie dans le bassin parisien a entraîné une augmentation de l'urbanisation et par conséquent, une délocalisation des espaces ruraux en dehors des zones habitées. Ces zones se sont petit à petit retrouvées en dehors des zones agglomérées, favorisant la production de denrées alimentaires plus essentielles comme les céréales et les légumineuses [Legouy et al., 2022].

Deuxièmement, beaucoup plus récemment, une grande partie du territoire viticole a été détruite par les maladies cryptogamiques (mildiou et oïdium mais aussi lors de la crise du phylloxéra à la fin du XIX^e siècle [Dion, 1955]. Ce parasite importé clandestinement par des pieds américains contaminés a décimé une grande partie des vignobles français et européens [Galet, 1993].

Enfin, une des causes possibles de la disparition de ces territoires serait d'origine climatique. Les zones de production septentrionale sont plus sujettes à l'humidité et à un faible ensoleillement, ce qui cause des degrés faibles d'alcool et des maturations qui n'arrivent pas à leur plein potentiel [Renouard, 1952]. Cela n'empêche pas les médiévaux de consommer ce genre de breuvage, le vin étant apprécié jeune (dans

l'année de la vendange), clair et léger. Ces caractéristiques en font des vins très appréciés par les contemporains et sont ceux qui rapportent le plus économiquement parlant, à l'opposé du vin dit "vieux" dont la valeur est très faible en comparaison [Renouard, 1964].

Qu'en est-il alors des zones périphériques telles que les zones de montagne ? La viticulture est-elle à même de se développer dans une zone très peu peuplée et en marge des voies fluviales ?

2.2 Géographie viticole des zones de montagne

Dès le XV^e siècle, les sociétés savantes se sont intéressées à la représentation des territoires viticoles, à partir des sources agronomiques dont elles disposaient. Leur but est de rassembler l'ensemble des connaissances agronomiques et de proposer non seulement une version de ces ouvrages en langue vernaculaire, afin de les rendre plus accessibles, mais aussi de désigner les noms de vins à partir du lieu de leur provenance. Le XV^e siècle fait le lien entre les traditions héritées du Moyen Âge et l'époque moderne où les nouvelles normes identitaires du vin s'établissent et où les pratiques viticoles influencent la perception du vin dans la société [Labbé, 2018]. On a alors à cette époque une première ébauche de la représentation des terroirs viticoles, avec un souci de la précision. L'innovation de cette pratique réside dans l'infime conviction d'un lien entre "espace et vin" comme l'explique Thomas Labbé, au-delà de la simple représentation géographique.

Dans son étude *La répartition de la vigne dans les Alpes françaises*, Raoul Blanchard établit quant à lui, une cartographie des mentions textuelles de vignes au Moyen-Âge sur l'ensemble du territoire alpin. Aidé par les travaux de son prédécesseur Andrée Vaudaine, le chercheur propose une typologie des différentes aires étudiées qu'il classe du nord au sud [Blanchard, 1930].

D'après ses observations, certaines conditions sont essentielles au développement des ceps dans les secteurs montagnards : une bonne exposition au soleil et au vent, des sols riches en nutriments et drainants, des étés secs et une hygrométrie modérée. Sans oublier, bien entendu, une démographie importante, gage d'un entretien régulier dû à une main d'œuvre importante et d'un soin particulier apporté à la production.

Ainsi, le territoire des préalpes du nord est plus favorable au développement de la vigne que les territoires du sud et intra-alpin, pour des raisons démographiques et

climatiques. R. Blanchard, rappelle aussi que les zones plus méridionales produisent également d'autres denrées agricoles qui font concurrence aux ceps de vignes, raison pour laquelle la viticulture n'est pas aussi présente malgré des conditions climatiques très favorables et la présence d'une main d'œuvre. [Blanchard, 1930]

Thérèse Sclafert quant à elle s'intéresse au secteur du Haut Dauphiné et propose une analyse de la documentation écrite médiévale du Haut-Dauphiné [Sclafert, 1926]. La délimitation de l'étendue de la zone de production à partir des toponymes et des registres de tailles constitue l'essentiel de ses recherches. Certaines fois, le mode de stockage, d'élaboration et de conservation peut être mentionné, ce qui permet de mieux comprendre et de retracer les itinéraires techniques de ces viticulteurs médiévaux [Sclafert, 1926].

La viticulture apparaît très présente, pratiquée généralement en micro-parcelle de quelques mètres carrés plutôt qu'en vaste étendue de ceps et est souvent associée à d'autres types de culture (on parle ici de complant de chanvre ou encore de céréales). Le climat, bien que très sec en été, ne semble pas poser de problème quant à la production viticole et en fait même un secteur d'activité très rentable. Certaines zones forestières sont parfois défrichées pour agrandir les surfaces cultivables. Les débits de vins sont nombreux, ce qui en fait un marché très lucratif à l'échelle locale.

Avec l'arrivée des épidémies de peste au XIV^e siècle, la démographie diminue drastiquement et le coût de la main-d'œuvre devient beaucoup trop important par rapport au prix de revient. Le marché vinicole s'effondre, ce qui entraîne la disparition progressive du vignoble du Haut-Dauphiné, laissant place à d'autres types de cultures.

Pour ce qui est de l'époque contemporaine, l'analyse des sources écrites permet de proposer une ébauche d'analyse quant à l'emplacement des parcelles de vignes, les transactions commerciales et l'évolution de la viticulture locale. Cependant, la cartographie précise du paysage viticole demeure un défi certain car elle nécessite un certain type de documents fonciers : le plan.

Philippe Moustier s'est intéressé à la question de la répartition des parcelles de vignes dans le secteur du Haut-Dauphiné, toujours dans les Alpes. À la différence de ses prédécesseurs, ce chercheur a exploité à la fois des sources scripturaires et des plans comme c'est le cas pour le cadastre napoléonien [Moustier, 2023]. Impulsé sous le règne de Napoléon Bonaparte, le cadastre est un document fiscal qui permet de déterminer la valeur fiscale des biens fonciers, à savoir les terrains exploités et

non exploités, les maisons, les bois et forêts, en somme tout ce qui appartient à la commune. Il est généralement présenté sous la forme d'une matrice cadastrale et d'un plan parcellaire.

Dans son étude *Le vignoble des Hautes-Alpes au travers de cadastres napoléoniens*, Moustier cartographie l'ensemble du vignoble du Haut-Dauphiné à l'aide du cadastre napoléonien. Grâce aux matrices cadastrales, il est possible de connaître l'occupation du sol, les propriétaires et l'imposition exacte d'une parcelle. Après un dépouillement couplé à une prospection pédestre, le géographe a mis en avant les différentes zones d'exploitation viticole et les différents types de paysages qui caractérisaient ce vignoble des Hautes-Alpes.

Un autre exemple, cette fois dans les Pyrénées Orientales (66), plus précisément en Cerdagne, où l'équipe d'Élisabeth Bille a essayé de reconstituer le vignoble médiéval. Une ébauche de chrono-cartographie a pu être réalisée à l'aide de différents documents : dans un premier temps, l'étude a été analysée à partir des cartulaires provenant des fonds monastiques et épiscopaux, puis dans un second temps les actes notariés. Les cartulaires sont particulièrement présents au sein des ressources historiques disponibles et couvrent les X^e et XII^e siècles, tandis que les documents notariés, en particulier les droits de succession, sont majoritaires à partir du XIII^e siècle jusqu'au XV^e siècle.

Malgré la profusion de documents historiques disponibles, il est difficile de fournir une cartographie précise du vignoble. Les toponymes nommés dans les cartulaires ont, pour la majeure partie d'entre eux, disparu et leur identification demanderait un travail considérable et particulièrement fastidieux. Ces données lacunaires, couplées à une répartition très hétérogène des toponymes, rendent le travail de cartographie quasiment impossible.

Néanmoins, les recherches ne sont pas restées sans résultats. On distingue deux "climats" cerdans, le premier dit "tiède" se compose de vallées haut-perchées (entre 900 et 1200 m d'altitude) et semble propice au développement de la viticulture. La Cerdagne dite "froide" se distingue par des vallées étroites avec un climat légèrement plus froid, où seulement quelques parcelles de vignes sont recensées dans les documents. À partir du XIII^e siècle, on observe dans les documents notariés une spécialisation pour la viticulture dans la région de la Cerdagne "tiède" tandis que la Cerdagne "froide" exploite les autres ressources vivrières comme les céréales.

L'époque moderne marque la fin de cette période prospère de la viticulture cerdane. Les hypothèses avancées par E. Bille pour expliquer ce phénomène sont diverses. Elles seraient dans un premier temps d'ordre climatique, en effet le refroidi-

dissement des températures locales sur plusieurs hivers successifs vers le Bas Moyen Âge aurait causé une disparition progressive des ceps de vigne. Comme pour les territoires alpins, le replant étant très coûteux, le vignoble n'a pas été entretenu et a progressivement périclité. Une autre hypothèse suggère que la diminution du nombre d'institutions ecclésiastiques sur le territoire aurait également eu un impact sur cette déchéance, les rares communautés restantes se tournant vers des cultures plus rémunératrices comme les céréales ou les graminés. Enfin, la création de nouvelles voies commerciales aurait permis aux territoires de plaines de se spécialiser dans la viticulture au détriment des zones montagneuses, plus reculées et hostiles.

L'archéologie apporte également son lot de réponses, notamment avec la carpographie qui étudie les graines et pépins. En Roussillon, l'équipe de Jérôme Ros s'est intéressée à l'exploitation de la vigne, une étude s'étalant de l'Antiquité au Moyen Âge sur 37 sites archéologiques différents [Ros and Vaschalde, 2021]. Les prélèvements effectués s'étalent des plaines du Roussillon jusqu'au contrefort des Pyrénées. Durant le Haut Moyen Âge, les analyses ont révélé que cette culture était la première espèce fruitière qui s'étalait de la Catalogne au Languedoc. Il n'est cependant pas possible de connaître la teneur de cette production (à savoir s'il s'agit d'une production de raisins de table ou bien de raisins destinés à être vinifiés ; d'auto-consommation ou encore de produits destinés à la vente).

Durant le Moyen Âge central et tardif, les sources scripturaires croisent les analyses carpologiques sur une production intra-urbaine, dans la ville de Perpignan, attestant la présence de structures matérielles adaptées à la vinification³.

La pluridisciplinarité de cette étude apporte de nouvelles informations sur les lieux de production viticoles. Bien que les analyses amènent de nouveaux éléments, il n'est pas possible à l'heure actuelle de connaître avec précision les modes de culture et de consommation de l'époque.

Les études sont aussi nombreuses que variées, aussi bien dans les périodes que dans les territoires étudiés (de Savoie [Pasquet, 2012], aux Alpes [Carrier and Mouthon, 2010] jusqu'au Massif central [Dérioz, 1994]). Comme nous avons pu le voir, l'étude des vignobles anciens interroge sur ce que l'on sait de l'histoire de l'occupation des sols et de l'économie locale. C'est dans cette dynamique qu'a été entreprise, l'année dernière, une première analyse diachronique du vignoble ariégeois, plus particulièrement sur le territoire de Moulis, visant à retracer ses transformations à travers les siècles.

3. La présence de celliers sont attestées aux XIII^e et XIV^e siècles, comme lieux de stockage et de transformation de la vendange. En revanche, aucune mention de pressoir ou de bassin n'a été révélée.

3 Rappel de ce qui a été fait en M1

Le travail mené lors de la première année de master a permis la redécouverte d'un patrimoine viticole dans une zone reculée et sous-pyrénéenne : le vignoble de Moulis en Ariège. Située à 6 km au sud de Saint-Girons, la commune de Moulis est située dans la région du Couserans et est traversée par le Lez, un des affluents du Salat. L'histoire de la commune est marquée par l'exploitation du marbre, durant l'occupation gallo-romaine, dans l'un de ses plus illustres hameaux, Aubert. Le marbre d'Aubert est célèbre pour son contraste de blanc et noir, aux formes géométriques et parfaitement délimitées. Ce matériau très précieux sera utilisé dans de nombreux monuments antiques mais également dans des ameublements plus modernes comme des foyers de cheminées ou des objets de décoration [Naudet, 2015].

La richesse et la continuité des ressources historiques et sa topographie font de la commune ariégeoise le point de départ idéal pour comprendre l'évolution et la distribution géographique des vignobles des Pyrénées centrales.

3.1 La présentation des documents exploités

Au cours de l'année précédente, l'étude des sources historiques moulisiennes a permis de proposer une ébauche de cartographie du vignoble de la commune. Les documents analysés lors de ce premier travail sont d'ordre foncier : un compoix datant du XVII^e siècle et le cadastre napoléonien datant du XIX^e siècle.

Pour rappel, le compoix est un document fiscal qui référence l'ensemble des possessions foncières de chaque habitant d'une commune. Le texte suit une structure très codifiée et est classé par propriétaire. On y retrouve l'ensemble des biens, leur nature, leur qualité⁴, les toponymes auxquels ils sont rattachés, les confronts, leur surface et leur imposition.

Le compoix de Moulis, conservé aux Archives Départementales de Foix (AD09), date de 1668. Il s'agit de deux registres composés respectivement de 241 et 493 feuillets, soit un total de 734 feuillets. Le texte est rédigé en français à la plume par Jean-Jacques Dutil et Pierre Ferran, deux habitants moulisiens. L'ensemble de

4. On entend par "qualité" l'état général du bien. Classées du premier au cinquième degré, ces informations relatives au bien ont une incidence sur la valeur fiscale et le montant de l'imposition finale. On considère qu'un bien est de bonne qualité lorsqu'il est classé au premier degré et sera donc fortement imposé. Au contraire, un bien de cinquième degré ne sera que très faiblement imposé. Cependant, on ignore actuellement les critères qui permettent de déterminer la qualité du bien imposé.

ces deux volumes est complet et parfaitement lisible malgré quelques pages noircies ⁵.

Le cadastre napoléonien est également un document fiscal qui répertorie l'ensemble des biens fonciers d'une commune. À l'instar du compoix, celui-ci se décompose en deux parties : une matrice cadastrale qui répertorie l'ensemble des terrains, biens immobiliers et les informations qui s'y rattachent (la nature du bien, son propriétaire, le lieu-dit où le bien est situé, sa surface, sa qualité ⁶, son imposition et le numéro de la parcelle et les plans cadastraux. Les numéros de la parcelle, appelés numéro cadastral, sont reportés sur les parcelles dessinées dans le plan cadastral. Ainsi, chaque parcelle dessinée est rattachée par ce numéro dans la matrice, ce qui permet d'avoir l'ensemble des informations relatives à ce bien.

Le cadastre napoléonien de Moulis est daté du 28 février 1828 et est lui aussi conservé aux AD 09. Il est composé de 30 planches cadastrales sur lesquelles sont dessinés les plans et d'une matrice cadastrale de près de 1000 pages. Le plan d'assemblage des planches cadastrales est manquant, ce qui complique la compréhension de l'agencement des plans entre eux. Enfin, les plans des enclaves ne sont pas dessinés à la même échelle que les plans de section, ce qui a demandé un travail d'ajustement supplémentaire. Les planches sont divisées en 5 sections différentes notées A, B, C, D et E. Au sein de chaque section se trouve plusieurs plans divisés eux aussi en plusieurs parties.

La matrice cadastrale est organisée par sections et classe les parcelles par leur numéro cadastral qui leur est attribué. À la fin de chaque section se trouve un récapitulatif qui synthétise le nombre de parcelles rattachées à un type d'occupation, le total des surfaces et son imposition globale.

L'ensemble de ces documents fiscaux a fait l'objet d'une analyse approfondie dont l'objectif était de déterminer les différents types d'occupation du sol, la part de la viticulture et son évolution sur le territoire de Moulis.

Un témoignage de viticulteur moulinois a pu également nous renseigner sur l'histoire de la commune. Originaire du village ariégeois, Monsieur Ferré a décidé de retourner à ses racines et de s'établir dans cette commune pour y passer sa retraite. Afin de renouer avec les traditions familiales, il plante de la vigne et produit son

5. Suite à un incendie, certaines pages des deux volumes du compoix montrent des signes de brûlure et de grandes traces de suie. Les folios 294 à 313 ont été intégralement réécrites au XVIII^e siècle sous la demande du Maire de la Commune, Monsieur François Caubère. Un certificat d'authenticité a été intégré au sein du compoix pour expliquer la différence de graphie.

6. Comme pour le compoix, il s'agit de la qualité du bien. Classé également du premier au cinquième degré.

propre vin depuis le début des années 2000. Une entrevue a été organisée pour en apprendre un peu plus sur les modes d'élaboration du vin et plus largement sur l'histoire viticole de la commune des années 1960 à nos jours.

3.2 La méthode employée

En s'inspirant de la méthodologie mise en place par P. Moustier dans son analyse du vignoble du Haut Dauphiné [Moustier, 2023] l'ensemble des informations de chaque document a permis de constituer une base de données qui lui est propre.

Pour le compoix de 1668, la structure répétitive de chaque déclaration renseigne les informations suivantes : le nom du déclarant, la nature du bien, le toponyme auquel il est rattaché, les confronts, la qualité du bien et son imposition en toute lettre et en chiffres romains (Voir figure 2).

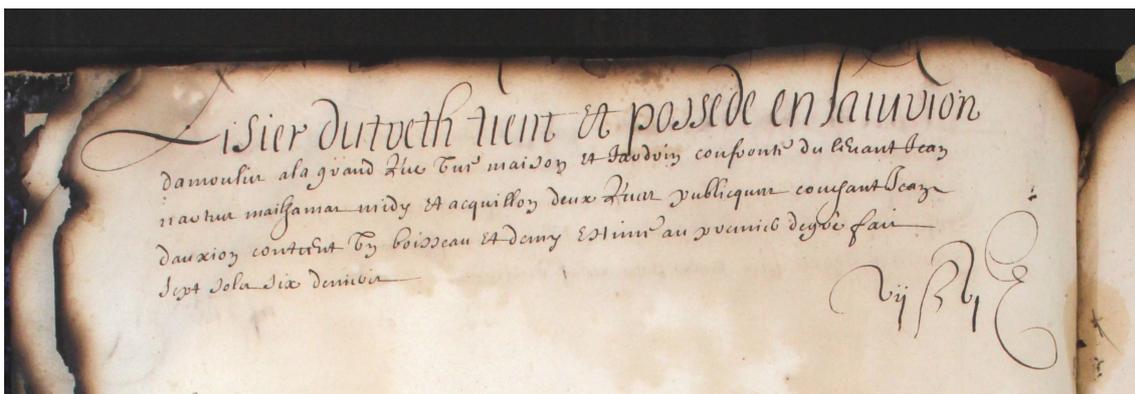


FIGURE 2 – Extrait du compoix de Moulis déclaration de Lisier du Treth, 131 EDT folio 19 (verso)

On peut voir dans cet extrait :

- le nom du propriétaire : " Lisier du Treth " ;
- la mention de propriété : "tient et possède en la juridiction de Moulis" ;
- le lieu-dit : "à la grand Rue" ;
- la nature du bien : " une maison et jardin" ;
- les confronts : " confrontent du levant Jean Nartus Mailhamas, midy et acquillon deux Rues publiques couchant Jean d'Auxion " ;
- la contenance : " contient un boisseau et demy " ;
- l'estimation des degrés du bien " estimé au premier degré " ;
- l'imposition finale en toute lettres : " fait 7 sols et 6 deniers " ;
- et le montant de l'imposition en chiffres romains : " VII S VI D ".

La diversité des informations rapportées a donné lieu à une base de données regroupant l'ensemble des déclarations ⁷.

Pour ce type de document, la résolution spatiale n'est pas optimale. Même si certaines données spatiales sont disponibles dans le texte comme la présence des toponymes et des confronts, il n'est pas possible de reconstituer les parcelles car nous ignorons la forme et la surface que celles-ci représentent.

La matrice cadastrale de 1828 a aussi permis une collecte de données. Étant déjà présentée sous la forme de tableaux, ces derniers ont été intégrés à une autre base de données regroupant uniquement les parcelles de vignes ⁸.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES	NUMÉROS DU PLAN	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE DES PROPRIÉTÉS	COTES ANGLES	CLASSES	REVENU
Pagé Joseph dit Jeyou	169	Laurentou	Sable	" 11 40	2 3 4	6 01
idem et andrieux ^{ban} (Contestation)	170	"	brassaille	" 01 70	1	03
Vivier Guillaume	172	"	hauton	" 08 25	2, 0	6 02
Pagé Joseph dit Jeyou	171	"	"	"	"	"
Vivier André Vincent	174	"	Terre	" 01 90	2	1 37
Pagé J. dit Jeyou	176	"	hauton	" 02 20	2 3	1 30
idem et andrieux ^{ban} (Contestation)	177	"	brassaille	" 01 00	1	00
Gaston J. dit Cabinal et andrieux ^{ban} (Contestation)	178	"	Bois	" 02 00	3	16
Gaston J. dit Cabinal	179	"	Terre	" 21 80	2 3	13 82

FIGURE 3 – Extrait de la matrice cadastrale de Moulis, Section A pages 7-8

Comme le montre la figure 3, chaque déclaration est constituée ainsi :

7. En réalité, il n'a été traité que les déclarations faisant mention de vignes. La base de donnée ne traite donc pas la totalité du compoix.

8. Comme pour le compoix, seules ont été traitées les déclarations de vignes. Le reste des parcelles et biens immobiliés étant mentionnés dans les récapitulatifs de sections, aucune analyse approfondie n'a été faite sur ces déclarations.

- le nom du propriétaire et son statut socioprofessionnel : " Vives Guillaume " ;
- le numéro cadastral : "172 " ;
- le lieu-dit : " Laurensou " ;
- la nature du bien : " hautin " ;
- la contenance : " 08,35 ha " ;
- la classe du bien " 2 et 0 " ;
- l'imposition finale : " 6,02 " ;

On peut alors assembler ces données dans un tableau et ainsi constituer l'ensemble de la base de données comme le montre le tableau 1. Ce tableau permettra non seulement d'analyser les données relatives aux propriétaires, aux surfaces exploitées et à l'imposition finale mais sera également incorporé directement dans un Système d'Information Géographique (S.I.G.), dans notre cas QGIS, sous forme de table attributaire.

TABLE 1 – Extrait de la base de données d'après la matrice cadastrale de 1828.

Nom du propriétaire	Vives Guillaume	Pages Joseph "Peyou"	
Profession	Inconnue	Inconnue	...
Numéro Cadastral	172	176	
Lieu-dit	Laurensou	Laurensou	
Nature	hautin	hautin	
Contenance	08,35	02,20	
Catégorie d'imposition	2 et 3	2 et 3	
Imposition finale	6,02	1,30	

Après avoir intégré l'ensemble des déclarations dans le tableur, les planches cadastrales sont aussi analysées et retravaillées. Une cartographie sous S.I.G. a mis en lumière les différentes zones d'exploitation de la vigne et la répartition spatiale des parcelles à partir du cadastre napoléonien. Pour ce faire, les plans cadastraux ont été scannés et géoréférencés pour être ensuite intégrés dans le S.I.G. L'ensemble des parcelles du cadastre a été soigneusement vectorisé, et les informations relatives à notre base de données (la table attributaire confectionnées à partir de la matrice cadastrale) ont pu ensuite être intégrées à ces nouvelles parcelles dessinées⁹.

Une seconde carte a aussi été réalisée à partir des données toponymes du compoix. Bien qu'il ait été impossible de retracer avec précision les parcelles désignées, une cartographie sommaire a pu être réalisée en croisant avec les toponymes recueillis dans le cadastre napoléonien. Une partie des toponymes a pu être identifiée grâce aux mentions des toponymes, directement notées sur les plans cadastraux.

9. Voir Annexe 85

3.3 Les résultats obtenus

L'analyse respective du compoix et du cadastre napoléonien a pu mettre en lumière les informations relatives à ces trois aspects :

- l'identité des propriétaires ;
- la surface du vignoble ;
- la répartition spatiale des parcelles.

En ce qui concerne l'analyse des propriétaires, le compoix a révélé 334 propriétaires différents dont 47 sont des copropriétaires indivis¹⁰. Sur ce total, 141 propriétaires ont déclaré au moins une parcelle de vigne, ce qui représente 42,26% de la population déclarante.

La surface du vignoble ne peut être qu'estimée, du fait de la composition des déclarations. Bien qu'une déclaration corresponde à un espace déterminé, limité par les voisins qu'il confronte, l'occupation de cet espace peut être multiple. La part que représente chaque occupation de sol n'étant pas quantifiable, la surface totale du vignoble moulisien n'est qu'une estimation. A maxima, c'est-à-dire, en prenant en compte l'ensemble des surfaces dans les déclarations faisant mention d'une parcelle de vigne, le vignoble est estimé à 52 ha. Tandis que l'estimation a minima, c'est-à-dire, les déclarations en monoculture de vigne, serait aux alentours des 3 ha. Bien entendu, il s'agit de simples estimations.

Bien qu'une grande partie de la population possède de la vigne (42%), ce sont généralement les notables de la commune qui possèdent les parcelles les plus vastes. Les surfaces de vignes les plus importantes appartiennent aux seigneurs de Las Tronques, Pierre Comus et de Marbre, Jean Dupac avec respectivement 15 arpents, 26 mesures et 5 boisseaux et 7 arpents et 32 mesures de vignes¹¹.

La répartition des déclarations de vignes (Figure 4) met en avant les personnes cumulant le plus de parcelles différentes. En tête de liste, Maître Charles Nartus, qui cumule 8 mentions de vignes différentes, suivi par Philip Ferrié avec 6 mentions et Guillaume Ferrié avec 5 mentions différentes. En moyenne, on compte 1,8 parcelles de vigne par déclarant.

10. Il s'agit d'un regroupement d'individus comme c'est le cas des héritiers, les époux, les frères et sœurs

11. Il faut cependant rappeler que les déclarations citées sont en complant ou en occupations multiples, il n'est donc pas possible de connaître la part exacte que représente la vigne.

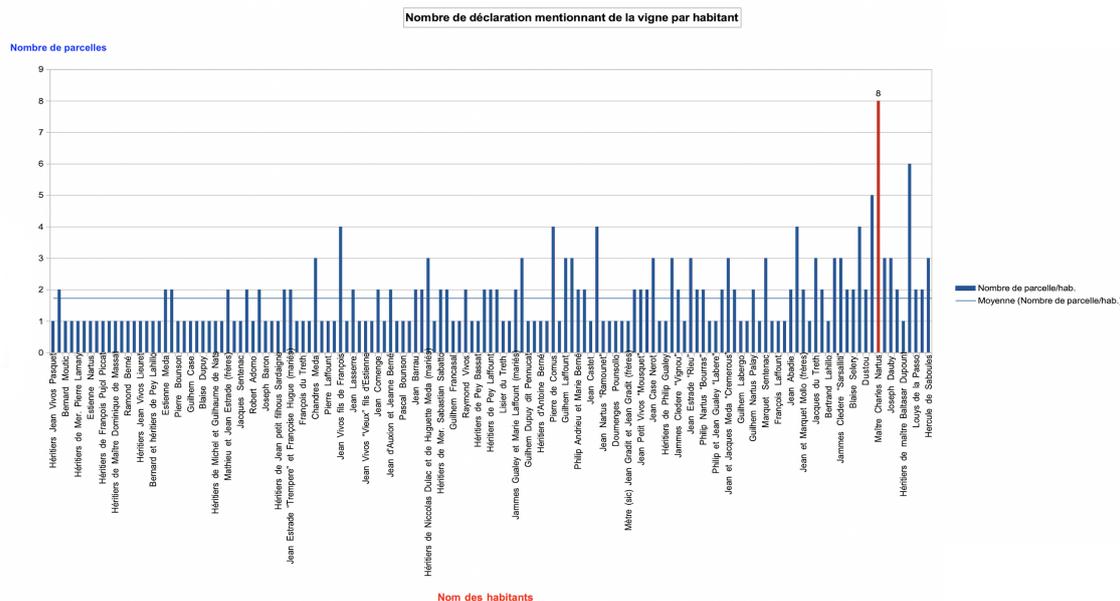


FIGURE 4 – Répartition des propriétaires en fonction du nombre de mention de vigne d’après le compoix de 1668

Le cadastre napoléonien, quant à lui, compte 665 propriétaires de vignes en comptant les groupes de propriétaires indivis. On observe alors une augmentation drastique de la population en comparaison avec le compoix du XVII^e siècle (augmentation de +364,54%). Cette augmentation de la population peut notamment s’expliquer par la fécondité des populations montagnardes inscrites par un niveau de ressources plus élevé au début du XIX^e siècle [Chevalier, 1949, Gadrat, 1938]. Dans son étude sur la population ariégeoise, Michel Chevalier explique qu’après une telle croissante démographique ont survenus de nombreux aléas, aussi bien économiques que sanitaires¹² ce qui a entraîné en conséquence une diminution de la population les décennies suivantes.

Les premiers éléments cartographiques, réalisés à partir des plans cadastraux, révèlent l’emplacement des parcelles de vignes (Figure 5) telles qu’elles étaient agencées au XIX^e siècle.

La majeure partie des parcelles se situent sur les berges du Lez, à proximité des habitations et sur les parties les plus planes de la commune. Ce choix est motivé à la fois pour des raisons pratiques (limitant le temps de trajet et l’accès aux zones de stockage et de transformation) ou techniques (en diminuant le temps de transport,

12. Ce surpeuplement aurait notamment entraîné la famine (de 145-1847 causée par la maladie des plants de pommes-de-terre), la crise du choléra de 1854 et l’usurpation des terres agricoles.

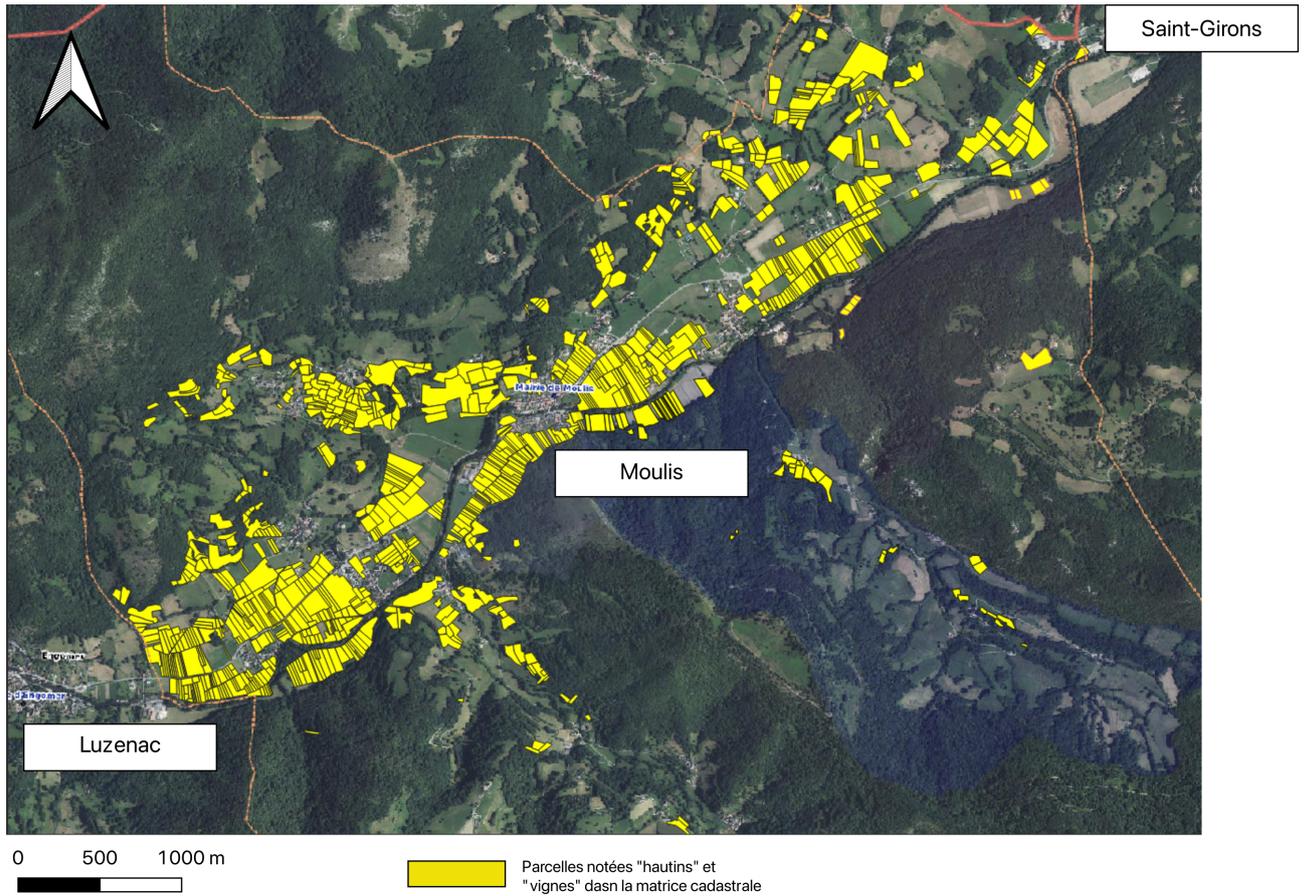


FIGURE 5 – Répartition des parcelles de vignes d’après le cadastre napoléonien

on limite la propagation des bactéries acétiques responsables de la piqûre acétique). De plus, une topographie plane facilite les multiples opérations viticoles comme la taille, l’épamprage ou tout simplement les vendanges.

On peut aussi noter qu’au nord de la commune, quelques parcelles de vignes sont nichées sur les coteaux. Cette particularité peut se traduire par une volonté d’investir efficacement le territoire tout en bénéficiant des multiples avantages qu’offre ce type de terrain : meilleur ensoleillement, exposition aux vents, drainage des sols.

Enfin, une étude des toponymes a été réalisée afin de localiser, à l’aide des plans cadastraux et du cadastre actuel, les noms de lieux cités dans le compoix. En croisant les données du compoix avec celles du cadastre napoléonien, une partie des toponymes a pu être localisée et a été replacée sur plan (en rouge sur la Figure 6). Un travail similaire a été réalisé avec les toponymes cités dans les matrices cadastrales (en violet sur la carte). Bien que les plans cadastraux aient pu fournir de multiples informations sur la localisation de ces noms de lieux, beaucoup de ces derniers n’ont

quand même pas pu être localisés.

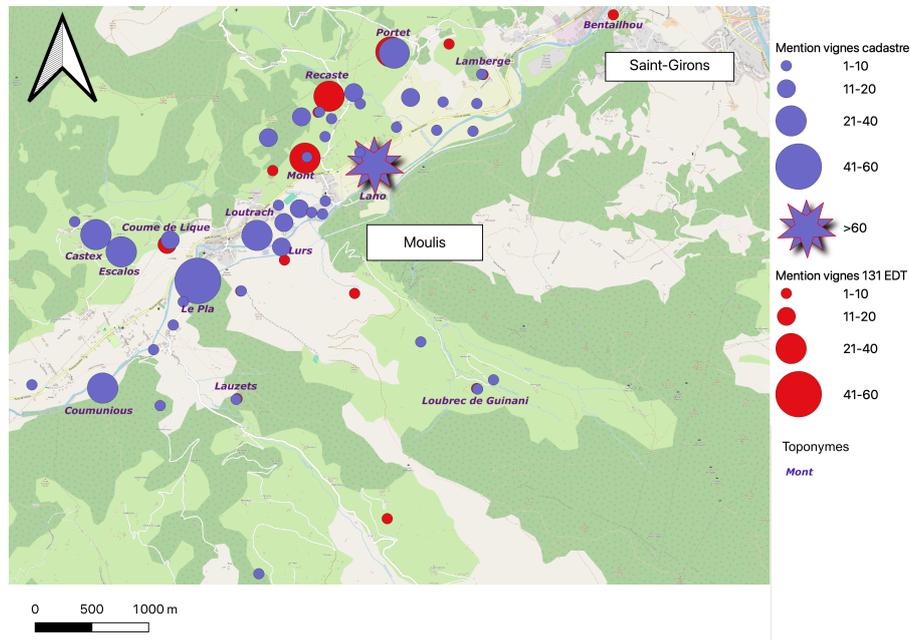


FIGURE 6 – Localisation des toponymes du compoix

L'analyse croisée du compoix et du cadastre a permis de révéler une richesse d'informations insoupçonnée sur le vignoble de Moulis. Ces deux sources, pourtant différentes dans leur nature et leur finalité, ont offert des éclairages complémentaires sur l'extension du vignoble, son rôle structurant dans le paysage local, ainsi que sur son poids dans l'organisation socio-économique de la commune. Ces éléments montrent que la viticulture ne se résume pas à une simple activité agricole, mais constitue une réalité profondément ancrée dans les dynamiques territoriales et sociales moulisiennes.

Les investigations menées cette année, enrichies par l'exploitation de nouvelles sources telles que le livre terrier du XV^e siècle, le questionnaire statistique agricole de 1873 et le cadastre viticole de 1953, permettent de suivre l'évolution du vignoble sur un temps plus long. Grâce à cette diversification des matériaux, il devient possible de construire une vision d'ensemble cohérente, diachronique et contextualisée du vignoble moulisien. L'étude de ces archives met ainsi en évidence la continuité et l'adaptabilité d'un système viticole qui, loin d'être figé, a su traverser les siècles en s'inscrivant durablement dans le paysage comme dans la mémoire du territoire.

4 Présentation des sources de cette année

Afin de compléter l'analyse du territoire de Moulis, nous avons exploité d'autres documents disponibles.

4.1 Le livre terrier de 1449

Parmi les documents investis dans cette étude, le livre terrier est celui dont l'analyse a été la plus chronophage. On peut expliquer cela pour deux raisons principales : le volume et le sujet abordé. Ce registre se compose de 199 feuillets de papier, entièrement manuscrits à l'encre et en vieux gascon. Bien que la graphie soit soignée et régulière, l'orthographe des noms propres et des toponymes est basée essentiellement sur une transmission orale qui rend la compréhension du texte difficile, ce qui explique ce temps de traitement long.

René Souriac, définit le terrier comme *"un document seigneurial où sont inscrits tous les tenanciers d'une seigneurie avec le détail de leurs biens-fonds et des charges qu'ils supportent."* Et il précise que *"Existent parfois en Comminges des terriers-compoix, à la fois document fiscal et document seigneurial"* [Souriac, 1978]. Dans le Comminges donc, la distinction entre compoix et livre terrier peut se confondre. Le compoix quant à lui succède au terrier et est désigné comme *"livre cadastre, réalisé dans le cadre de la communauté d'habitants, pour répartir la charge fiscale en fonction des biens de chacun soumis au paiement de la taille."* (*ibid.*) Pour ce qui est du livre terrier de Moulis, il s'agit d'un outil fiscal servant à recenser l'ensemble des impositions de biens fonciers au sein du domaine seigneurial de Moulis [Cursente, 2005], cependant sa structure rappelle celui des terriers-compoix dont parle R. Souriac, signe d'une transition s'écartant de plus en plus de la tradition seigneuriale.

4.2 La statistique agricole de 1873 du canton de Saint Girons.

Le questionnaire statistique un agricole est un formidable dispositif pour celui qui cherche à collecter des informations relatives à l'agriculture d'un territoire français. Ce document administratif a pour but de recenser l'ensemble des productions agricoles (en les classant par type), les diverses pratiques culturelles qui s'y réfèrent, ainsi que l'ensemble de l'outillage et autres équipements utilisés. Le plus souvent, il porte sur un territoire donné, pouvant aller à l'échelle d'un canton (un regroupement de communes), comme c'est le cas dans cette étude. Ce type d'outil répond

à une volonté ancienne de mieux connaître le territoire national et d'en mesurer les ressources productives. Ses origines remontent au XVIII^e siècle, afin d'évaluer la richesse globale du territoire français, tel un indicateur de l'état économique du pays [Blum, 2024a].

À cette époque, les premières campagnes de recensement s'inscrivent dans un mouvement plus large de rationalisation des connaissances sur le territoire. L'agriculture représentant une part prépondérante de l'économie nationale, il est logique que l'attention des pouvoirs publics se porte très tôt sur les quantités de récoltes, la surface cultivée, ou encore les types de cultures pratiquées. Ces questionnaires, bien qu'imparfaits à leurs débuts, ont connu de nombreuses itérations avant de se formaliser dans leur version la plus aboutie à la fin du XIX^e siècle, avec la création du Bureau de Statistique Générale, institution chargée de la centralisation et du traitement des données agricoles à l'échelle nationale [Blum, 2024b, Reinhard, 1950].

Dès lors, le questionnaire devient un instrument d'État utilisé de manière systématique pour produire une statistique agricole homogène et fiable. Il est émis sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, et plus précisément par le Service des Statistiques Générales de France, qui coordonne la collecte des données sur l'ensemble du territoire. Une fois imprimé, le document est envoyé aux différentes circonscriptions administratives qui composent le pays. Sur le terrain, sa mise en œuvre mobilise plusieurs acteurs : les professeurs d'agriculture établissent les tableaux synthétiques pour chaque arrondissement, tandis que les directeurs des services agricoles en assurent la transmission au préfet, garant de la centralisation des données à l'échelle départementale.

L'ambition de ce dispositif est claire : il s'agit de constituer une statistique agricole nationale, qui permette de comparer les productions entre territoires, d'identifier les forces et faiblesses régionales, et d'alimenter les politiques publiques agricoles sur des bases empiriques. À cette fin, la structure même du questionnaire a été pensée pour garantir à la fois la clarté des informations collectées et leur exploitation statistique ultérieure. Généralement, il se compose de deux livrets, reprenant des éléments communs mais conçus pour travailler de manière indépendante.

Le premier porte le nom de « questionnaire de statistique agricole ». Il s'agit du document envoyé aux communes initialement dans lequel sont consignés l'ensemble des éléments recherchés sur le terrain. Il comprend également un onglet récapitulatif, reprenant les totaux de ces observations. Le second livret, intitulé « tableau synoptique des réponses », permet de réorganiser ces informations sous forme de tableaux, et présente le détail de ces observations de terrain. Chaque commune reporte

ses réponses dans ce livret et les totaux du canton sont ensuite calculés.

L'exemple du canton de Saint-Girons, dont fait parti Moulis, dans le département de l'Ariège, permet d'illustrer concrètement la forme et le contenu de ce type de questionnaire. Le document se présente ici sous la forme d'un livret de 9 folios, divisé en quatre grandes parties qui correspondent aux principaux secteurs de l'activité agricole :

- Les superficies cultivées et non cultivées, permettant d'évaluer l'intensité de l'usage agricole des terres ;
- Les produits des différentes cultures, rapportés aux surfaces qu'elles occupent, ce qui offre une estimation des rendements ;
- Les animaux de ferme, considérés à la fois comme une ressource (production de viande, de lait, etc.) et comme un outil de travail indispensable (force de traction) ;
- Les systèmes d'exploitation, les procédés de culture et l'outillage agricole, qui donnent un aperçu des techniques utilisées et du niveau de mécanisation.

Ces rubriques couvrent l'ensemble des dimensions techniques et économiques de l'agriculture, dans un souci d'exhaustivité et de standardisation. Elles permettent de dégager des tendances locales tout en s'insérant dans une base de données nationale cohérente.

Le tableau synoptique des réponses, quant à lui, constitue une synthèse chiffrée de l'ensemble des éléments précédents. Dans le cas du canton de Saint-Girons, il prend la forme d'un livret distinct de 11 folios, composé exclusivement de tableaux récapitulatifs. Il fait le lien direct avec les données collectées dans le questionnaire initial, en les présentant sous une forme immédiatement exploitable par les services statistiques.

Le périmètre territorial pris en compte dans ce document inclut les communes suivantes : Alos, Castelnau-Durban, Clermont, Encourtiech, Erp, Esplas, Eycheil, Lacourt, Lescure, Montégut, Moulis, Rimont, Rivèrenert et Saint-Girons. Ces localités forment l'arrondissement de Saint-Girons, dont les contours, faits remarquables, sont restés largement inchangés depuis le XIX^e siècle. Cette stabilité administrative renforce la comparabilité diachronique des données collectées, permettant d'analyser l'évolution des pratiques agricoles sur le long terme.

Enfin, les unités de mesure utilisées dans ces documents sont conformes aux

standards du système international, ce qui en facilite la lecture et l'interprétation. Un encadré explicatif figure dès le folio 1¹³ du questionnaire, précisant les mesures suivantes :

- l'hectare (100 ares ou 10 000 mètres carrés) pour exprimer les superficies ;
- l'hectotitre et le litre pour mesurer les volumes de matières sèches (par exemple, les céréales) ;
- le quintal métrique (100 kilogrammes) pour les poids ;
- le franc, ancienne monnaie nationale, pour les valeurs économiques.

Ces unités, aujourd'hui familières, ont été intégrées progressivement dans les formulaires administratifs dans un souci d'uniformisation et de rigueur scientifique. Elles garantissent la compatibilité des données recueillies avec celles d'autres pays ou d'autres secteurs économiques, et facilitent leur intégration dans des bases statistiques centralisées.

4.3 Le cadastre viticole ariégeois de 1953

L'établissement d'un cadastre viticole en France ne peut être compris sans prendre en compte le contexte historique particulièrement troublé qui a affecté la viticulture entre la fin du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle. En effet, cette période a été marquée par une série de crises sanitaires, économiques et environnementales qui ont profondément bouleversé le paysage viticole national [Glatre, 2020]. Ces événements ont non seulement réduit la production mais ont également mis en péril la qualité des vins français, remettant en question la pérennité même de la filière viticole. La mise en place d'outils de régulation comme le cadastre viticole apparaît ainsi comme une réponse nécessaire, structurante et durable face à ces instabilités répétées.

L'une des premières grandes catastrophes à frapper le vignoble français a été l'invasion du phylloxéra, un puceron originaire d'Amérique du Nord introduit en France à la suite de l'importation de porte-greffes étrangers dans les années 1860. Cet insecte, minuscule mais redoutable, s'attaque aux racines de la vigne et provoque sa mort en quelques années. Le phénomène s'est propagé à une vitesse alarmante, conduisant à la destruction de vastes zones de vignobles et à un effondrement brutal de la production nationale. En quelques décennies, l'économie viticole, pilier de nombreuses régions rurales, s'est trouvée profondément fragilisée.

Cette crise sans précédent a contraint les viticulteurs à repenser leurs pratiques culturelles. L'une des solutions majeures adoptées fut la greffe des cépages tradition-

13. Voir Annexe p.86

nels français sur des porte-greffes américains résistants au phylloxéra, introduisant de facto une nouvelle ère dans l'histoire viticole. Cette mutation forcée du vignoble s'est accompagnée d'une remise en question des cépages utilisés, de leur adaptation aux terroirs et des méthodes culturales.

Si le phylloxéra est l'épisode le plus emblématique, d'autres fléaux ont contribué à fragiliser durablement la viticulture. L'apparition de maladies cryptogamiques telles que le mildiou ou l'oïdium, favorisées par des conditions climatiques humides et mal connues à l'époque, a nécessité le développement de traitements chimiques spécifiques, parfois onéreux et difficilement accessibles aux petits producteurs. À cela s'ajoute la prolifération d'insectes ravageurs, comme la pyrale, qui ont également nui à la santé des vignobles [Glatre, 2020].

Ces épisodes cumulés ont contribué à une instabilité constante du rendement viticole, à des pertes économiques majeures pour les exploitants, et à une crise de confiance généralisée dans les marchés du vin. C'est dans ce contexte de tension et d'urgence que l'État français s'est vu contraint d'intervenir de manière plus structurée et durable.

À la crise sanitaire s'est ajoutée une crise économique et sociale, alimentée par la surproduction, la chute des prix et la détérioration de la qualité des vins mis sur le marché. Ces phénomènes ont provoqué une méfiance croissante des consommateurs, mais aussi des producteurs entre eux, face à des pratiques parfois frauduleuses ou peu rigoureuses. La France viticole avait besoin de règles claires, d'un encadrement strict et d'une organisation administrative efficace pour restaurer la qualité, la réputation et la durabilité du secteur [Durbiano, 1975].

C'est dans cette dynamique que le gouvernement français a entrepris de structurer la filière viticole en multipliant les décrets destinés à encadrer la production, à lutter contre la fraude et à rétablir l'image du vin français. Un tournant majeur intervient avec la création, par décret du 30 septembre 1953, de l'Institut des Vins de Consommation Courante (IVCC). Cette structure a pour mission d'assainir le secteur en définissant des critères de qualité, en limitant les volumes produits, et en imposant une meilleure traçabilité de la production. Elle marque le début d'une gestion plus centralisée de la filière viticole, notamment à travers la mise en œuvre du cadastre viticole.

Il convient cependant de noter que le décret n°53-960 du 30 septembre 1953 ne traite pas directement de la création du cadastre viticole mais concerne davantage

les baux commerciaux. La confusion autour de ce texte souligne la complexité du corpus législatif encadrant la viticulture. En réalité, la mise en œuvre du cadastre viticole s'inscrit dans un ensemble plus large de réformes qui visaient à structurer l'ensemble de la production agricole, en particulier le secteur viti-vinicole.

Le cadastre viticole répond à plusieurs objectifs fondamentaux. D'une part, il s'agit d'un outil de recensement précis : il permet d'identifier et d'enregistrer l'ensemble des parcelles destinées à la culture de la vigne, en prenant en compte leur localisation, leur superficie, leur encépagement et leur mode d'exploitation. D'autre part, il facilite un suivi rigoureux des rendements, des types de cépages plantés, et il permet de vérifier la conformité des pratiques agricoles avec les normes en vigueur, notamment celles relatives aux appellations d'origine contrôlée. Enfin, il sert également d'outil de planification à l'échelle territoriale, en fournissant des données précieuses pour la gestion des ressources agricoles et le développement rural.

Le département de l'Ariège offre un exemple concret de la manière dont ce cadastre a été mis en œuvre. Entre juillet 1956 et décembre 1958, un inventaire précis des parcelles viticoles a été réalisé dans ce département, aboutissant à la publication d'un document exhaustif de 153 pages. Ce travail couvre un total de 221 communes, regroupant 9 295 exploitations viti-vinicoles, illustrant l'importance de la viticulture dans ce territoire montagnard et rural.

Les données recueillies dans ce cadastre sont particulièrement riches. Elles permettent notamment de mesurer :

- le potentiel viticole ;
- la répartition des exploitations en fonction de leur superficie ;
- la répartition des exploitations en fonction de leur implantation ;
- la répartition des exploitations en fonction de leur mode de faire valoir ;
- les années de plantation par commune ;
- l'encépagement.

Ce niveau de détail permet non seulement une analyse fine de la situation viticole de l'époque, mais constitue également une base de données précieuse pour évaluer les évolutions à venir. Si l'ensemble du cadastre a fait l'objet d'une étude rigoureuse, les contraintes de temps et de moyens ont poussé à concentrer l'analyse sur la seule commune de Moulis, objet de ce mémoire.

5 Méthodologie

5.1 La mise en place des bases de données

La méthodologie mise en place pour cette seconde année d'étude reprend celle effectuée l'année dernière, à savoir l'analyse des textes étudiés et la constitution de bases de données à partir de ces derniers.

Comme pour le compoix du XVII^e siècle, le livre terrier de 1449 reprend une structure très similaire comme le montre la figure 7. Les deux textes sont classés par propriétaire et comportent les informations suivantes :

- le nom du propriétaire précédé de son titre ;
- la nature du bien ;
- le lieu-dit ;
- les confronts ;
- l'imposition du bien.

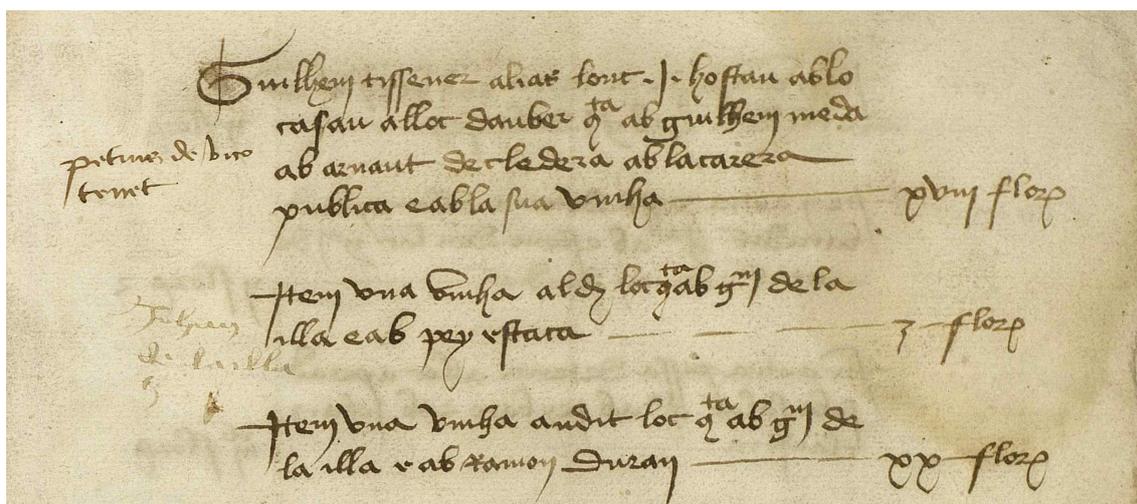


FIGURE 7 – Extrait des déclarations de Guilhem Tissener dit Lont issu du livre terrier de 1449, folio 3R

À l'instar du compoix, aucune mention d'une qualité particulière n'a été repérée¹⁴ ce qui nous donne peu d'informations quant à la qualité mais aussi la surface du bien. De plus, on retrouve également des déclarations avec des occupations multiples que nous appellerons parcelles en polyculture, ce qui là aussi empêche d'estimer la

14. Pour rappel, dans le compoix ainsi que dans le cadastre napoléonien, les biens étaient classés selon leur degré de "qualité", du premier degré au cinquième degré. Le premier degré étant considéré comme le plus imposé et donc de meilleure qualité.

superficie des parcelles et la part de chaque bien au sein d'une même déclaration.

La méthodologie sera donc la même, à savoir la constitution d'une base de données reprenant les informations récurrentes comme dans le tableau 2.

TABLE 2 – Extrait de la base de données d'après le livre terrier de 1449.

Nom du propriétaire	Guilhem Tissener alias Lont	Guilhem Tissener alias Lont
Profession	Inconnue	Inconnue
Nature	un hostau contre la maison	une vigne
Lieu-dit	Aubert	audit lieu (ici Aubert)
Confronts	Guilhem Meda, Arnaut de Cledera, la rue publique et sa propre vigne	Guilhem de la Illa et Pey Estaca
Imposition du bien	18 florins	0,5 florins

Cette fois-ci, le texte a été traité dans son intégralité, à savoir les déclarations mentionnant la présence de vigne mais aussi tout autre bien. Traiter l'ensemble du document permet de connaître le poids de la viticulture par rapport au reste des occupations de sol mais également de savoir si certains propriétaires se spécialisent dans ce type de culture. Cependant, certaines déclarations ont été rajoutées *a posteriori* comme le montre la différence de graphies sur la figure 8. Malgré une structure très semblable, il a été fait le choix de ne pas traiter les informations postérieures aux déclarations car il s'agit de mutations postérieures. Ces ajouts se trouvent généralement juste après les déclarations "d'origine"; certaines sont même annulées. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit des nouvelles acquisitions faites par les successeurs des déclarants ou par ceux-là même. Pour éviter toute confusion et traiter uniquement l'état de la commune en 1449, l'ensemble de ces ajouts n'a pas été traité car non datés.

Les tableaux présents dans le questionnaire statistique et dans le tableau synoptique de 1873 ont aussi été reportés numériquement, faisant l'objet d'une nouvelle base de données. Que ce soit pour le questionnaire ou pour le tableau synoptique des réponses, seules les informations relatives à l'occupation du sol et aux modes de conduite ont été traitées, laissant de côté les données relatives à l'élevage, l'outillage, les engrais et les amendements.

Les statistiques relatives aux superficies, productions et occupation du sol seront traitées par communes puis, dans un second temps, comparé par rapport aux totaux

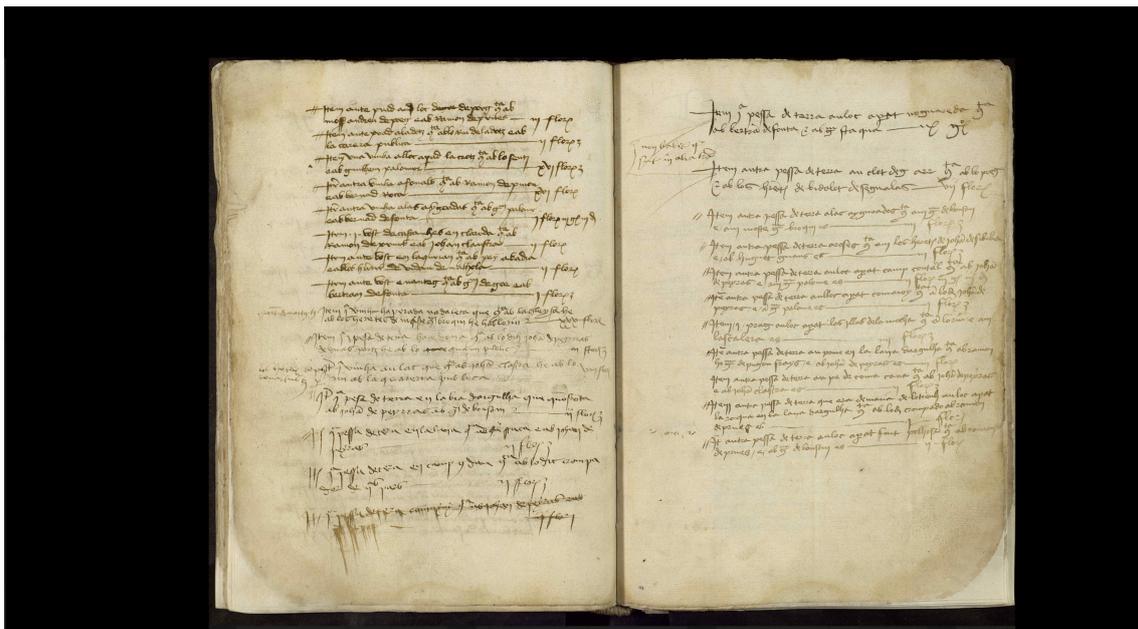


FIGURE 8 – Exemple de déclarations ajoutées a posteriori, d'après le livre terrier de 1449, f°159v et f°160r

de l'arrondissement de Saint-Girons.

TABLE 3 – Extrait de la base de données d'après le questionnaire de statistique agricole de 1873.

Nom de la commune	Moulis	Totaux du Canton
Superficies de vignes d'après cadastre en ha	210	302,321
Superficies de vignes d'après questionnaire de 1873 en ha	210	313,9998
Cultures industrielles d'après questionnaire de 1873 en ha	23	80
Prairies artificielles d'après questionnaire de 1873 en ha	36	1312,9511
Cultures arborescentes agglomérées d'après questionnaire de 1873 en ha	2	2
Bois et forêts d'après questionnaire de 1873 en ha	950	7812,745
Jachères mortes d'après questionnaire de 1873 en ha	10	132,6277
Terres incultes d'après questionnaire de 1873 en ha	50	1276,8

Bien qu'il ne soit pas possible de connaître l'agencement exact des parcelles

entre elles, ce document permet de savoir la part que représente la commune de Moulis dans l'économie rurale locale et la variété de productions en comparaison avec d'autres communes voisines.

L'autre intérêt de ce document se situe dans la période qu'il concerne, à savoir le troisième quart du XIX^e siècle, juste avant l'avènement des crises sanitaires induites par les maladies cryptogamiques et le phylloxéra. En conséquence, les données relatives à la surface viticole devraient être proches du maximum enregistré sur l'ensemble des documents étudiés, si l'on se fie à la littérature.

Le questionnaire et le tableau synoptique des réponses qui lui est rattaché ont aussi fait l'objet d'une analyse approfondie. L'ensemble des tableaux a été minutieusement reporté dans un tableur et chaque opération a été recalculée.

Dans un premier temps, ce sont les tableaux des réponses qui ont été traités¹⁵ et reportés sur le tableur. Comme expliqué précédemment, les parties relatives aux animaux de ferme, aux systèmes d'exploitation ou encore à l'outillage n'ont pas été prises en compte dans cette étude. Seules les superficies, l'occupation des sols et les produits qui en découlent ont fait l'objet d'une analyse plus poussée.

L'objectif de ce document est d'analyser l'évolution des surfaces de terres cultivées et non cultivées ainsi que de la production agricole entre les relevés du cadastre et ceux effectués en 1873, comme le montre la Figure 9. Dans cet extrait, on peut voir que chaque type de culture est séparé en deux relevés : celui effectué d'après le cadastre de la commune et celui réalisé à partir du questionnaire de 1873.

QUESTIONS.		TABLEAU DES RÉPONSES PAR COMMUNE.													
		Commune de													
		Melos	Castelnau Sudary	Armon	Encausse	Espe	Espeles	Eycheil	Arnaud	Reau	Morignat	Moulis	Rimont	Rivière	
I. — SUPERFICIES.															
Étendue du territoire agricole par nature de cultures.															
Céréales et autres farineux alimentaires.	D'après le cadastre (hectares).	202.	115.	200.	163.00.46	143.	600.	97	340.	900.	180	1037	1161	518.10.24	
	Évaluation en 1873 (id.)	207.	177.	202.	190.44.16	113.3	800.	113	340.	262	122.	1040	1207	518.10.24	
Cultures potagères et maraichères.	D'après le cadastre (hectares).	3.	9.	2.06.31	2.18.74	3.70	8.	2	3	10	24	33	-	6.09.13	
	Évaluation en 1873 (id.)	4.	10.	2.06.31	2.18.74	3.70	8	2	3	13	25	33	43	7.	

FIGURE 9 – Extrait du Tableau Synoptique des Réponses de 1873, f°11

15. Les réponses ont été traitées en premier pour des questions d'organisation. Le temps d'analyse pour chaque document étant assez important, il était plus logique de traiter les réponses en priorité pour avoir le détail et donc plus de précision sur les données relatives aux relevés. le questionnaire quant à lui se présente sous forme de tableau récapitulatif et n'a pas ce degré de précision.

5.2 Modifications apportées au mémoire de M1

L'analyse toponymique menée dans le cadre de l'étude de la topographie de Moulis s'est d'abord concentrée exclusivement sur les déclarations foncières relatives aux parcelles de vignes, qui mentionnaient divers noms de lieux. Cette première étape, fondée sur les données du compoix, a permis d'identifier 52 toponymes distincts associés à ces déclarations de vignes. Toutefois, seuls 18 ont pu être précisément localisés, soit un taux de réussite de 34,6%. Une analyse équivalente a été réalisée à partir du cadastre napoléonien : grâce aux plans cadastraux actuels, l'identification de ces lieux a été facilitée.

Ces travaux ont aussi mis en lumière la répartition géographique des vignes : elles se situent majoritairement le long des berges du Lez, à proximité des habitations, ainsi que sur les versants bien exposés au sud. Dans le cadastre napoléonien, les parcelles viticoles se trouvent cependant en plus grand nombre sur les plaines que sur les coteaux, contrairement à ce que révélait le compoix.

Désormais, l'analyse ne se limite plus aux seules déclarations de vignes. Elle s'est élargie à l'ensemble des déclarations présentes dans les différentes sources, offrant une vision beaucoup plus globale de l'occupation du sol et de la toponymie. Dans cette perspective, un annuaire toponymique a été constitué, recensant tous les noms de lieux relevés, leurs variantes orthographiques ainsi que leurs occurrences documentaires, comme le montre la Figure 10. Cet outil rassemble les données issues du livre terrier, des déclarations viticoles du compoix, des matrices et plans cadastraux napoléoniens, jusqu'au cadastre actuel, permettant ainsi une approche comparative et diachronique des noms de lieux à Moulis.

Cependant, bien que cet annuaire toponymique constitue une base précieuse pour l'étude des noms de lieux et leur évolution, il ne permet pas, en l'état, de localiser géographiquement chacun des toponymes recensés. Aucun travail de spatialisation n'a encore été entrepris en ce sens, principalement en raison d'un manque de temps et de moyens dédiés à cette tâche. Leur identification reste donc essentiellement textuelle et documentaire, sans correspondance cartographique précise ¹⁶.

16. Cela limite pour l'instant les possibilités d'analyse fine des dynamiques territoriales ou de l'évolution de l'occupation du sol. Un tel travail de géoréférencement, s'il venait à être réalisé ultérieurement, offrirait pourtant des perspectives intéressantes en croisant les données toponymiques avec les données géographiques issues des différentes sources, anciennes comme actuelles. Il représenterait une étape essentielle pour compléter l'analyse topographique et mieux comprendre les logiques d'implantation des activités agricoles, en particulier viticoles, dans le paysage moulisien.

Annuaire des toponymes		
Noms des toponymes	Orthographe alternative	État
Ad Prad	Ad Part	livre terrier
Al Bergiyol	Orthographe alternative	cadastre napo
Allee Debar	Orthographe alternative	cadastre napo
Amargé de la Serre	Amargi de la Serre	cadastre napo
Argeuilla	Orthographe alternative	cadastre napo
Arnaud Bidau	Orthographe alternative	cadastre napo
Arribenc	Orthographe alternative	livre terrier
Artapis	Artaxis	livre terrier
Artex	Orthographe alternative	cadastre napo
Artigos Azen	Orthographe alternative	cadastre napo
Auber	Aubert	livre terrier cadastre napo
Aubert (village)	Orthographe alternative	cadastre napo livre terrier compoix
Aucès	Aucés	cadastre napo

FIGURE 10 – Extrait de l'Annuaire Toponymique de Moulis

Dans la continuité des travaux précédemment engagés, l'analyse préliminaire menée en première année de master a été enrichie afin de mieux comprendre les logiques d'implantation des parcelles viticoles dans le territoire moulisien d'après les données du cadastre napoléonien. L'objectif était d'aller au-delà de la simple localisation des parcelles pour interroger les facteurs géographiques susceptibles d'avoir influencé leur répartition. Plus précisément, il s'agissait de vérifier certaines hypothèses émises lors des premières analyses : à savoir que les vignes se concentraient préférentiellement dans des zones bénéficiant d'une bonne exposition au soleil, sur des pentes modérées favorisant le drainage, et dans des lieux partiellement protégés des vents froids mais ouverts aux courants d'air bénéfiques à la vigne.

Pour explorer ces pistes, un travail a été mené à l'aide d'un système d'information géographique (S.I.G.), en l'occurrence le logiciel QGIS. Ce dernier a permis de réaliser plusieurs traitements spatiaux à partir d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT), une représentation en trois dimensions du relief. À partir de ce MNT, deux couches d'analyse ont été générées : l'une pour la pente du terrain, l'autre pour l'exposition (c'est-à-dire l'orientation) des versants. Le calcul de la pente a été effectué grâce à un outil directement intégré à QGIS, qui attribue à chaque cellule du modèle une valeur exprimée en pourcentage ou en degrés, selon la déclivité du terrain. Cette couche permet d'identifier les zones à forte inclinaison (généralement peu propices à la culture), les zones planes et les pentes modérées, souvent recherchées pour les cultures viticoles en raison de leur bon drainage naturel.

En complément, l'exposition des versants a été analysée grâce à une autre fonc-

tionnalité du logiciel. Celle-ci attribue à chaque cellule une valeur correspondant à son orientation géographique (nord, sud, est, ouest), ce qui permet de repérer les zones bénéficiant d'un ensoleillement optimal – en général, les versants orientés au sud ou au sud-est. Ces résultats ont été croisés avec les données vectorisées des parcelles viticoles identifiées dans les sources anciennes (en l'occurrence, le cadastre napoléonien), afin de vérifier si une corrélation existait entre ces facteurs physiques et l'implantation des vignes.

Enfin, une couche représentant les zones d'ombres projetées à différents moments de la journée a été simulée à l'aide d'un module, là encore, directement proposé par QGIS. Cette visualisation permet d'évaluer les zones potentiellement moins ensoleillées, en particulier celles situées au pied des reliefs ou en fond de vallée. L'objectif était d'identifier si certaines zones étaient évitées pour la culture de la vigne, du fait d'un ensoleillement insuffisant.

L'ensemble de ces traitements spatiaux a permis de produire une cartographie croisée des pentes, des orientations des versants et des zones d'ombre, en lien avec les emplacements des parcelles viticoles relevées dans le cadastre napoléonien. Ces cartes sont avant tout des supports d'observation, conçus pour visualiser certains paramètres du relief susceptibles d'intervenir dans l'implantation des cultures.

6 Résultats

Les résultats de cette recherche seront présentés en plusieurs volets. Le premier portera sur l'étude du livre terrier, dont les données seront analysées selon une méthodologie similaire à celle appliquée lors de l'année précédente. Cette section débutera par un examen approfondi des déclarations : leur forme, leur structure, ainsi que les modalités de leur élaboration. Une attention particulière sera ensuite portée à l'identification des propriétaires, tant en ce qui concerne leur nombre que la diversité de leurs statuts sociaux.

L'analyse se poursuivra par l'étude qualitative et quantitative des déclarations, en mettant en lumière la variété des biens mentionnés. Une part importante de cette réflexion sera consacrée aux déclarations viticoles, qui feront l'objet d'une analyse plus approfondie. Par ailleurs, l'étude des toponymes occupera une place centrale : leur répartition, leur fréquence, ainsi que leur association avec les surfaces viticoles feront l'objet d'un traitement spécifique, notamment dans l'objectif de localiser les zones de concentration de la vigne.

Dans un second temps, l'étude croisera les données issues du cadastre viticole et celles extraites du questionnaire statistique. Ces deux sources, bien que distinctes, présentent des contenus complémentaires en ce qu'elles offrent des informations similaires sur la structure foncière et la répartition des cultures. Toutefois, une attention particulière sera accordée aux données relatives à la commune de Moulis, permettant ainsi une analyse locale fine et contextualisée.

Une mise en perspective de ces données sera ensuite proposée à travers la confrontation avec deux travaux de référence : la thèse de René Souriac (1973) et celle reprise dans l'ouvrage de Marcel Lachiver (2002). Ces deux études comportent des tableaux synthétiques portant sur les productions agricoles et viticoles ainsi que sur les superficies exploitées, offrant un cadre comparatif pertinent pour apprécier l'évolution des pratiques et des dynamiques territoriales.

Enfin, les améliorations apportées à la cartographie réalisée l'année précédente feront l'objet d'une dernière section. Celle-ci intégrera une analyse géographique plus fine, reposant notamment sur l'étude des pentes et de l'exposition des terrains, éléments déterminants dans la compréhension de la logique d'implantation viticole.

L'ensemble de ces résultats permettra de mettre en lumière l'évolution de l'espace viticole de la commune de Moulis entre le milieu du XV^e et le milieu du XX^e siècle, tout en soulignant son rôle au sein du canton de Saint-Girons, du département de l'Ariège, et plus largement, de ce département dans le contexte rural français.

6.1 Un aperçu de Moulis au XV^e siècle. Étude de l'occupation de sol de Moulis d'après son livre terrier.

Parmi les sources foncières anciennes conservées, le livre terrier de la commune de Moulis constitue le document le plus ancien¹⁷ permettant d'analyser en détail l'occupation des sols de ce territoire ariégeois. Comparable dans sa structure au compoix étudié l'année précédente, ce registre se distingue néanmoins par la richesse et la complexité de son contenu, offrant une vision plus complète de l'organisation foncière locale. Son exploitation repose sur une étude paléographique approfondie du texte original, qui a permis la constitution de bases de données rigoureuses¹⁸. Ces données ont ensuite été traitées selon une méthode d'analyse similaire à celle employée pour le compoix, en s'attachant successivement à l'identification des propriétaires, aux déclarations de vignes isolées, aux autres types d'occupation du sol, ainsi qu'à la répartition spatiale des parcelles sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce travail permet ainsi de mieux comprendre les logiques foncières à l'œuvre à Moulis et d'en dégager les spécificités dans une perspective historique et territoriale.

6.1.1 Les propriétaires de Moulis

L'élaboration de différentes bases de données a permis d'extraire des informations précieuses concernant les propriétaires fonciers de la commune. Ce travail a révélé pas moins de 2911 déclarations foncières, réparties entre 153 propriétaires différents. Afin de mieux comprendre la structure de la propriété à Moulis, ces individus ont été classés selon deux critères : d'une part, le nombre de déclarations qu'ils ont effectuées, et d'autre part, le montant total de leur imposition. Ce double prisme permet de croiser les données quantitatives et fiscales pour établir des profils types de propriétaires.

À partir de ces critères, quatre grandes catégories ont été définies :

- la première regroupe les petits propriétaires. Il s'agit de ceux dont le nombre de déclarations est inférieur ou égal à 4, ou dont le montant total d'imposition est strictement inférieur à 10¹⁹ ;
- les propriétaires modestes, caractérisés par un nombre de déclarations compris entre 5 et 18, ou une imposition globale allant de 10 à 80²⁰ ;
- la troisième catégorie correspond aux propriétaires moyens, qui ont déclaré

17. Qui nous soit parvenu.

18. voir Méthodologie page 31

19. voir Annexe page 88

20. voir Annexe page 89

- entre 19 et 35 parcelles, ou dont l'imposition se situe entre 81 et 150²¹ ;
- les grands propriétaires, regroupent les individus ayant déclaré plus de 25 biens, ou dont l'imposition dépasse les 150 florins²².

Cette typologie permet non seulement de mieux cerner les dynamiques de propriété à l'échelle locale, mais également de comparer la hiérarchie foncière selon deux logiques distinctes : l'étendue des possessions foncières d'un côté, et leur poids fiscal de l'autre. L'un des enseignements majeurs de cette classification est la forte similitude entre les deux répartitions. Dans les deux cas, les petits propriétaires forment le groupe le plus nombreux, ce qui confirme bien que le milieu paysan constitue la majeure partie du tissu social molinois. À l'inverse, les grands propriétaires sont minoritaires en nombre de déclarations bien qu'ils détiennent logiquement une part plus significative des terres.

Liens ou Fonctions	Prénom	Nom	Alias	Orthographe alternative	Folio	#	Page
	Arnaut	Cledera (de)			01V		11
	Guilhem	Tissener	Lout		03R		12
Heretes	Ramon	Duc (del)			05V		15
	Guilhem	Meda			06R		15
	Jammes	Roeda (de)			08R		17
	Guilhem	Darboh			10R		19
	Pey	Lamari (de)			12R		21
	Pey	Estaca	Maderas (de)	Pey Estaqua	13R		22
	Johan	Castilho (de)			15R		24
Heretes	Pey	Maderas (de)			17R		26
	Ramon	Rog	Baquer		19R		28
	Vidau	Tissernes	Nibeya (de la)	Tissener ?	21R		30
	Guilhem	Lauseg (de)			22R		32
	Bernat	Baro		Bernad Baro	24R		33
	Johan	Causaus (de)	Rog		27V		37
	Armand	Cex (deu)			27V		37
	Bernat	Estrada			28R		37
Frays	Guilhem e Arnaut	Nartus (de)			30R		39
Maste	Guilhem	Broqui			33R		42
	Ramon	Dandias			35R		44
	Stene	Dellac		Esthene Dellac	39R		48
Heretes	Roge	Cau (de)			42R		51
Heretes	Guilhem	Tixener	Lambeya (de)	Guilhem Tissener	44R		53

FIGURE 11 – Extrait de l'annuaire recensant l'ensemble des propriétaires fonciers, d'après le livre terrier

Pour éviter toute confusion dans le traitement des données, la création d'un annuaire spécifique a été établie (Figure 11) afin de recenser l'ensemble des personnes ayant effectué une déclaration dans le livre terrier. Cet outil méthodologique s'est

21. voir Annexe page 90

22. voir Annexe page 91

révéle indispensable pour distinguer avec précision chaque déclarant et permettre une analyse plus rigoureuse des homonymes de la commune. Parmi les 153 individus recensés, on observe en effet la présence de plusieurs homonymes, tels que Guilhem Depmou et Pey Abadia. Pour éviter de confondre les déclarations attribuées à ces personnes portant le même nom, un système de différenciation a été mis en place dans les bases de données²³, permettant ainsi de préserver l'intégrité des informations tout en facilitant leur traitement statistique.

Par ailleurs, il est important de noter que toutes les entités déclarantes ne correspondent pas nécessairement à des individus isolés. Le document fait également apparaître des cas de déclarations collectives, regroupant par exemple des héritiers, des frères, voire des couples. Ces entités familiales ou conjugales sont considérées comme des unités de propriété à part entière et sont intégrées à l'analyse au même titre que les individus seuls. Cette décision repose sur la logique du document original, dans lequel ces groupes sont mentionnés comme détenteurs d'un bien commun et soumis à une imposition globale. Le traitement de ces groupes comme des entités propriétaires uniques permet ainsi de refléter fidèlement la réalité sociale et juridique de l'époque, dans laquelle la transmission familiale ou le partage des biens était monnaie courante.

6.1.2 Vision d'ensemble de l'occupation de sol.

Pour rappeler une similitude notable entre le livre terrier de Moulis et le compoix étudié précédemment, réside dans la manière dont sont formulées certaines déclarations, notamment celles comprenant plusieurs parcelles aux occupations différentes, mais regroupées sous une imposition unique. Ce type de déclaration est illustré dans la Figure 12. Comme expliqué précédemment, ces cas se présentent sous la forme de multi-parcelles, un ensemble de biens listés dans une seule et même déclaration, sans que l'on puisse distinguer quelle part de l'imposition est attribuée à chacun. Cette confusion entre les parcelles empêche toute estimation précise des valeurs respectives des biens déclarés.

" Guilhem de Lauseg .I. casaladge bordas ort e vinha quitan ab Bernad Baro ab lo fluvi de Les e Madeys. XII florins et demi "

Une méthode envisageable pour tenter de restituer cette répartition aurait consisté à estimer un prix moyen par type d'occupation, en s'appuyant sur les déclarations

23. Les homonymes ont été identifiés à l'aide d'un suffixe numérique (par exemple « nom+2 »)

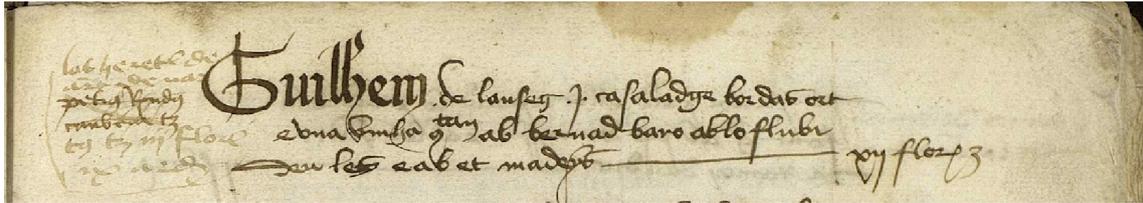


FIGURE 12 – Déclarations de Guilhem de Lauseg, extrait du livre terrier de Moulis, f°32 recto

dites « simples », c'est-à-dire celles qui ne comportent qu'un seul type de bien, non partagé ni co-exploité. En isolant ces déclarations univoques, il aurait alors été possible de calculer un prix d'imposition moyen pour chaque type de bien (vigne, terre, borde,...), puis d'appliquer ces moyennes aux déclarations en multi-parcelles pour en déduire une estimation de la contribution individuelle de chaque parcelle au total imposé. Cela aurait permis de s'approcher d'une répartition probable, proche de la réalité du terrain, tout en restant prudent quant à l'estimation de l'imposition foncière.

Pour autant, cette méthode présente plusieurs limites majeures. Déjà, elle suppose une homogénéisation des surfaces et des qualités "standardisés" des terres au sein de chaque catégorie, ce qui est loin d'être garanti. Pour les biens immobiliers, comme les maisons ou les bordes, une telle hypothèse est relativement possible, car les surfaces habitables évoluent peu d'un bien à l'autre. D'une manière générale, les habitations restent de dimensions similaires et les écarts entre les constructions sont rarement significatifs au sein d'un même village. En revanche, lorsqu'il s'agit de terres agraires, les différences de superficie, d'exposition ou d'accès à l'eau peuvent entraîner des variations de valeur considérables. Ainsi, deux parcelles classées comme "pièce de terre" peuvent avoir des tailles et des rendements très différents, rendant toute tentative de moyenne incertaine et potentiellement trompeuse. En conséquence, afin de préserver la rigueur de l'analyse, les prix moyens d'imposition ainsi que les surfaces moyennes par type d'occupation n'ont pas été calculés dans le cadre de cette étude.

Malgré ces limitations méthodologiques, les données recueillies à partir du livre terrier ont permis de dresser un inventaire précis des types de biens déclarés. Le Tableau 4 présente le nombre total de déclarations par type d'occupation, révélant la structure foncière dominante du territoire moulisien. On y constate clairement la prédominance des terres agricoles dans l'économie et l'occupation des sols. Les "pièces de terres", désignation générique pour les terres cultivables, forment la catégorie la plus représentée, avec 1933 occurrences relevées dans l'ensemble du document. Cette

surreprésentation témoigne du caractère profondément agraire de la commune, où la majorité des ressources et des activités sont orientées vers la terre.

TABLE 4 – Totaux des déclarations issus de la base de données d'après le livre terrier de 1449.

Type d'occupation du sol	Totaux (en nombre de déclarations)
Ostau	54
Casaladges	76
Bordes	115
Murassas	49
Près	260
Champs	19
Laboures	2
Terres	1933
Bois	81
Vignes	403
Autres	90

En comparaison, d'autres termes apparaissent bien plus rarement, comme celui de "laboure", qui semble ne désigner qu'un très faible nombre de biens. Ce terme pose cependant un problème d'interprétation lexicale. Il est en effet probable que "laboure" ne renvoie pas ici à une terre labourable, comme on pourrait le penser de prime abord, mais soit en réalité une déformation ou une erreur de transcription du mot "laborde" – une borde étant une petite ferme ou un ensemble d'habitations rurales. Cette erreur pourrait venir d'une pratique assez commune dans les textes anciens où la séparation des articles avec leur sujet n'est pas forcément systématique. Il n'est pas rare de constater fréquemment dans le texte des exemples comme "lagleize" à la place de "la gleize" (et désigne ici une église). En l'absence d'un contexte agricole clair, il est parfois difficile de faire la différence entre ce genre de mot dont la graphie est parfois très similaire.

Pour autant, cette erreur d'interprétation ne remet pas en cause la conclusion générale de l'analyse. Le territoire de Moulis est très largement dominé par l'espace agraire, au sein duquel les terres cultivées, incluant les vignes, occupent une place prépondérante. Comme l'indique la Figure 13, les biens agraires représentent à eux seuls 84,9% de l'ensemble des déclarations foncières. Les biens immobiliers, incluant les habitations et constructions associées, n'occupent que 9,6% du total. Le reste du territoire est constitué de bois, pâturages, ou autres types de biens non spécifiés. Cette répartition souligne à quel point la commune, à cette époque, est structurée

autour d'une économie agricole fondée principalement sur la terre, avec une faible densité de bâti et une organisation de l'espace tournée vers la production vivrière et viticole.

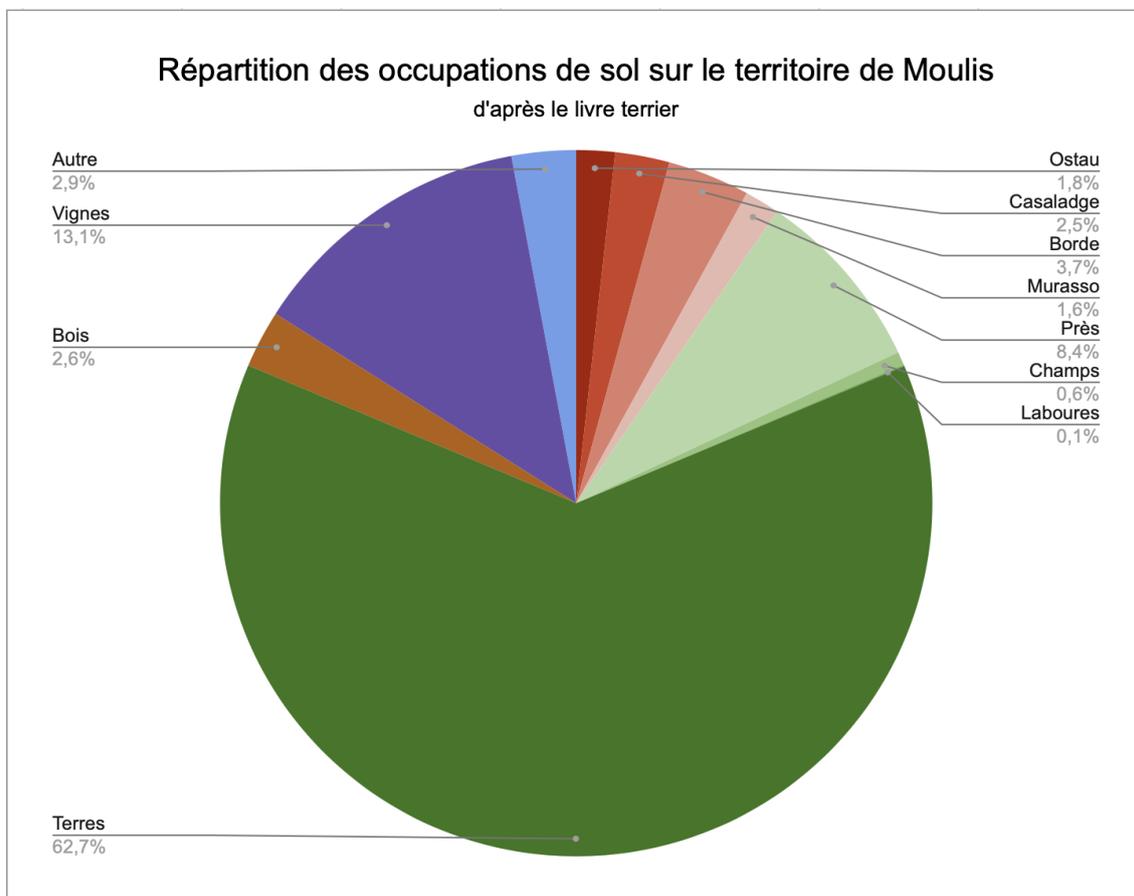


FIGURE 13 – répartition de l'occupation du sol de Moulis à partir du nombre de parcelles, d'après le livre terrier

Comme pour la répartition des surfaces, ce sont les "pièces de terre" qui représentent la part la plus importante de l'imposition totale avec 5638 florins (soit 46,21% de l'imposition totale). La vigne, bien que beaucoup moins présente dans la répartition des surfaces occupées, est également une culture fortement imposée et représente à elle seule 27,5% de l'imposition totale ²⁴.

Pour résumer, l'analyse des types de déclarations foncières de Moulis, bien que limitée par certaines imprécisions de sources, permet de reconstituer une image assez fidèle du paysage foncier local. Elle confirme que la commune, au moment de la rédaction du livre terrier, repose avant tout sur un modèle rural, à la fois dans l'occupation physique du sol et dans la hiérarchie des valeurs fiscales. Le choix mé-

24. De nouveau, les calculs effectués ne sont que des estimations car les déclarations ont des occupations multiples ce qui complexifie le traitement des données.

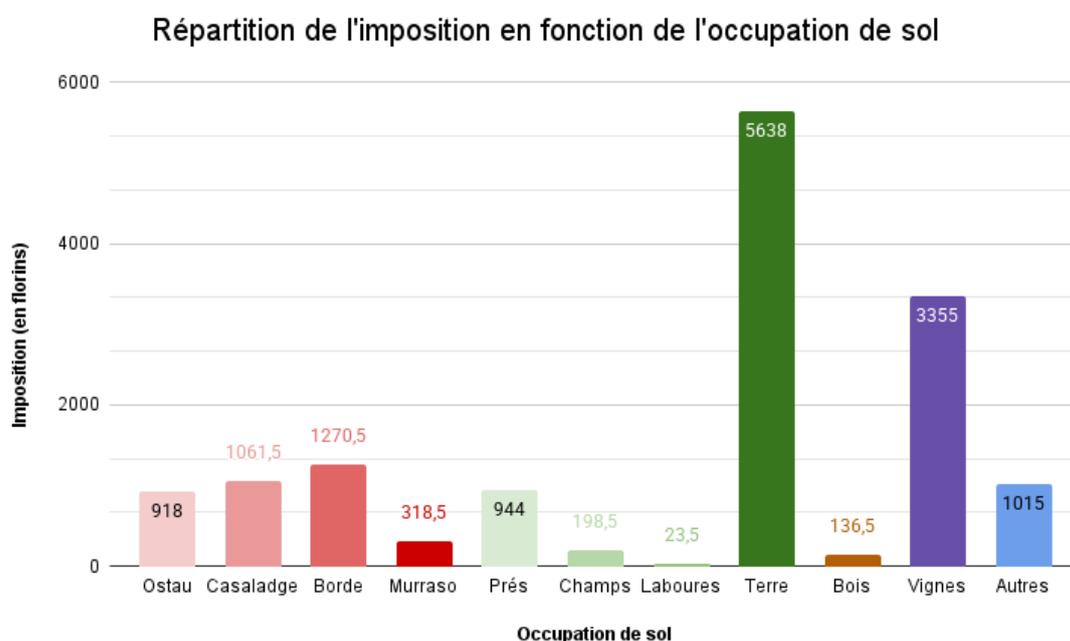


FIGURE 14 – Répartition de l'imposition des propriétaires de vignes, d'après le livre terrier

thodologique de ne pas simuler de valeurs moyennes contestables permet de garantir une lecture plus prudente, mais plus rigoureuse, des dynamiques foncières en jeu.

6.1.3 L'analyse du vignoble.

La viticulture représente une part non négligeable de l'espace de la commune, avec ses 13,1% des déclarations d'occupation de sol. Afin de contourner la contrainte qu'impose l'absence des données de surface réelle, il est toujours possible d'estimer son importance à travers l'étude de son imposition. Ainsi, il serait intéressant de s'interroger sur l'impact que la viticulture peut avoir dans l'économie locale.

Pour cela, il faut se référer aux déclarations de vignes²⁵ où l'on comptabilise 403 parcelles recensées sur 393 déclarations différentes. Le montant le plus faible enregistré pour une parcelle est de 3 gros et 3 deniers, tandis que le montant maximal atteint 63,5 florins – probablement pour la plus vaste parcelle, appartenant à Arnaut de Fontana. L'individu détenant le plus grand nombre de parcelles est Bernad Baro. La moyenne d'imposition par parcelle s'établit à 8,997 florins, ce qui donne un premier aperçu de la diversité des exploitations.

Sur les 153 déclarants recensés, 122 possèdent au moins une parcelle de vigne, soit environ 79,74% de l'ensemble des déclarants. En moyenne, chaque propriétaire

25. disponible dans les annexes externes page 100

détient un peu plus de 2,6 parcelles, ce qui témoigne d'une diffusion relativement homogène de cette culture au sein de la communauté moulisienne. La vigne apparaît ici comme une culture généralisée, accessible à une large part de la population et non pas réservée aux élites économiques, les fameux "grands propriétaires". L'étude des quartiles fondée sur le nombre de parcelles par propriétaire révèle une distribution relativement équilibrée, malgré quelques données plafond, suggérant une représentation assez large des différents groupes sociaux (Figure 15). La majeure partie de l'imposition reste assez modeste avec une médiane de 10 florins, ce qui démontre que la majeure partie de la population possède des parcelles d'assez faible surface. Seuls quelques individus possèdent de très grands vignobles en comparaison, comme c'est le cas d'Arnaut de Fontana dont l'imposition de vignes en monoculture est de 63,5 florins, contre 51 florins, deuxième imposition la plus importante pour la déclaration composite des frères Johan et Bernad Casaler, mais cela reste un cas assez isolé.

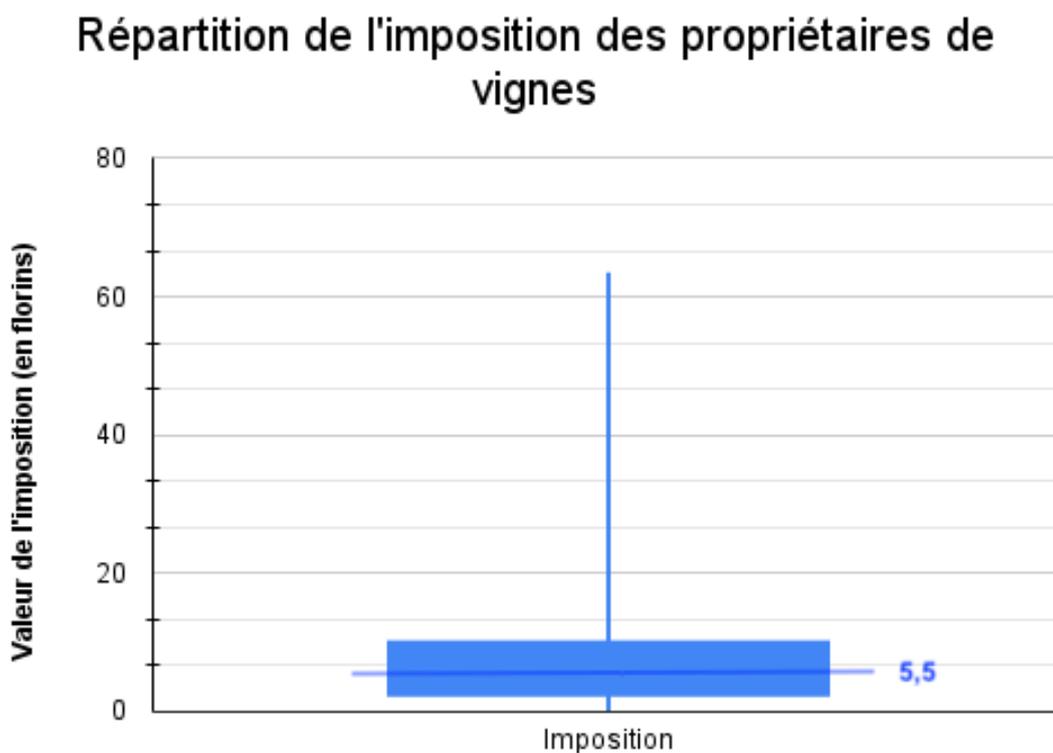


FIGURE 15 – Répartition de l'imposition des propriétaires de vignes, d'après le livre terrier

On peut ainsi affirmer que la viticulture constitue une activité largement partagée, bien que les distinctions sociales persistent. Les propriétaires les plus fortunés (notés "grands" propriétaires) se distinguent davantage par la taille ou la qualité

de leurs parcelles – comme l'indique leur niveau d'imposition – que par leur simple nombre. À l'inverse, les exploitants plus modestes possèdent souvent plusieurs petites parcelles, qui génèrent une imposition plus faible. En moyenne, hors cas particuliers de parcelles composites, une parcelle de vigne est imposée en moyenne 8,117 florins²⁶, ce qui permet de cerner une valeur approximative de ce type de déclaration.

Le livre terrier révèle de nombreuses données relatives aux toponymes, étude seulement abordée de manière très superficielle dans cette étude. L'exploitation de l'annuaire a permis d'esquisser une première compréhension de l'implantation des parcelles viticoles sans toutefois permettre de les localiser avec précision.

26. En comptant les parcelles composite, l'imposition moyenne est de 8,997 florins.

6.2 Le vignoble de Moulis d'après le questionnaire de statistiques agricoles de 1873.

Les tableaux fournis par le questionnaire statistique et le formulaire de réponse associés forment une mine d'informations sur le paysage rural du canton de Saint-Girons. Ces documents offrent des détails non seulement sur le canton mais également sur les communes qui le composent, à savoir Alos, Castelnau-Durban, Clermont, Encourtiech, Erp, Esplas, Eycheil, Lacourt, Lescure, Montégut, Moulis, Riomont, Rivèrenert et enfin Saint-Girons. À travers ces ressources détaillées, ils permettent d'établir le rôle de chaque commune dans l'économie locale et parfois la spécialisation de chacun. Parmi les 14 communes présentées, seule Moulis a fait l'objet d'une analyse approfondie²⁷.

Comme il l'a déjà été spécifié, le tableau synoptique constitue l'ensemble des réponses au questionnaire statistique qui lui est rattaché. Bien que les deux documents possèdent des modèles différents, ils ne restent pas moins complémentaires, puisque le tableau récapitulatif présent dans le questionnaire doit reprendre la synthèse des données issues dans le tableau synoptique des réponses.

Cependant, une analyse comparative attentive de ces deux supports a mis en lumière une incohérence majeure. Aucune donnée ne semble réellement coïncider entre les deux documents. Les écarts constatés concernent notamment les totaux à l'échelle cantonale, qui bien qu'ils soient censés être identiques d'un tableau à l'autre, présentent des divergences notables. Cette dissonance a soulevé de nombreuses interrogations et a nécessité un important travail de vérification, incluant la relecture minutieuse des documents et plusieurs tentatives de recoupement des informations. Malgré ces efforts, les écarts persistent et restent difficiles à justifier.

Ce constat est d'autant plus surprenant que les deux documents se réfèrent au même territoire, en l'occurrence le canton de Saint-Girons, pour une même année. Ils mobilisent également des échelles d'analyse comparables et traitent des mêmes catégories d'information, organisées selon une structure identique. Cette apparente cohérence formelle et méthodologique rend la discordance des résultats d'autant plus problématique, car elle remet en question la fiabilité des données. Il apparaît donc essentiel de poursuivre les recherches afin de comprendre l'origine de ces écarts et d'évaluer dans quelle mesure ils peuvent affecter l'interprétation générale des résultats de l'enquête.

27. Faute de temps et de ressources pour offrir un outil de comparaison fiable.

Afin d'éviter toute confusion et de rester le plus proche de la réalité du terrain, il a été fait le choix d'utiliser uniquement les données du tableau synoptique des réponses plutôt que celles du récapitulatif et ce, pour deux raisons. Premièrement, il s'agit d'un tableau détaillé reprenant l'ensemble des éléments du questionnaire et que toute anomalie ou erreur pourrait être plus facilement identifiée. La seconde raison se base sur une approche comparative, le total de la surface actuelle de Moulis est plus proche de celle affichée dans le tableau synoptique que celle du questionnaire²⁸.

6.2.1 La répartition des surfaces agricoles de Moulis, spécialisation ou diversification des productions ?

Le tableau synoptique révèle une mine d'information non seulement sur l'occupation du sol de la commune mais également sur la production, et par conséquent, sur les ressources exploitées. La Figure 61 permet de rendre compte de cette répartition des surfaces agricoles lors de l'enquête de 1873.

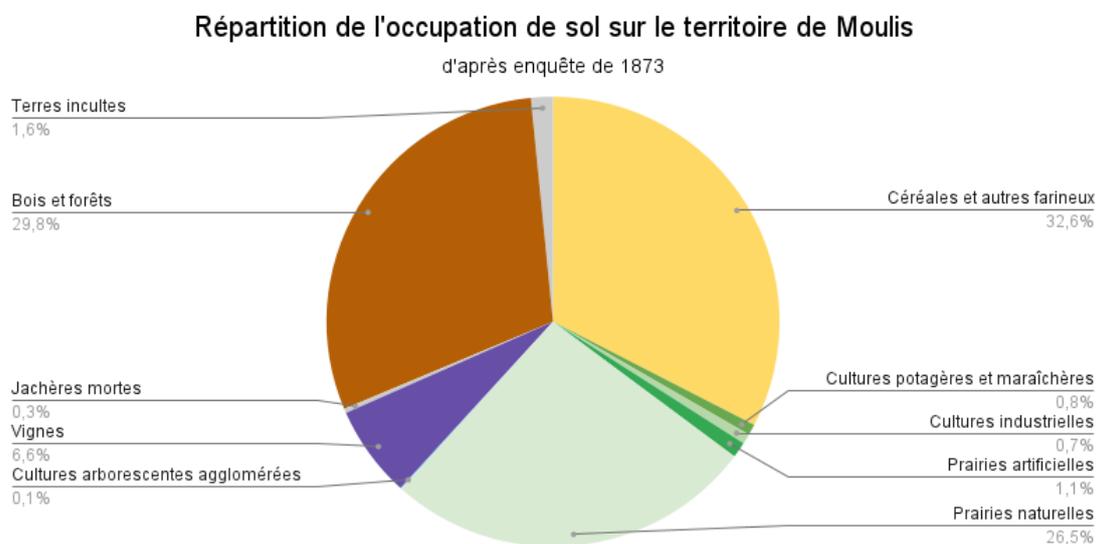


FIGURE 16 – Répartition de l'occupation de sol sur le territoire de Moulis, d'après l'enquête de 1873

L'espace autour du village est principalement dominé par l'agriculture vivrière,

28. Il avait été démontré après analyse du cadastre napoléonien que la surface de Moulis était proche de celle occupée actuellement, à savoir 36,55m². Le tableau synoptique semble correspondre à cette réalité, ce qui nous rassure dans l'utilisation de ces données.

les prairies naturelles, ainsi que par les bois et forêts. Cela peut être expliqué par la topographie qui offre une certaine diversité. On y retrouve des zones habitables situées le long des berges du Lez, une grande plaine qui constitue les vestiges de cette rivière qui était plus vaste qu'aujourd'hui, et des collines qui encadrent le village au nord et au sud. Les terrains les plus escarpés sont recouverts par les bois et forêts, tandis que les prairies sont principalement dédiées à l'élevage. Les zones les plus planes sont utilisées pour les cultures vivrières comme les céréales, ou encore pour nourrir le bétail. Une autre partie de la surface agricole est consacrée à la viticulture, ce qui montre une versatilité dans les modes de production ainsi qu'une adaptation aux spécificités du terrain.

On retrouve cette même répartition dans le cadastre napoléonien (Figure 17), dont les données sont directement reportées dans le tableau synoptique des réponses. Les espaces se concentrent de nouveau autour de la culture de céréales et de l'élevage. La répartition et les surfaces restent quasiment inchangées, ce qui démontre une certaine régularité dans les modes de production locale. Cependant, les surfaces de vignes restent modestes, ce qui laisse à penser que le village s'articule toujours sur un système d'auto-suffisance.

Répartition de l'occupation de sol sur le territoire de Moulis

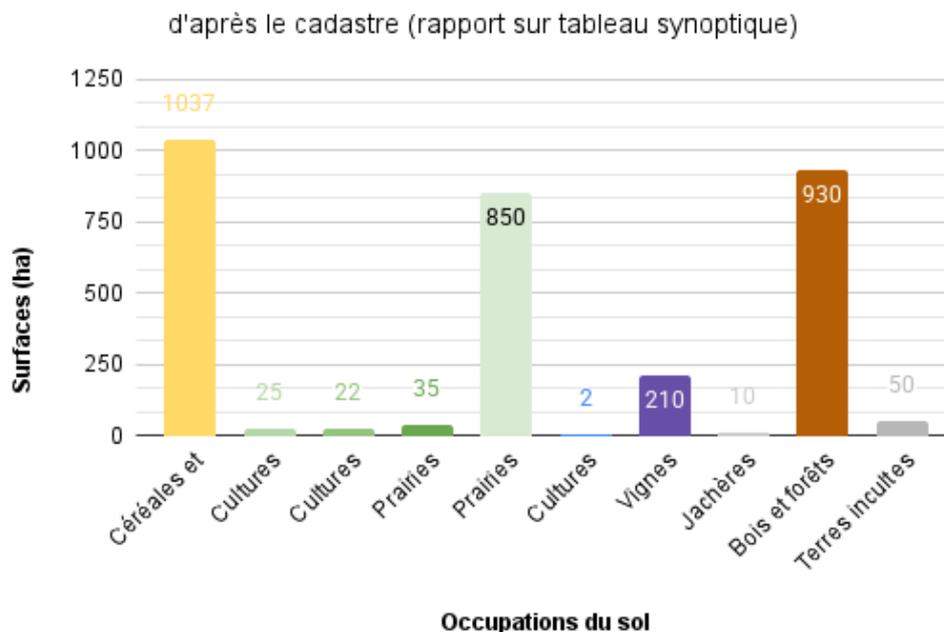


FIGURE 17 – répartition des surfaces de l'occupation de sol sur le territoire de Moulis, d'après le cadastre napoléonien.

Au-delà des grandes cultures vivrières, on a pu noter à travers la répartition des surfaces occupées qu'une grande partie du territoire est occupée par l'arboriculture. Les bois et forêts ainsi que les vergers ont un impact sur l'économie locale. Difficile de connaître avec précision de quelles essences il s'agit puisque le descriptif est le même pour toute la France. Néanmoins, on observe quelques distinctions : les arbres fruitiers classés en deux catégories (à noyaux, amandes et à pépins), les arbres à farines, à huile²⁹ et les arbustes divers. Il ne faut surtout pas oublier le rôle de tuteur que certaines de ces essences ont pour la culture en hautin de la vigne. Ceci pourrait expliquer la raison d'une telle représentation au sein de l'occupation du sol. Cependant, on ne peut pas faire le lien directement avec le texte.

Comparaison de la valeur de la production arboricole de 1873 avec une année moyenne

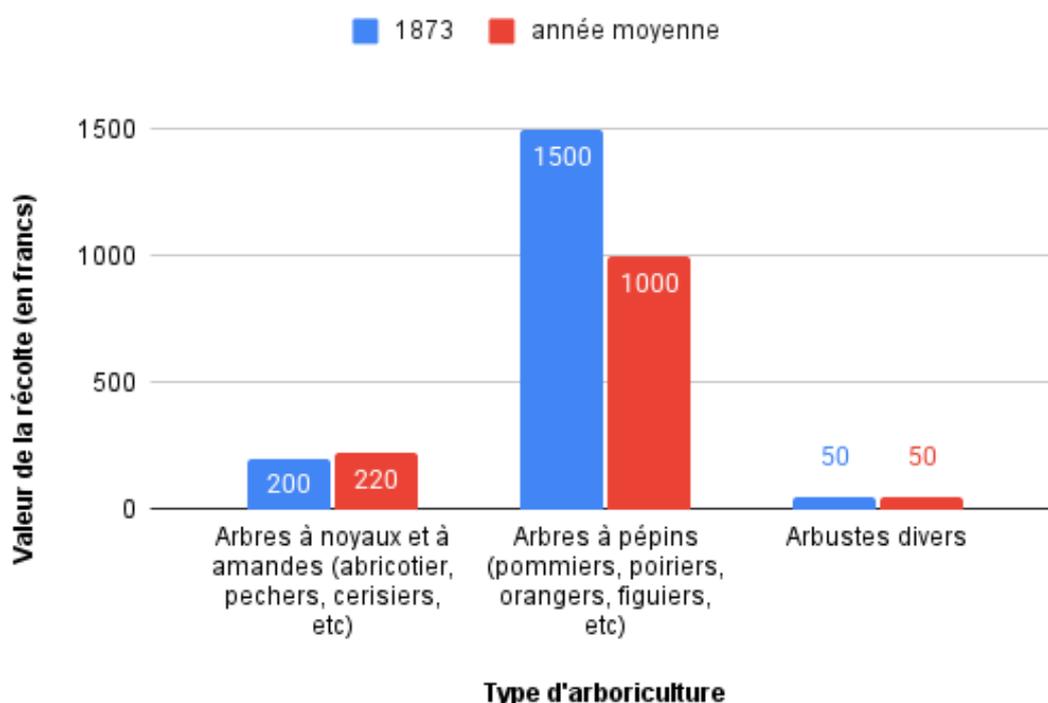


FIGURE 18 – Comparaison de la valeur de la production arboricole de 1873 avec une année moyenne, d'après l'enquête statistique de 1873.

Les prairies sont aussi très exploitées dans le territoire moulisien, et occupent 28,3% de la surface agraire de la commune. Les prés naturels sont majoritaires aussi bien en surface qu'en exploitation du fourrage, servant surtout pour les bêtes.

29. Les arbres à farines et à huiles ne sont pas considérés dans cette partie

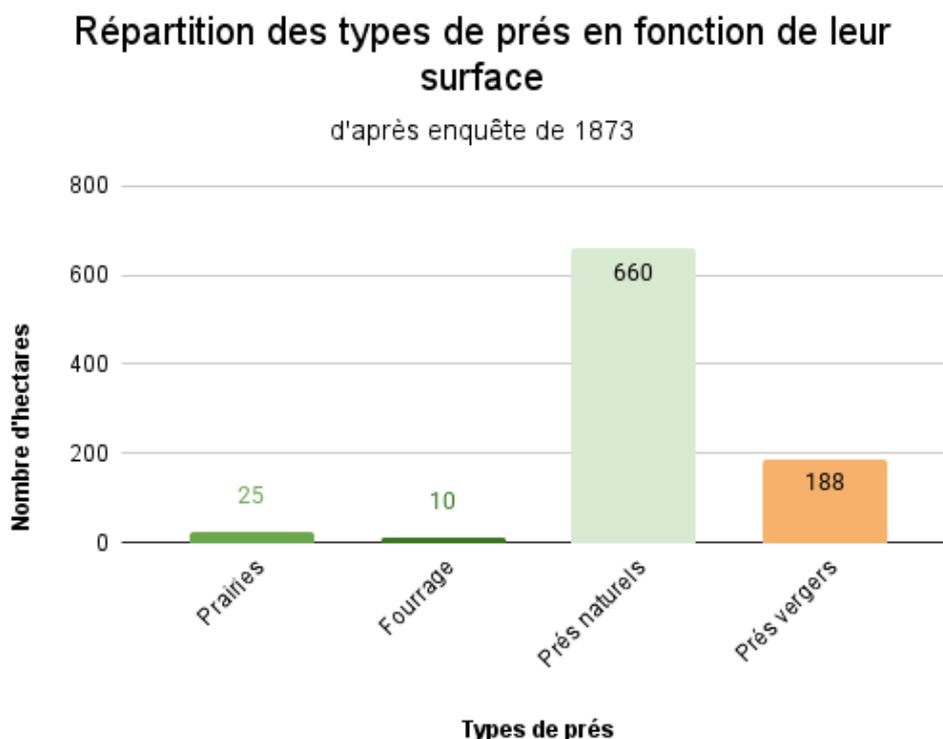


FIGURE 19 – Répartition des types de prés en fonction de leur surface, d'après l'enquête statistique de 1873

Bien que l'enquête soit d'une grande précision, les données relatives à la vigne restent très modestes et se cantonnent uniquement aux superficies. Il est d'ailleurs assez étonnant de constater qu'aucune information sur la production ne soit fournie, car toutes les autres cultures possèdent au moins une information sur la quantité produite, le produit annuel moyen ou au moins une comparaison entre une année moyenne et l'enquête de 1873.

Avec une production viticole axée essentiellement sur l'autoconsommation, il est possible que les quantités produites ne soient pas déclarées à l'État. De plus, sur quelle production l'enquête devrait-elle se baser, la vendange, qui aurait été exprimée en quintaux, ou bien le(s) produit(s) fini(s), le vin, jus de raisin, verjus ou distillat, qui auraient été en hectolitres ? Dans le premier cas, le poids récolté n'est pas forcément représentatif de la production puisqu'une partie peut être écartée si la qualité de la grappe est altérée. Dans le second cas, il aurait fallu créer une nomenclature spécifique à chaque produit, complexifiant d'autant plus la déclaration.

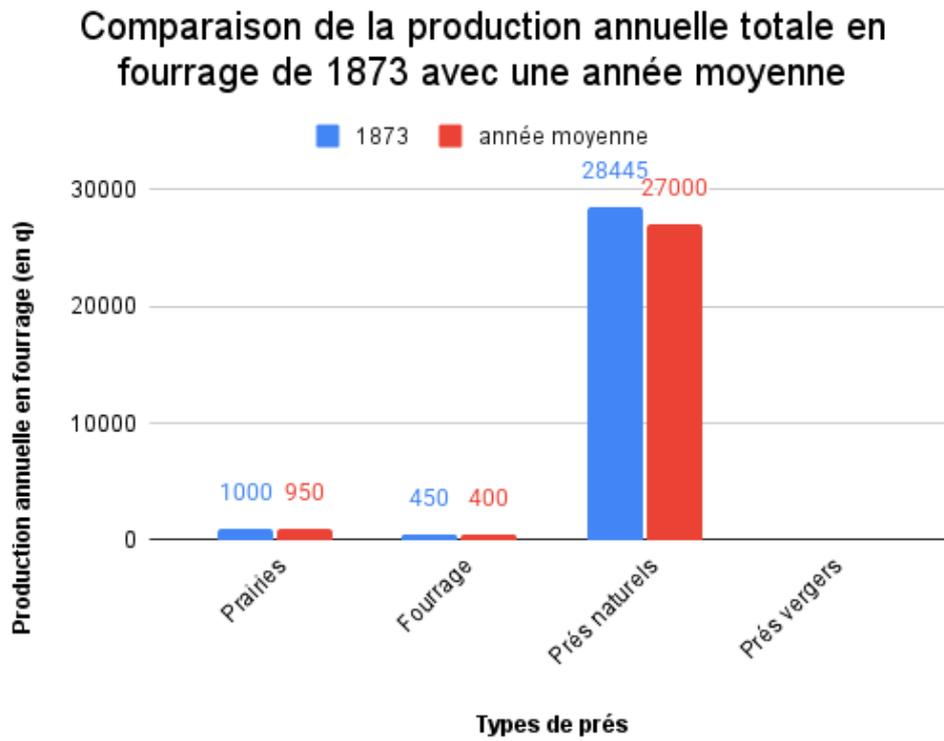


FIGURE 20 – Comparaison de la production annuelle totale en fourrage d'après l'enquête de 1873

6.2.2 Regards croisés sur le XIX^e siècle : le cadastre napoléonien et l'enquête de statistique agricole de 1873.

L'analyse croisée du cadastre napoléonien et de l'enquête de statistique agricole ne révèle que peu d'écarts significatifs entre les deux sources, ce qui est sans doute principalement dû en raison de leur proximité chronologique. En effet, un intervalle de cinq ans seulement sépare ces deux documents, ce qui limite considérablement les possibilités d'évolution ou de transformation notable dans l'organisation agraire du territoire. Aucun bouleversement économique majeur n'a été identifié durant cette courte période, et rien ne semble avoir perturbé le développement agro-économique de la zone dans laquelle s'inscrit la commune de Moulis. Les données issues des deux sources présentent donc une forte stabilité, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, ne laissant apparaître que peu de différences susceptibles d'alimenter une analyse comparative approfondie.

Par ailleurs, même lorsque ces informations sont confrontées aux résultats des recherches menées lors de l'année précédente, les constats demeurent inchangés. Les données restent globalement homogènes et ne présentent pas de variations notables. Il convient toutefois de souligner que l'étude antérieure était centrée quasi exclusivement sur la viticulture, et n'avait pas étendu son champ d'analyse aux autres formes de cultures présentes sur le territoire. Ce choix de thème a limité l'interprétation et empêche aujourd'hui de faire des comparaisons plus larges dans une perspective diachronique.

Dans cette optique, et afin de donner un nouvel éclairage à l'analyse, il apparaît plus pertinent de replacer la commune de Moulis dans un cadre comparatif plus large, à l'échelle cantonale. Plutôt que de procéder à une comparaison individualisée avec chacune des autres communes (une démarche rendue impossible pour des raisons de temps et d'une pertinence peu avérée) il a été choisi de confronter directement les données relatives à Moulis avec les totaux agrégés du canton de Saint-Girons. Cette approche, bien que plus synthétique, permet de mieux situer la commune dans l'ensemble du territoire, d'évaluer son poids relatif, et d'apprécier ses spécificités agricoles au regard des dynamiques générales du canton.

6.2.3 Moulis à l'échelle du canton de Saint-Girons.

Il s'agit à présent d'évaluer le poids économique de la commune de Moulis à l'échelle du canton de Saint-Girons (Figure 21). L'analyse qui suit reprend la même méthodologie que celle appliquée précédemment, à la différence près qu'elle repose cette fois sur les totaux calculés à partir des données du tableau synoptique, et non sur ceux directement mentionnés dans le document. Ce choix méthodologique vise à limiter au maximum les erreurs de saisie potentielles, certaines ayant été identifiées dans les totaux fournis. Le recours à des calculs manuels a ainsi permis d'éviter plusieurs incohérences chiffrées et de garantir une meilleure fiabilité des résultats.

L'analyse commence par une étude de la répartition des surfaces agricoles. La majeure partie du territoire cantonal est constituée des mêmes éléments : bois et forêts, prairies et enfin, céréales et farineux. Ce qui est intéressant à cette échelle n'est pas la répartition en soi, mais plutôt de comprendre la part que représentent Moulis et la viticulture dans ces chiffres.

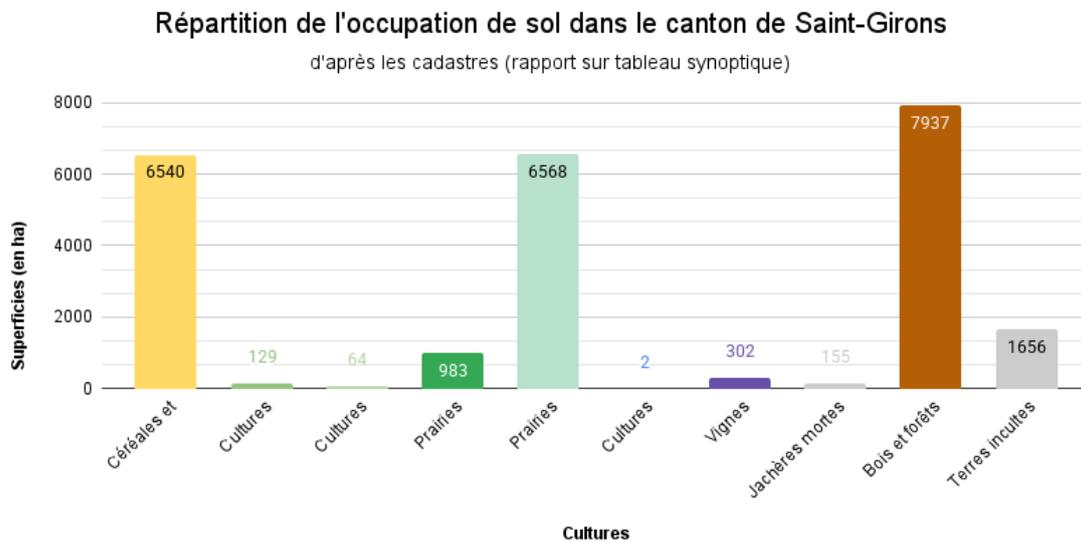


FIGURE 21 – Répartition de l'occupation de sol dans le canton de Saint-Girons, d'après les cadastres napoléoniens.

Le tableau 5 explique la place qu'occupe la commune de Moulis dans la répartition des cultures agricoles à l'échelle du canton de Saint-Girons. Ici, on cherche à mettre en évidence la contribution significative, ou non, de Moulis dans certaines catégories de cultures. Il souligne notamment le fait que l'intégralité des surfaces classées sous l'intitulé "cultures arborescentes" se situe sur le territoire moulisien. Moulis est la seule commune du canton à pratiquer ce type de culture, ce qui confère

à la commune une position particulière dans la structuration agricole du territoire.

Cette particularité est sans doute à mettre en parallèle avec les données concernant la viticulture qui constitue un autre domaine dans lequel Moulis joue un rôle central. Avec la conduite en hautain, il est possible qu'une partie de cette arboriculture soit intrinsèquement liée au développement de la viticulture moulisienne. De plus, les vignes implantées sur son territoire représentent à elles seules près des deux tiers de l'ensemble des surfaces viticoles recensées à l'échelle cantonale. Cela témoigne non seulement d'une spécialisation marquée de la commune dans ce secteur, mais traduit aussi son influence sur les équilibres économiques agricoles du canton. La viticulture moulisienne ne peut donc être appréhendée comme une activité strictement locale mais comme acteur principal veillant à l'identité et à la dynamique agricole du territoire cantonal.

TABLE 5 – Comparaison des surfaces d'occupation de Moulis par rapport au canton de Saint-Girons

Type d'occupation du sol	Surface Moulis (ha)	Surface Canton (ha)	%
Céréales et farineux	1037	6540	15,18%
Cultures potagères	25	129	19,4%
Cultures industrielles	22	64	34,4%
Prairies artificielles	35	983	3,6%
Prairies naturelles	850	6568	13%
Cultures arborescentes	2	2	100%
Vignes	210	302	69,5%
Jachères	10	155	6,5%
Bois et forêt	950	7937	12%
Terres incultes	50	1656	3,02%

On peut également remarquer que la commune se distingue par son intérêt dans la production de fibres textiles comme le chanvre et le lin, noté "cultures industrielles" dans le graphique. Cette contribution de plus d'un tiers à l'échelle du canton montre non seulement l'importance du territoire moulisien dans le secteur industriel, mais aussi l'intérêt économique que cela doit constituer dans le secteur économique local.

La distribution de Moulis (Figure 22) est assez similaire à celle observée dans la Figure 23, où l'on remarque une diversité de céréales, groupe majoritairement présent dans les deux cas, ainsi qu'une production assez importante de pommes de terre. On peut remarquer, cependant, que certaines données ne faisaient pas partie de cette sélection comme la culture de "betteraves à sucre" ou encore celle de "châtaignes".

Dans le cas de la betterave à sucre, seulement une commune semble y trouver un

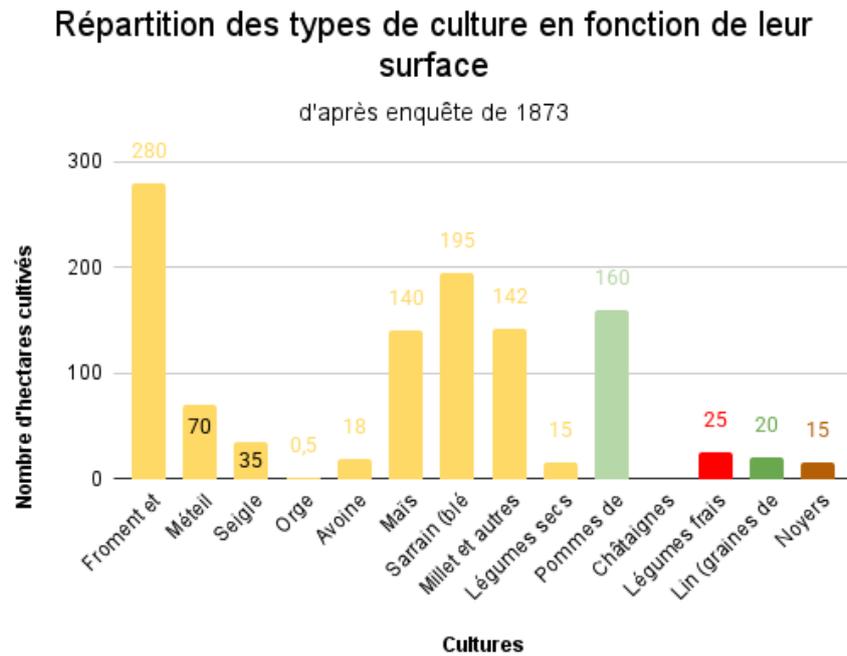


FIGURE 22 – Répartition des types cultures en fonction de leur surface, d'après les données moulisiennes

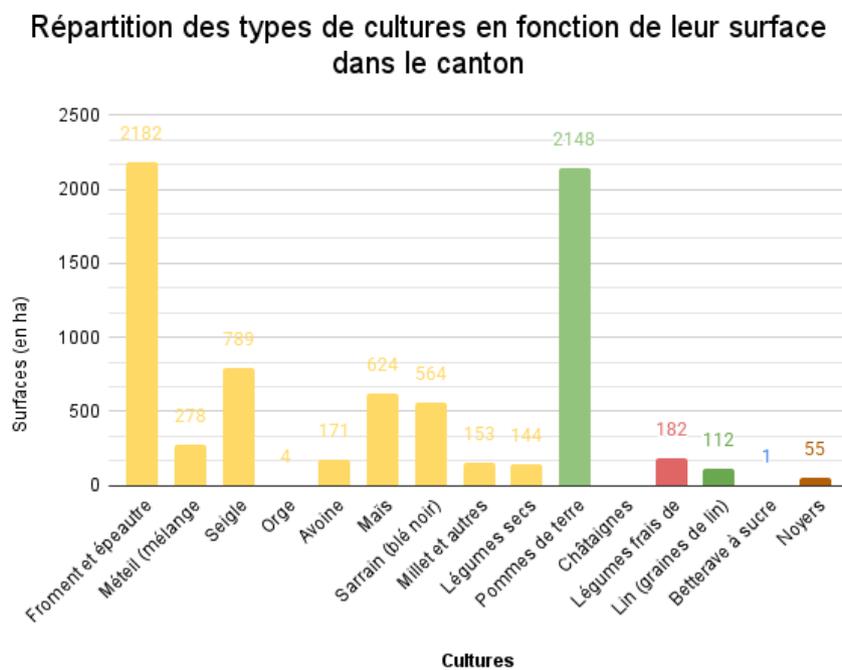


FIGURE 23 – Répartition des types cultures en fonction de leur surface, d'après les données cantonales

certain intérêt, bien que limité puisque qu'1 ha est consacré à cette production³⁰.

30. Il s'agit de Castelnau-Durban, avec une production moyenne annuelle de 2 quintaux. Visua-

En ce qui concerne les données relatives à la culture de la châtaigne, seules les quantités produites sur l'année 1873 ont été relevées. Sur le canton, seulement deux municipalités sont productrices : Moulis et Saint-Girons qui récoltent respectivement 14 hL et 50 hL de châtaignes.

L'analyse du tableau synoptique des réponses illustre parfaitement le rôle et l'importance économique qu'a joué Moulis au XIX^e siècle. Avec une stratégie mixte, à la fois de spécialisation et de diversification, la commune ariégeoise s'illustre tant par la variété de ses cultures que par l'étendue des surfaces mobilisées. Elle ne se contente pas seulement d'être un acteur parmi d'autres, mais joue un rôle moteur dans plusieurs filières, ce qui en fait un pôle agricole majeur au sein du territoire de Saint-Girons. La viticulture moulisienne y occupe une place centrale. Cette orientation renforce son rôle économique qui s'impose comme un centre viticole structurant au sein de l'agriculture locale.

6.3 Le vignoble de Moulis, vitrine de la viticulture ariégeoise ? Étude du territoire d'après le cadastre viticole de 1953.

Le cadastre viticole constitue une ressource précieuse pour quiconque souhaite comprendre la réalité viticole de l'Ariège au milieu du XX^e siècle. Ce document riche en informations permet d'avoir une vision d'ensemble non seulement sur le département, mais aussi sur chacune de ses communes. En effet, il fournit des données variées et détaillées qui permettent d'évaluer le potentiel viticole local³¹, les caractéristiques des exploitations, ainsi que l'évolution du vignoble au fil du temps. Parmi les 221 communes prises en compte dans ce cadastre viticole, celle de Moulis occupe une position géographique particulièrement intéressante. Située dans la sous-région dite « pré-pyrénéenne », elle se trouve à la limite de la zone montagnarde, sans en faire tout à fait partie, comme le montre la Figure 24. Cette localisation intermédiaire est significative : elle place Moulis à la croisée de deux influences géographiques et climatiques, ce qui peut avoir des conséquences sur la nature des sols, les conditions de culture, et plus largement sur les pratiques viticoles locales.

À quelques kilomètres seulement, la commune d'Engomer, qui jouxte celle de Moulis, est quant à elle classée dans la sous-région « pyrénéenne ». Cela signifie qu'elle est située à une altitude légèrement plus élevée, ce qui peut impliquer des différences notables en termes de climat et d'aptitude à la culture de la vigne. Cette proximité entre deux zones aux caractéristiques géographiques distinctes permet d'envisager des comparaisons intéressantes, à la fois sur le plan agronomique et socio-économique.

Dans un premier temps, l'analyse se concentre sur l'ensemble du département de l'Ariège afin d'en dégager les grandes tendances. Il s'agira notamment de s'interroger sur le potentiel viticole global, c'est-à-dire la capacité du territoire à accueillir et développer une activité viticole pérenne et rentable. Ce potentiel dépend de plusieurs facteurs, tels que la nature des sols, l'ensoleillement, l'altitude, mais aussi les savoir-faire locaux et les dynamiques économiques en place.

L'étude se poursuit ensuite avec un focus spécifique sur la commune de Moulis. Cette seconde étape permet d'observer comment les tendances départementales se traduisent à l'échelle locale, et d'évaluer dans quelle mesure Moulis constitue une exception ou au contraire, un exemple représentatif du territoire. Plusieurs aspects seront abordés comme la répartition des exploitations en fonction de leur superficie, les années de plantation des vignes, les types de cépages cultivés, et enfin, l'évolution

31. Le potentiel viticole s'intéresse au mode de consommation à savoir si le vin produit est destiné à la vente ou bien à l'autoconsommation.

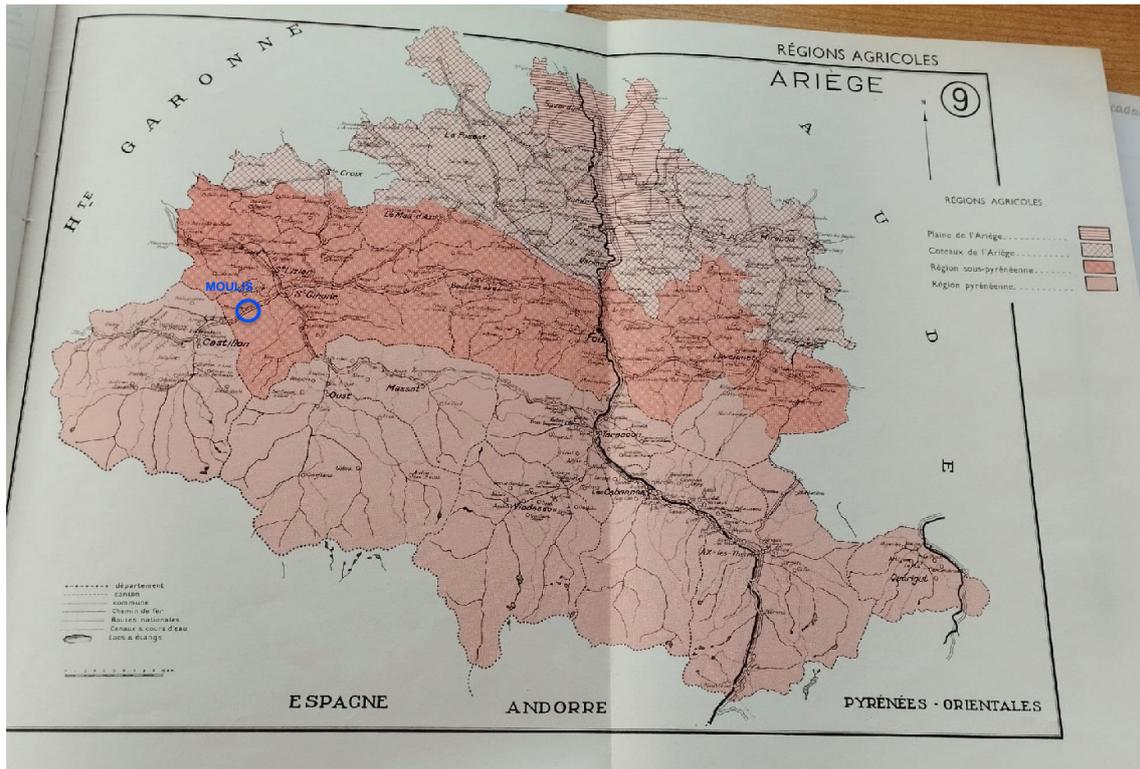


FIGURE 24 – Carte des régions agricoles de l'Ariège, d'après le cadastre viticole de 1953

générale de la viticulture dans la région. Cette démarche comparative permettra ainsi de mieux cerner les spécificités du vignoble de Moulis et son rôle dans la dynamique viticole ariégeoise.

6.3.1 Superficie du vignoble et répartition des exploitations

L'analyse complète du cadastre viticole de l'Ariège pourrait à elle seule faire l'objet d'un travail de recherche approfondi, tant la richesse des données qu'il contient est considérable. Ce document fournit en effet une mine d'informations sur la viticulture locale, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. Cependant, en raison de contraintes de temps et afin de rester dans un cadre d'analyse pertinent et ciblé, nous avons choisi de concentrer notre attention sur un axe précis : la comparaison entre la commune de Moulis et l'ensemble du département de l'Ariège. Ce choix permet de mettre en perspective les dynamiques locales par rapport à celles, plus larges, du territoire départemental.

Le premier aspect abordé est celui du potentiel viticole, c'est-à-dire la finalité de la production de vin sur ces territoires³². Cette distinction est essentielle pour comprendre le modèle économique des exploitations, leur structuration et, potentiellement,

32. Permet de savoir si la production est destinée à l'autoconsommation ou à la vente.

leurs perspectives de développement.

Les données disponibles se basent sur un total de 77 exploitations recensées sur la commune de Moulis, contre 9 295 à l'échelle de l'ensemble du département. Cela signifie que Moulis représente environ 0,83% de l'activité viticole ariégeoise en nombre d'exploitations. Ce chiffre, bien que modeste, donne un premier aperçu de la place qu'occupe la commune dans le paysage viticole départemental.

Plus en détail, sur les 77 exploitations viticoles de Moulis, une seule pratique une activité viticole à visée commerciale, soit à peine 0,11%. Le reste des exploitations produit du vin destiné exclusivement à la consommation personnelle ou familiale. Cette prédominance de l'autoconsommation n'est pas propre à Moulis et se retrouve également à l'échelle du département entier. En effet, sur les 9 295 exploitations viticoles recensées en Ariège, seules 872 produisent du vin pour la vente, contre 8 423 qui en font un usage privé. Cela témoigne d'un modèle viticole encore largement ancré dans des pratiques traditionnelles, familiales, voire patrimoniales, loin des logiques de production intensive ou d'exportation ³³.

La structure des exploitations vient renforcer cette tendance. À Moulis, la grande majorité des parcelles viticoles sont de taille très réduite : 66 exploitations disposent de moins de 0,25 hectare, tandis que les 11 autres ont une surface comprise entre 0,25 et 0,99 hectare. Il n'existe donc aucune exploitation dépassant le seuil symbolique de l'hectare. Cette configuration se traduit par une fragmentation importante du foncier et par une faible capacité de production par exploitation, ce qui rend toute démarche de commercialisation difficile, voire marginale.

Ainsi, que ce soit à l'échelle de Moulis ou du département, la viticulture ariégeoise semble s'inscrire dans un modèle de petite taille, basé sur la tradition, et destiné principalement à un usage domestique. Ce constat constitue une base essentielle pour comprendre les dynamiques locales, mais aussi les enjeux futurs pour le développement d'une viticulture plus structurée, si tel était l'objectif des acteurs locaux.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé les différentes périodes durant lesquelles des campagnes de plantation ont eu lieu au sein de la commune de Moulis, et plus généralement, au sein de l'Ariège. Comme nous le montre la Figure 25, on peut constater une fluctuation des surfaces de vignes entre les différentes périodes recensées à Moulis.

33. Le détail des tableaux se trouve en Annexes externes page 100.

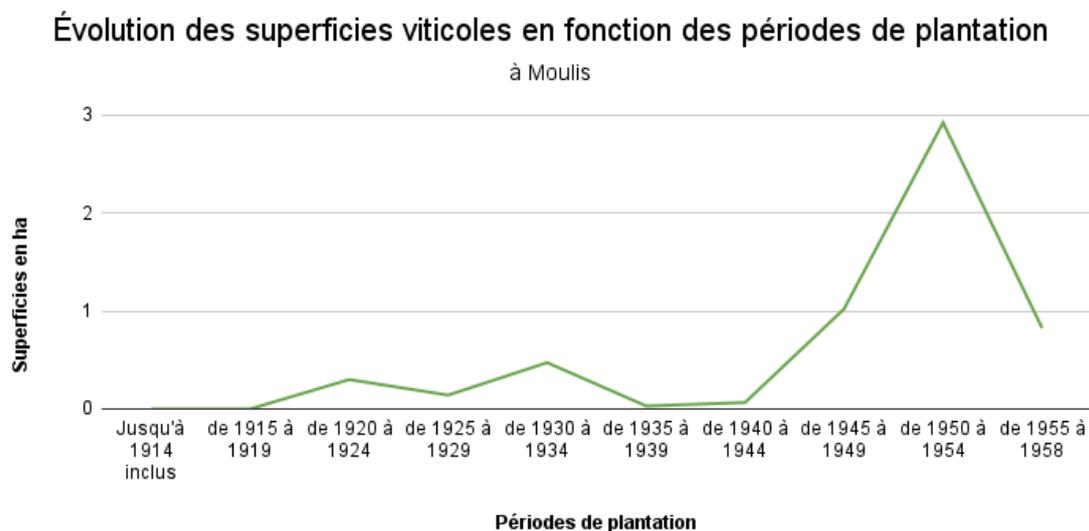


FIGURE 25 – Évolution des superficies viticoles de l'Ariège en fonction des périodes de plantations

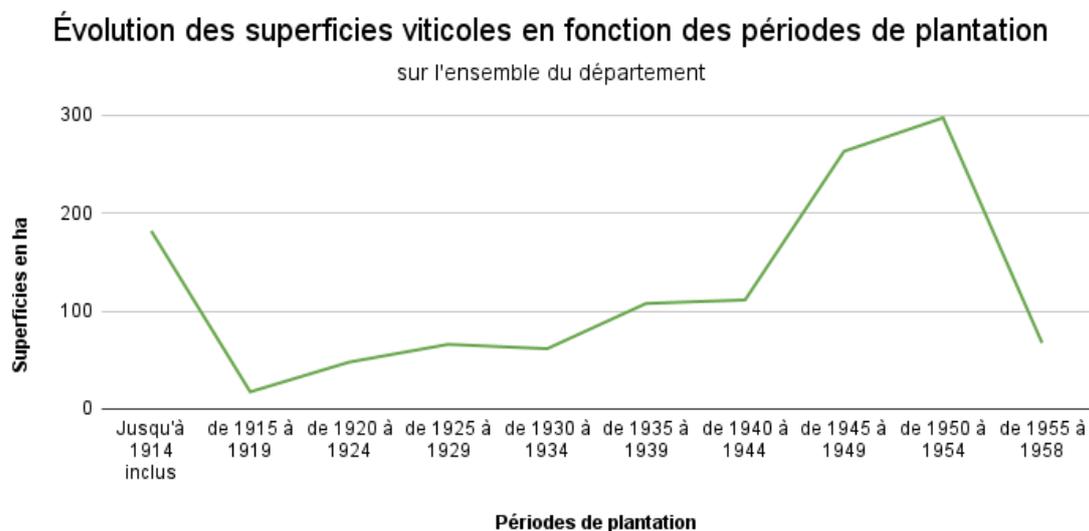


FIGURE 26 – Évolution des superficies viticoles de l'Ariège en fonction des périodes de plantations

L'évolution des campagnes de plantation dans le but de renouveler le vignoble moulisien est fortement impactée par le contexte géopolitique dont il dépend. En effet, on peut observer qu'en 1919 aucune nouvelle plantation n'est recensée. On peut supposer qu'au sortir de la Première Guerre mondiale, l'effort local se concentre sur d'autres cultures. En temps de guerre, la priorité ne se trouve pas dans le renouvellement du vignoble local mais plutôt dans l'approvisionnement de denrées

alimentaires. Dans ce contexte, la vigne passe au second plan, favorisant au besoin, les cultures vivrières.

Le schéma est le même pour la Seconde Guerre mondiale, entre 1939 et 1945 le développement des surfaces viticoles est de nouveau interrompu. Avec la baisse démographique (induite par la mobilisation des hommes au combat), les difficultés économiques, le manque de ressources et les instabilités logistiques, il est assez logique d'observer le même phénomène que lors du premier conflit. La fin de la guerre marque un regain d'intérêt pour les parcelles laissées telles quelles. On observe un renouveau au sein du terroir moulisien au milieu des années 1950 où 3 ha sont plantés.

Cependant, cet essor sera de courte durée car à partir des années 1960, la tendance s'inverse de nouveau. Les crises économiques, l'exode rural et par conséquent, le manque de main d'œuvre sont les principaux facteurs de ce déclin. L'ensemble de ces éléments conjugués entraîne un quasi recul des surfaces viticoles, ce qui traduit un désintérêt progressif pour l'agriculture traditionnelle dans certaines zones rurales d'une manière plus générale.

À l'échelle du département de l'Ariège, on retrouve des tendances similaires, bien que nuancées (Figure 26). Comme à Moulis, les campagnes de plantation connaissent un arrêt net durant la Première Guerre mondiale, suivi d'un redémarrage dans l'entre-deux-guerres. Toutefois, on observe qu'à la différence de Moulis, la viticulture ariégeoise continue de progresser légèrement durant la Seconde Guerre mondiale. Le département connaît lui aussi une période prospère durant les années 1950, atteignant un pic de développement au milieu de cette décennie, avant de subir un déclin rapide entre 1955 et 1960.

L'histoire viticole de Moulis est intrinsèquement liée à une dynamique plus large observée à l'échelle départementale. Ces fluctuations illustrent parfaitement l'impact que des événements géopolitiques et économiques peuvent avoir sur le paysage social et agricole d'une commune.

L'analyse de ce paysage viticole révèle une implantation majoritaire de la vigne dans les zones de plaines et sur les coteaux. Ce choix d'implantation n'est pas anodin et résulte à la fois de contraintes topographiques et d'opportunités agronomiques. Bien que le département de l'Ariège soit globalement vallonné, une large part de son territoire, comme on peut le constater dans la Figure 24, est constituée de plaines. Ces espaces relativement plats offrent des conditions favorables à la culture, en

particulier à la viticulture, en facilitant le travail des sols et l'accès aux parcelles.

Cependant, jusqu'à la période de l'entre-deux-guerres, ce sont surtout les côteaux qui sont privilégiés pour les plantations de vigne. Cela peut notamment s'expliquer par les avantages que les terrains plus escarpés peuvent offrir. Les côteaux bénéficient naturellement d'un meilleur taux d'ensoleillement (du fait de l'inclinaison du terrain) mais aussi d'un meilleur drainage des sols et d'une exposition au gel moindre. Tout ceci offre des arguments particulièrement favorables à l'utilisation des terrains en pente pour améliorer la qualité de la production viticole. De plus, ces zones sont très souvent abandonnées par d'autres formes d'agriculture car elles sont inadaptées à l'utilisation d'outils mécanisés, offrant ainsi le champ libre à l'implantation de la viticulture. Une inclinaison du terrain trop importante est cependant à éviter car les côtes escarpées sont des terrains accidentés où les contraintes mécaniques sont accentuées. Les zones de plateau quant à elles, bénéficient d'un terrain plat (ce qui rend la mécanisation possible) mais sont assez isolées du reste de la commune.

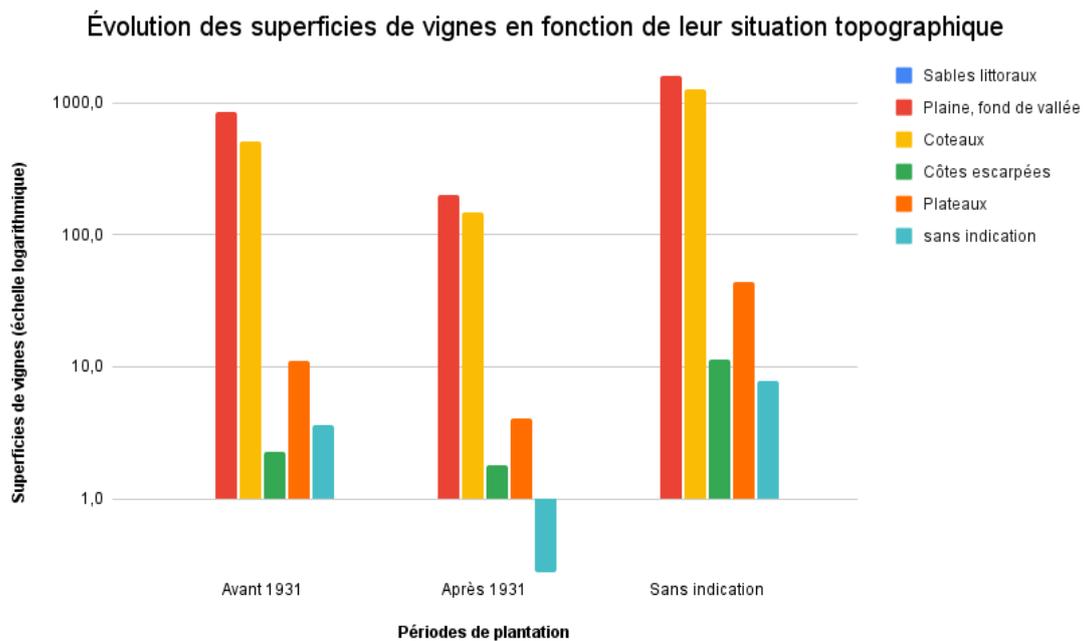


FIGURE 27 – Évolution des superficies viticoles ariégeoises en fonction de leur situation topographique

Ce paysage agricole connaît toutefois un tournant majeur avec l'apparition puis la généralisation des outils mécaniques dans le courant du XX^e siècle (Figure 27). La mécanisation de l'agriculture transforme profondément les pratiques culturales, en rendant plus accessibles et plus rentables les grandes surfaces planes. Les plaines deviennent des zones de plus en plus exploitées car elles facilitent grandement l'utilisation des engins agricoles, ce qui réduit la pénibilité de la tâche tout en augmentant

les rendements. Cette bascule entre les choix topographiques marque un changement au sein de la structuration de l'espace rural, où les contraintes naturelles laissent place à des logiques économiques et techniques.

6.3.2 L'encépagement à différentes échelles

L'adaptation s'est aussi faite au niveau des cépages. Le début du XX^e siècle est marqué par les avancées techniques, portées par des organismes tels que l'IVCC ou encore l'INAO. Les multiples crises viticoles forment le terrain de jeu idéal au développement des fraudes avec des taux de rendement excessifs et des produits frelatés, de piètres qualités [Dion, 1955]. Les avancées techniques se font alors au niveau des cépages, afin de les rendre plus résistants aux maladies cryptogamiques telles que le mildiou et l'oïdium et, d'une manière plus générale, de les adapter à leur environnement [Lacombe, 2012]. La plupart du temps, ils sont destinés à la production de vin, même si l'on en compte aussi une infime partie à la production de raisins de table. Les Figures 28 et 29 rapportent respectivement la répartition de l'encépagement à l'échelle de la commune de Moulis et du département de l'Ariège.

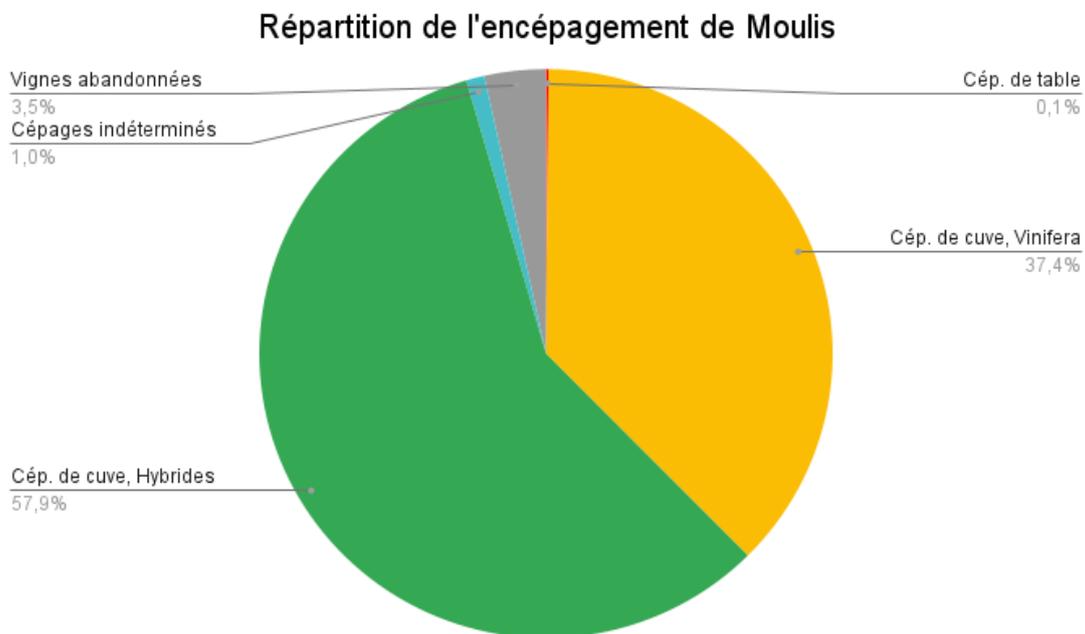


FIGURE 28 – Répartition de l'encépagement de Moulis

Sans surprise, ce sont les cépages destinés à la cuve qui représentent l'écrasante majorité de l'encépagement, aussi bien à l'échelle communale que départementale.

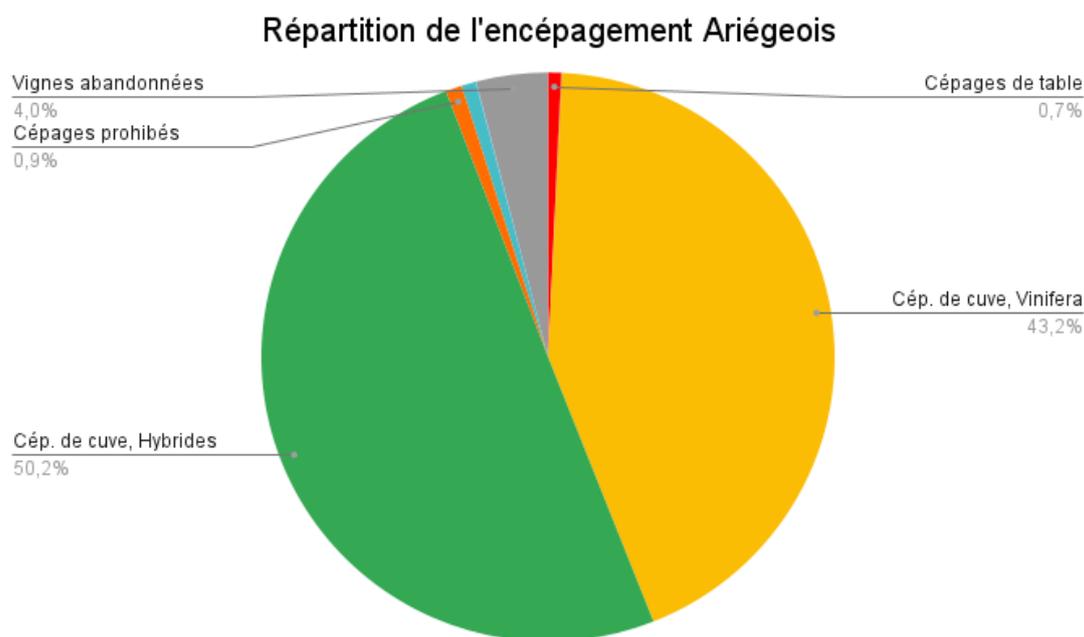


FIGURE 29 – Répartition de l'encépagement de l'Ariège

Il s'agit dans plus de 50% des cas, de cépages hybrides, issus de croisements entre des espèces *vinifera* et de plants résistants.

Bien que le vignoble de Moulis reste de taille modeste, il présente une remarquable diversité de cépages, témoignant d'une viticulture à la fois adaptée et diversifiée. Cette richesse variétale, visible dans la Figure 30, met en évidence les principales variétés cultivées sur le territoire moulisien. Cinq cépages se distinguent particulièrement par l'étendue des surfaces qui leur sont consacrées : le seibel 4643 (occupant 1,76 ha), le seyve Villard 18-315 (1,7 ha), le grand noir de la calmette (1,6 ha), le canari (1,26 ha), et enfin l'alicante bouschet (0,88 ha).

La sélection de cépages ne résulte pas du hasard, mais d'un choix raisonné, basé en fonction des besoins spécifiques de production, tout en tenant compte des multiples contraintes du terrain (climatiques, topographiques et de savoir-faire). Le climat couseranais est connu pour être rigoureux, ce qui exige des variétés plus robustes, à la fois capables de résister aux températures hivernales rudes mais aussi aux brusques variations de température, sans parler de l'humidité excessive qu'offre ce fond de vallée. Certains des cépages retenus se distinguent par leur robustesse, d'autres pour leur vigueur, qualité nécessaire pour s'implanter sur des sols parfois pentus et assez pauvres. D'autres ont été sélectionnés pour leur grande productivité, et s'inscrit cette fois dans une logique de rendement, chose qui n'est pas négligeable

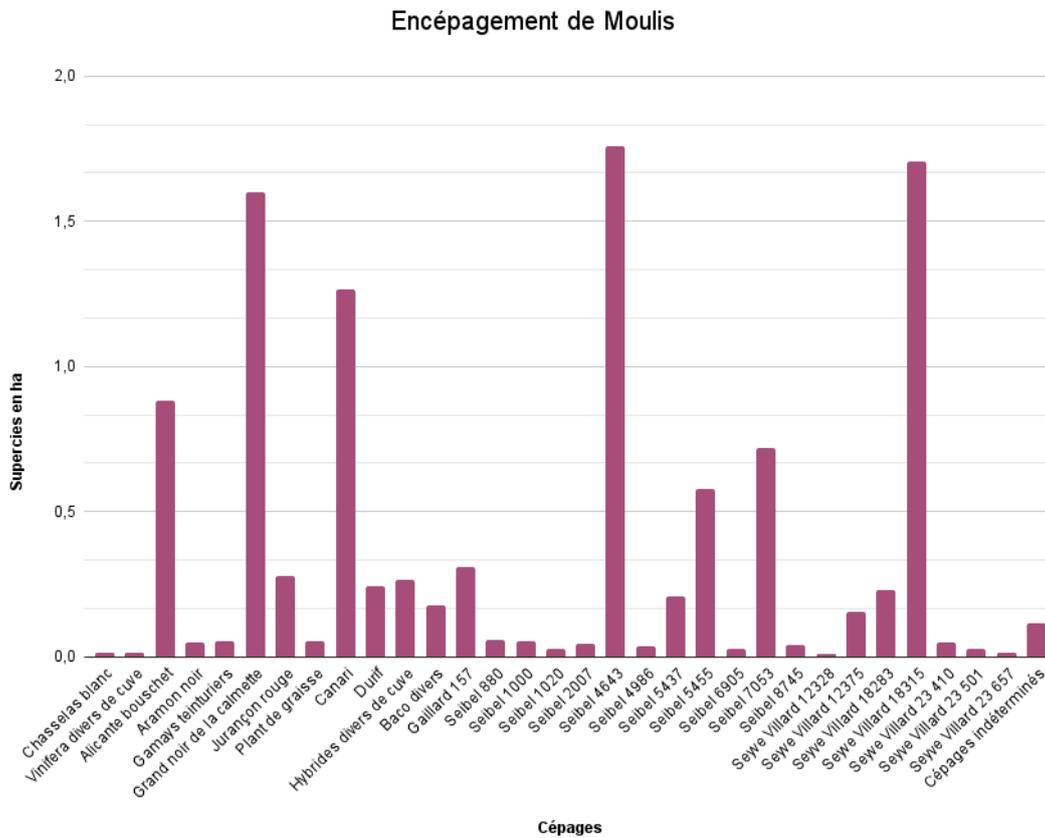


FIGURE 30 – Encépagement de Moulis

dans le cadre d'une petite exploitation.

Prenons quelques exemples concrets, à commencer par le seibel 4643, cépage réputé non seulement pour sa rusticité mais aussi et surtout pour sa résistance naturelle aux maladies cryptogamiques. Ce dernier point est un atout précieux pour limiter au maximum les traitements phytosanitaires. Le seyve villard 18-315, quant à lui, est un producteur régulier et dont la résistance aux mauvaises conditions climatiques défavorables est très grande. Le grand noir de la calmette et le canari, bien qu'assez peu connus à l'échelle nationale, sont des cépages bien implantés localement, souvent choisis pour la qualité de leurs jus ou leur capacité à s'acclimater aux terroirs ariégeois. L'alicante bouschet, enfin, est un cépage teinturier apportant à la fois de la couleur et un peu plus de structure aux assemblages.

D'une manière générale, les cépages cultivés sur la commune sont issus en grande majorité de baies noires, avec également la présence de variétés dites "teinturières", comme l'alicante bouschet ou certains types de gamay. La sélection de cépages aux jus colorés peut s'expliquer probablement par une volonté de produire des vins plus

riches en couleur et aussi en intensité. La Figure 31 illustre bien cette répartition chromatique. Il convient toutefois de noter que certains cépages n'ont pas pu être catégorisés, car ils sont simplement mentionnés comme "cépages de cuve", sans autre précision. En l'absence d'informations complémentaires, il est donc impossible de déterminer avec certitude leur couleur ou leur rôle précis dans les assemblages locaux.

En ce qui concerne leur origine, la majorité d'entre eux sont des cépages technologiques, issus de rétro-croisements et développés en Allemagne. Il s'agit de variétés résistantes, pour la plupart, et sont peu sensibles aux maladies cryptogamiques. Les autres variétés traditionnelles, quant à elles, sont issues de régions septentrionales (comme le gamay teinturier, le chasselas) mais aussi du sud de la France (comme le jurançon noir et le canari originaire d'Ariège).

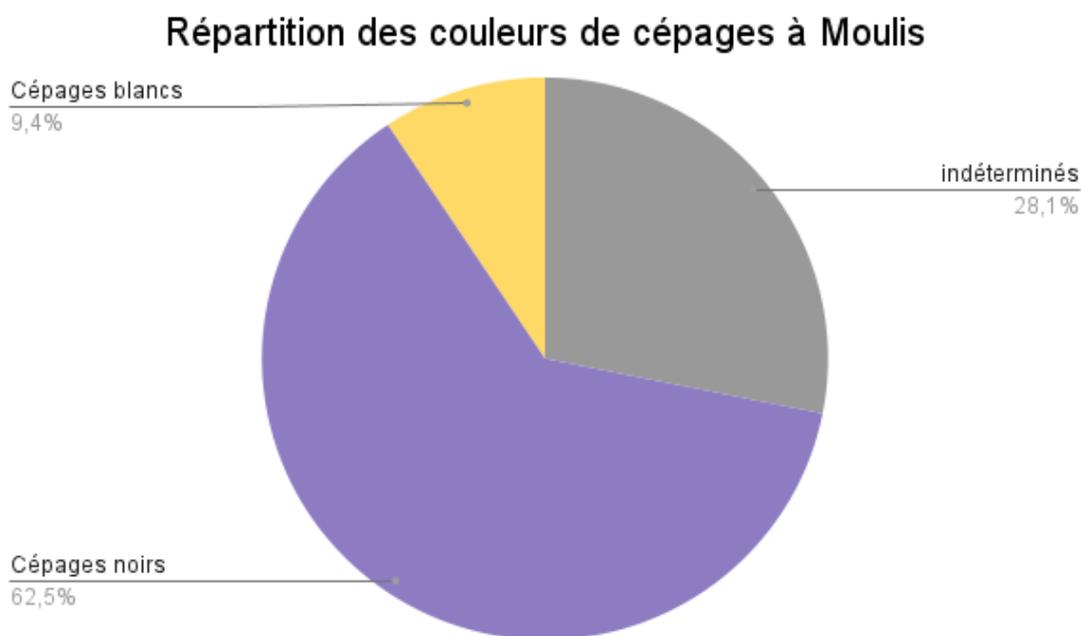


FIGURE 31 – Répartition des couleurs de cépages sur le territoire de Moulis, d'après le cadastre viticole

En somme, cette diversité démontre une stratégie viticole basée sur une connaissance accrue du terroir local avec une volonté d'optimiser la qualité globale des produits qui en résultent. Cela traduit non seulement une richesse culturelle et intellectuelle, certainement héritée de choix passés, d'où cette diversité dans la sélection des cépages, qui reposent sur des critères à la fois techniques qui suivant un savoir-faire traditionnel.

6.3.3 Mise en perspective et discussion des résultats.

Il convient, pour clore cette analyse, de mettre en perspective les résultats obtenus avec ceux présentés par Marcel Lachiver dans son ouvrage *Vins, vignes et vigneronns. Histoire du vignoble français*. Dans les annexes de cette publication, l'auteur propose une série de tableaux retraçant l'évolution du vignoble français selon plusieurs indicateurs : la production viticole, la superficie viticole et le nombre de récoltants. Ces données, précieuses pour son analyse diachronique, permettent de situer les résultats locaux dans un cadre plus large, à l'échelle départementale et nationale.

Il importe, dans le cadre de cette étude, de débiter par une mise en contexte du développement de la viticulture dans le département de l'Ariège (Figure 32). L'auteur insiste dès le départ sur les limites inhérentes aux séries statistiques relatives au vignoble français. Il souligne notamment que, bien qu'il soit possible de reconstituer une série sur deux siècles, la tâche reste semée d'embûches, en raison de l'hétérogénéité, de l'incomplétude et parfois de l'inexactitude des données disponibles. Il précise ainsi :

« *Il est possible de reconstituer une série statistique bi-séculaire du vignoble français, mais les pièges ne manquent pas car ces statistiques, souvent incomplètes, souvent erronées aussi, ont été établies sur des bases qui ont maintes fois varié, tout comme le territoire français. [...] Mettre bout à bout tous les chiffres disponibles serait un non-sens ; il fallait donc trier, critiquer les sources, évaluer quelques fois, tout comme l'ont fait les services officiels au XIX^e siècle. Car il ne faut pas se leurrer, tous les chiffres que fournissent les archives proviennent d'évaluations et non pas de déclarations* » [Lachiver, 1988].

Ces précautions invitent à une lecture critique des données, dans laquelle l'interprétation doit primer sur la simple juxtaposition des chiffres. Il n'est pas question ici d'apporter du crédit ou au contraire de discréditer l'analyse de l'auteur, mais seulement d'avertir et de comprendre les multiples biais auxquels il fait face. À cet égard, la compréhension de l'évolution des surfaces viticoles est à prendre avec réserve tout en essayant d'en comprendre les tendances principales qui s'en dégagent.

Le graphique montre une progression importante des surfaces viticoles entre 1788 et 1808. Cette croissance rapide pourrait être attribuée à plusieurs facteurs, tels que l'expansion démographique, la demande croissante en vin ou encore un contexte politique et économique favorable à l'essor de la viticulture à la fin du XVIII^e siècle

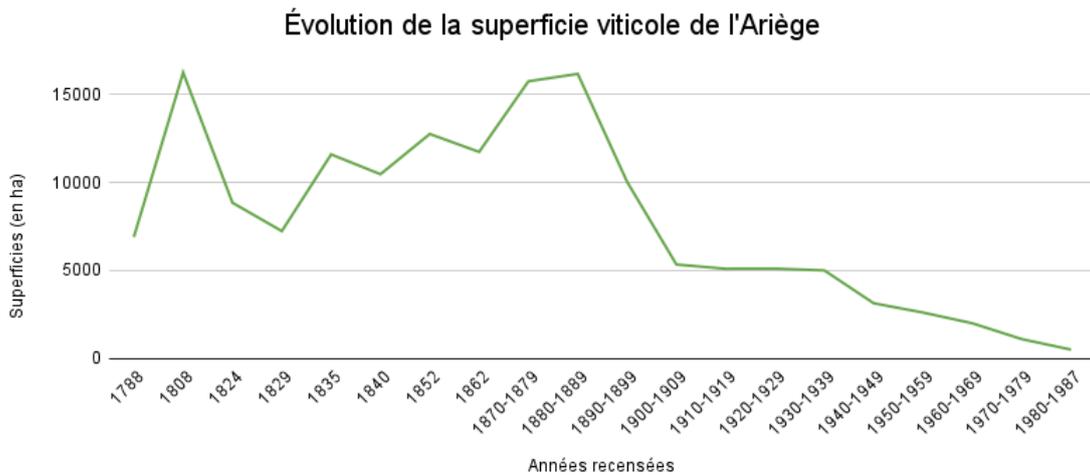


FIGURE 32 – Évolution de la superficie du vignoble ariégeois, d'après Lachiver, 1988

et au début du XIX^e siècle. Toutefois, cette phase d'expansion est suivie d'un recul assez net entre 1808 et 1829. Ce déclin pourrait refléter des difficultés économiques, des crises agricoles, ou encore des changements dans l'organisation foncière et la hiérarchie des cultures.

La période allant de 1829 à 1889 est marquée par une évolution plus irrégulière. L'augmentation des surfaces viticoles se fait de manière discontinue, en « dents de scie », ce qui pourrait traduire une certaine vulnérabilité du vignoble ariégeois face aux aléas climatiques ou aux fluctuations du marché. Néanmoins, cette période reste globalement ascendante et atteint un point culminant en 1889. Ce maximum coïncide avec une phase d'expansion généralisée du vignoble français, peu avant la crise majeure provoquée par le phylloxéra.

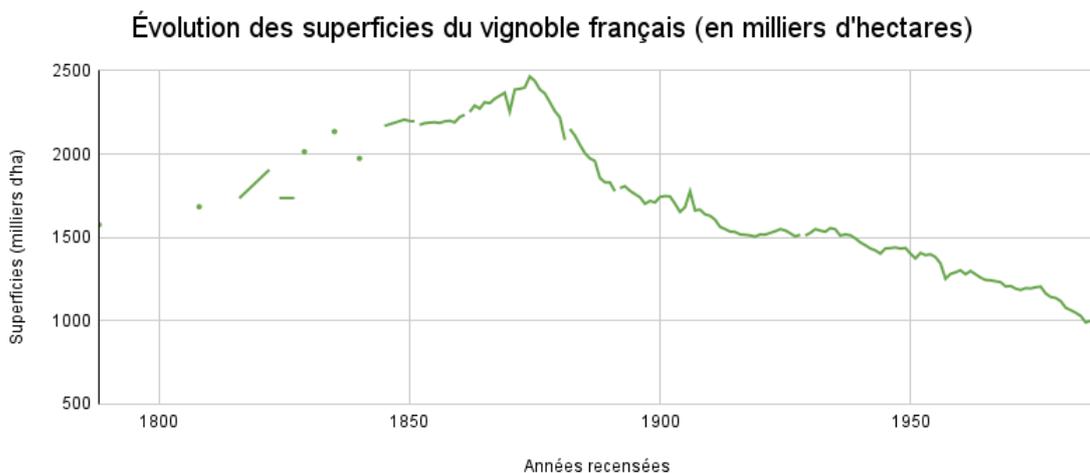


FIGURE 33 – Évolution de la superficie du vignoble français, d'après Lachiver, 1988

L'irruption de ce parasite, à la fin du XIX^e siècle, a des conséquences dramatiques sur le vignoble ariégeois, ainsi que dans le reste du pays comme le montre la Figure 33. En l'espace d'une vingtaine d'années, les surfaces ariégeoises sont réduites des deux tiers, témoignant de l'ampleur du désastre. Cette chute brutale illustre la vulnérabilité d'une agriculture spécialisée face aux crises phytosanitaires et souligne l'absence de solutions techniques immédiatement efficaces.

À partir de la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les superficies viticoles se stabilisent à un niveau relativement bas. Cette stagnation peut être interprétée comme le résultat de plusieurs facteurs : une difficulté à reconstituer les vignobles dans un contexte de crise agricole, des transformations dans les habitudes de consommation, ou encore la concurrence d'autres régions viticoles mieux dotées en moyens techniques et en réseaux de distribution.

La Seconde Guerre mondiale marque une nouvelle rupture. Le conflit, les réquisitions, la désorganisation économique et les priorités agricoles centrées sur l'autosuffisance alimentaire contribuent à une nouvelle régression du vignoble. Cette tendance se prolonge dans les décennies suivantes, et ce, à l'échelle nationale : à partir des années 1950, la viticulture connaît une érosion progressive et constante, accentuée par l'exode rural, la mécanisation, la déprise agricole, et la montée en puissance d'autres bassins de production plus compétitifs. Cette dynamique atteint un point critique dans les années 1980, période à laquelle les surfaces viticoles atteignent leur niveau le plus bas depuis plus d'un siècle.

Ainsi, l'étude diachronique du vignoble ariégeois, proposé par Marcel Lachiver, permet de mettre en lumière une série de phases distinctes : une croissance initiale, symbole d'un âge d'or de la viticulture, puis l'effondrement lié au phylloxéra qui permettra la découverte de nouvelles avancées techniques vers une stabilisation relative, mais se soldera par un déclin prolongé accéléré par les conflits et multiples crises économiques. Ces transformations révèlent la profonde sensibilité de ce territoire aux aléas économiques, techniques et environnementaux, et invitent à réfléchir à la place que peut encore occuper la viticulture dans des zones périphériques face aux dynamiques de concentration et de spécialisation des terroirs viticoles.

Une dynamique similaire à celle observée pour les superficies viticoles peut être constatée lorsque l'on s'intéresse non plus aux terres exploitées, mais au nombre de déclarants, c'est-à-dire les producteurs recensés (Figures 34 et 35). Cette évolution reflète les transformations structurelles du secteur viticole. À l'origine, le nombre de producteurs était particulièrement élevé, une situation qui ne concerne pas uniquement l'Ariège, mais s'observe à l'échelle nationale. Cette dispersion de la production

concorde avec l'hypothèse d'un modèle de viticulture largement paysanne, reposant sur une multitude d'exploitations de petite taille.

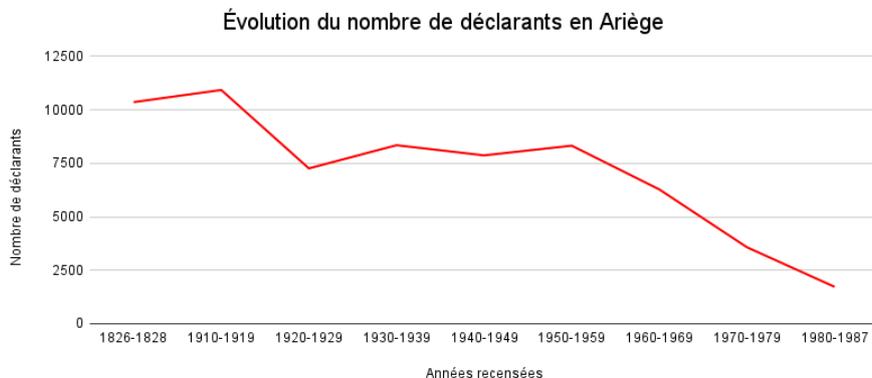


FIGURE 34 – Évolution du nombre de récoltant en Ariège, d'après M. Lachiver, 1988

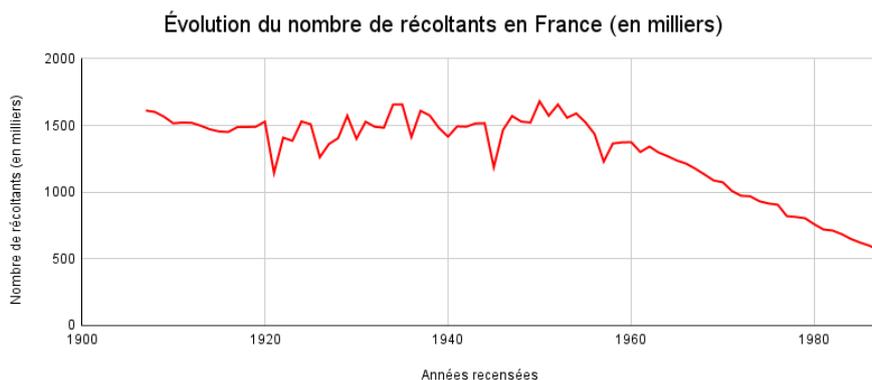


FIGURE 35 – Évolution du nombre de récoltants en France, d'après M. Lachiver, 1988

Toutefois, cette tendance est fortement affectée par la Première Guerre mondiale. En Ariège, le conflit provoque une chute notable du nombre de récoltants, bien plus marquée que celle constatée à l'échelle nationale. Cette singularité régionale pourrait s'expliquer par des pertes humaines importantes, mais aussi par des reconversions agricoles ou l'abandon temporaire de certaines cultures. Par la suite, la période allant de l'entre-deux-guerres jusqu'aux années 1960 est caractérisée par une certaine stabilité, bien que ponctuée de variations irrégulières. Enfin, à partir des années 1960, s'amorce un déclin régulier et continu du nombre de producteurs, jusqu'à atteindre un minimum historique, symptôme de la concentration des exploitations, de l'abandon progressif de la viticulture dans certaines zones, et d'une profonde mutation du monde agricole.

Parallèlement, une étude complémentaire a été menée par René Souriac dans le cadre de sa thèse, au travers d'une analyse des surfaces agricoles utiles dans le Castillonnais [Souriac, 1978]. Ce travail s'appuie sur deux sources principales : d'une part, les doléances consignées dans le Plumitif de 1741, et d'autre part, les données extraites du livre des reconnaissances de Buzan, daté de 1539. Ces deux corpus permettent de reconstituer l'évolution des surfaces agricoles sur une longue période, du XVI^e au XVIII^e siècle. Les résultats, synthétisés dans un tableau reproduit ci-après, portent sur un échantillon de 26 communes du Castillonnais, incluant notamment la commune de Moulis.

Initialement exprimées en cétérées, les superficies ont été converties en hectares afin d'en faciliter la lecture et la comparaison. Le tableau présente également, à titre de référence, les superficies agricoles correspondant à la période contemporaine de l'étude, soit les années 1970. Cette triple comparaison – entre les XVI^e, XVIII^e et la seconde moitié du XX^e siècles – permet de mieux appréhender les dynamiques agraires à l'échelle locale.

Dans un premier temps, il est important d'expliquer que l'analyse, faite à partir de l'étude de R. Souriac se concentre principalement sur les données relatives à la commune de Moulis, ainsi que sur les totaux agrégés à l'échelle du Castillonnais. L'ensemble des chiffres détaillés est disponible en consultation dans les annexes (voir page 100). Le tableau de synthèse présenté ci-après (tableau 6) offre ainsi un appui chiffré à cette mise en perspective, contribuant à éclairer les tendances de long terme dans l'organisation du territoire agricole.

TABLE 6 – Comparaison des surfaces agricoles utiles en Castillonnais, d'après R. Souriac, 1973

Zone étudiée	Superficies ar- pentées en 1559 (ha)	Superficies ar- pentées au XVIII ^e siècle (ha)	Superficies 1973
Moulis	2786	8783	3574
Castillonnais	4992	10160	4000

On peut remarquer que la différence de surface de terres agricoles qui sépare les périodes les plus anciennes est très importante, passant du simple au double. La chose n'a bien entendu pas échappé à l'auteur et il émet l'hypothèse suivante en ces termes :

"Il est douteux que la mise en culture du sol ait doublé en un laps de temps aussi réduit. Plusieurs hypothèses se présentent. Une chose est certaine, les agrimenseurs de 1539 n'avaient pas visité les pâturages d'altitude : or certaines parcelles étaient dans le domaine de la propriété privée - les "bordaus" mentionnées dans le livre des reconnaissances - : 52 céterées échappaient ainsi à l'investigation de 1539, mais cela ne comble pas la différence. Si nous examinons plus en détail [...] il semble que l'arpentement de 1539 corresponde à la superficie des seules terres labourables ou plantées en vignes." [Souriac, 1978]

Les divergences observées entre certaines données ne relèveraient donc pas d'approximations délibérées, mais bien d'approches méthodologiques distinctes. Tel semble être le constat partagé par les deux auteurs mobilisés dans cette étude. Travailler avec des sources anciennes pose en effet de nombreuses difficultés : celles-ci sont souvent lacunaires, susceptibles de multiples interprétations, et leur traitement dépend largement du regard porté par le chercheur, parfois lui-même influencé par des pré-supposés ou des biais inconscients. Les tableaux présentés ici ne prétendent en aucun cas invalider ou confirmer les travaux antérieurs, mais visent plutôt à proposer un angle de lecture complémentaire. Force est de constater que le travail d'historien implique des choix constants, tant dans la sélection des données que dans les méthodes d'analyse adoptées. Chaque écart, omission ou erreur de transcription constitue un facteur susceptible d'éloigner l'interprétation de la réalité historique. Dès lors, la prudence critique et la transparence dans la démarche apparaissent comme des exigences fondamentales de la recherche en sciences humaines.

6.4 Les cartes

L'analyse spatiale proposée dans cette étude essaie de proposer une interprétation de l'implantation des parcelles de vignes recensées dans le cadastre napoléonien. Ce travail reprend les données et analyses réalisées en première année de master, en apportant cette fois plus de matière sur les conditions topographiques dans lesquelles s'inscrit le vignoble moulisien. L'objectif cette fois est de produire une cartographie plus complexe, où se croisent données historiques et réalité du terrain, tout en apportant des informations nouvelles sur le relief, l'exposition au soleil ainsi que les autres éléments structurant le paysage de la commune (comme le Lez ou les structures habitées).

De prime abord, certains éléments de cette cartographie semblent mettre en lumière plusieurs phénomènes intéressants. Tout d'abord, on peut remarquer que la majorité des parcelles viticoles sont situées à proximité immédiate du Lez, dans les zones de plaine traversées par ce cours d'eau, comme le montre la Figure 36. Cette implantation pourrait être en lien avec la présence de sols fertiles ou bien drainés, mais aussi avec la proximité des zones d'habitat, souvent associées à des infrastructures agricoles telles que les chais. D'autres parcelles se trouvent sur les versants, dans des zones plus escarpées, mais par conséquent, exposées au sud (Figure 37). Cette répartition particulière est très favorable à la culture de la vigne dans ce département, en raison de son faible ensoleillement annuel, ce qui rejoint certaines hypothèses formulées précédemment.

Ajoutons à cela que l'analyse des pentes et l'orientation des parcelles de vignes mettent en lumière des configurations de terrain plutôt variées. Certaines zones au relief modéré, comme les berges du Lez, accueillent des ceps, tandis que les versants plus raides semblent globalement moins investis par la viticulture. Toutefois, ces éléments sont pour l'instant uniquement visualisés à travers cette simple lecture cartographique. Aucun élément statistique, ni aucune analyse n'a été réalisée pour mesurer la régularité, ou au contraire l'exceptionnalité, de ces implantations.

Les résultats obtenus confirment l'hypothèse selon laquelle les parcelles de vignes issues du cadastre napoléonien se concentrent essentiellement dans deux types d'espaces bien définis. Premièrement, elles occupent majoritairement le lit du Lez, à proximité immédiate des zones habitées³⁴, ce qui suggère un choix stratégique lié à la proximité des chais et des infrastructures nécessaires à la transformation et au stockage du vin. Il ne faut cependant pas oublier que les vignes sont tenues en hau-

34. On peut voir sur la Figure 37 que la grande majorité des parcelles se trouvent dans les zones planes, représentées en vert sur la carte.

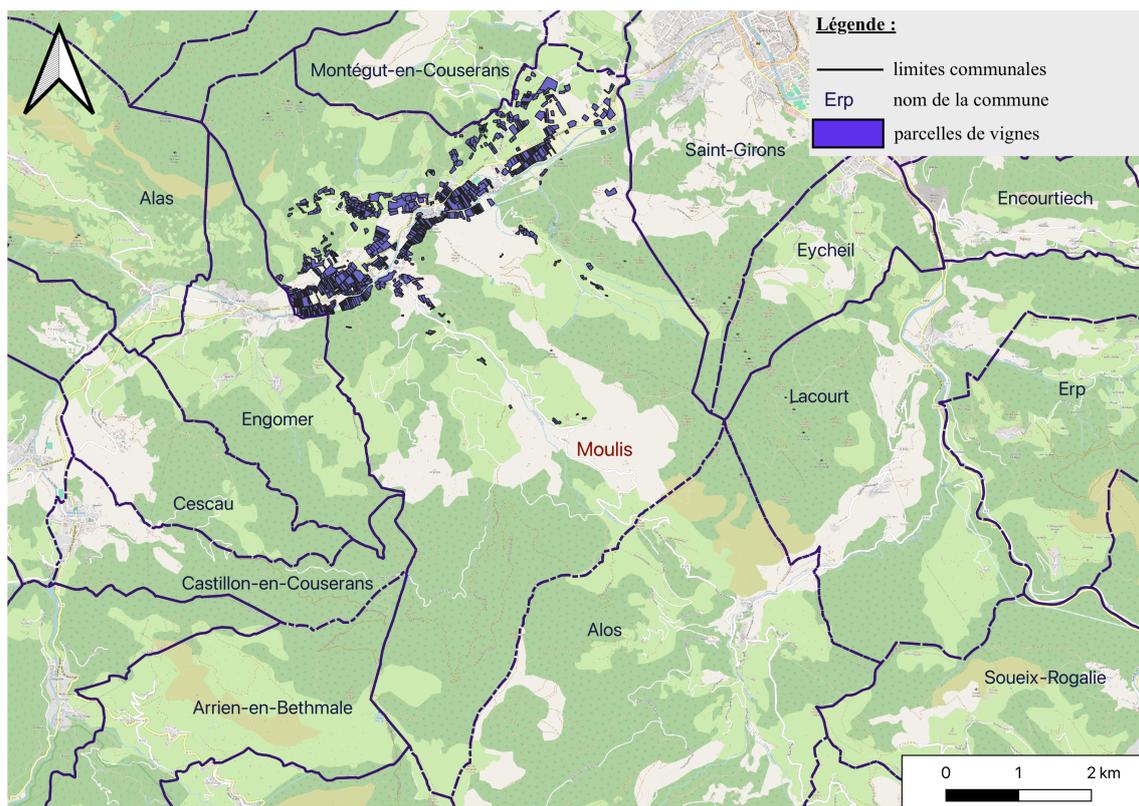


FIGURE 36 – Répartition des parcelles de vignes sur le territoire de Moulis en 1828

tain³⁵, et que les essences servant de tuteur doivent également supporter l'environnement local. Par conséquent, pour faciliter ce mode de conduite et pour bénéficier de l'ensemble des bienfaits de la topographie, la plaine semble être le meilleur terrain possible. Les parcelles situées en plaine représentent 81,5% du vignoble moulisien.

Deuxièmement, une part des parcelles se situe sur les coteaux exposés au sud, bénéficiant d'un ensoleillement favorable à la culture de la vigne³⁶. Cette orientation, traditionnellement recherchée pour la maturation optimale du raisin, semble avoir été un critère déterminant dans l'implantation du vignoble. De la même manière, la répartition des parcelles sur des pentes modérées semble indiquer une volonté de profiter à la fois d'un bon drainage des sols et d'un ensoleillement adéquat, tout en évitant les contraintes liées aux pentes trop fortes. L'ensemble de ces éléments permet donc de valider l'idée selon laquelle les facteurs topographiques et climatiques ont joué un rôle essentiel dans l'organisation du paysage viticole moulisien tel qu'il apparaît dans les sources du XIX^e siècle.

35. Méthode culturale consistant à faire reposer le cep de vigne sur un arbre, afin que ce dernier lui serve de tuteur.

36. voir Annexe page 99

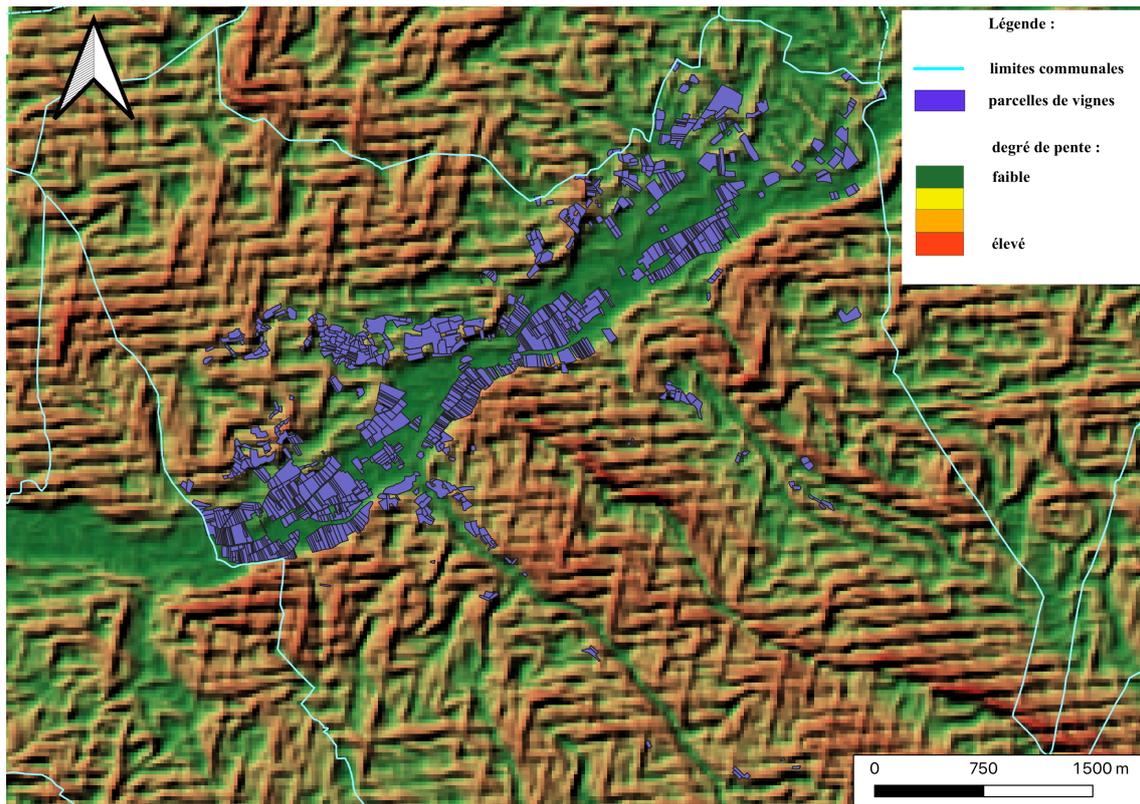


FIGURE 37 – Répartition des parcelles de vignes en fonction du degré de pente sur le territoire de Moulis en 1828

7 Conclusion et Perspectives

7.1 Pour conclure

L'objectif de cette année de recherche consistait à poursuivre les investigations engagées l'année précédente. Initialement, il était envisagé de mener une étude comparative sur un nouveau territoire ; cependant, la richesse documentaire disponible pour la commune de Moulis a conduit à privilégier une analyse diachronique plutôt que spatiale. Cette orientation a permis d'examiner l'évolution de ce territoire, du XV^e siècle jusqu'à l'époque contemporaine, ce qui constitue une opportunité exceptionnelle.

L'analyse du livre terrier a révélé de nombreuses informations concernant l'importance de la viticulture dans l'occupation des terres agricoles à Moulis. Il en ressort que la part de la viticulture est non seulement significative, mais qu'elle est aussi largement répandue à l'échelle de l'ensemble de la commune, sans distinction de classe sociale. Toutefois, il convient de souligner que le territoire se caractérise par une vaste superficie et un paysage fortement rural, accompagné d'une diversité dans les productions agricoles.

Ces résultats corroborent les données issues de l'exploitation du compoix réalisée l'année précédente, qui avait déjà mis en évidence l'implication d'une majorité des feux fiscaux dans la culture de la vigne, indépendamment des statuts sociaux. Un autre point commun entre les deux sources, au-delà de leur forme, réside dans la présence fréquente de déclarations associant plusieurs types d'exploitations. Ce dernier aspect s'est toutefois révélé difficile à exploiter, car les données disponibles ne permettent pas de connaître la proportion exacte de chaque parcelle dans ces déclarations plurielles.

Le questionnaire statistique a offert un outil précieux de comparaison, notamment avec le canton de Saint-Girons, permettant ainsi de mieux cerner la place occupée par la commune de Moulis dans l'économie locale. La diversité des ressources disponibles sur ce territoire, allant de la viticulture à l'exploitation de fibres végétales destinées à l'industrie textile ou encore aux cultures arboricoles, confère à Moulis un rôle central dans l'économie cantonale.

Les données recueillies ont également été croisées avec les résultats du cadastre napoléonien, lesquels sont présentés dans le présent document. Bien que l'évolution observée soit subtile, elle témoigne d'une stabilité dans la répartition des ressources et des besoins agricoles de la commune. L'étude du cadastre de Moulis menée l'an-

née précédente avait déjà révélé des données similaires, notamment une superficie viticole de 208,97 hectares pour une surface agricole totale exploitée d'environ 2 692 hectares.

Le cadastre viticole, quant à lui, fournit des éléments précieux sur la qualité des vignes exploitées à Moulis, mais aussi à l'échelle du département de l'Ariège. Il permet ainsi un changement d'échelle et offre une vision plus globale de la viticulture ariégeoise et du rôle spécifique joué par Moulis. Les différentes crises et conflits ayant jalonné les siècles expliquent en partie le déclin observé de la viticulture dans la région. Néanmoins, il est notable que Moulis comptait autrefois 122 parcelles réparties entre 77 exploitations, alors qu'il n'en subsiste aujourd'hui que trois. Comme pour les autres sources, ce cadastre ne fournit d'informations que sur la viticulture, ce qui empêche d'évaluer la place relative de cette activité au sein de l'ensemble des exploitations agricoles du territoire. De plus, l'absence de données sur la densité de population ne permet pas de calculer un ratio vignes/habitant. Il est toutefois établi qu'il s'agissait d'une production destinée à l'autoconsommation, les parcelles étant de très petite taille, ce qui s'inscrit dans la continuité des observations précédentes et témoigne d'une tradition bien ancrée.

Les travaux de Souriac et de Lachiver apportent également un éclairage complémentaire sur le cas de Moulis. Souriac, à partir de son étude des Comminges et de sources telles que le Plumitif du Comminges, propose une analyse diachronique de l'exploitation agraire, venant enrichir celle développée dans cette étude. Il apporte par ailleurs des éléments d'explication concernant certains résultats atypiques observés. Pour sa part, Lachiver signale la part inévitable de subjectivité dans le traitement des données qu'il a recueillies. Ses travaux permettent également de suivre l'évolution de la viticulture ariégeoise et française, confortant ainsi les hypothèses formulées dans le cadre de cette recherche. Grâce à ces apports, il devient possible d'appréhender de manière renouvelée les dynamiques et les différentes phases de développement de la viticulture au fil des siècles.

Nous avons vu à travers cette étude à quel point les documents étudiés, à la fois variés et complexes, permettent de donner les grandes lignes de compréhension du territoire de Moulis. La viticulture moulisienne possède une histoire riche, où la viticulture occupe une place importante dans l'économie agraire de la commune ariégeoise ainsi que dans l'économie locale. La variété de ses cultures et l'exploitation de ses ressources en font une place forte à l'organisation remarquable. Cependant,

malgré la richesse des sources mobilisées, certaines limites méthodologiques et lacunaires appellent à une remise en question critique.

7.2 Autocritique et pistes d'amélioration

Ce travail met en lumière la difficulté de la tâche qui nous incombe, à savoir comprendre le développement de la viticulture moulisienne à travers les sources historiques disponibles et en extraire une analyse diachronique. Cette étude s'est essentiellement concentrée sur les sources scripturaires et non pas sur le développement d'une cartographie, qui aurait non seulement pris trop de temps à être exploitée, mais aussi n'aurait pas été aussi cohérente avec le reste des données obtenues dans cette étude. Ce choix n'a pas seulement été motivé par un déficit de temps mais aussi et surtout par un déficit d'éléments permettant de situer efficacement les différents toponymes. L'utilisation du cadastre actuel, proposé sur la plateforme de l'IGN, a donné énormément de matière mais cela reste insuffisant.

La récurrence des toponymes avait été proposée dans une cartographie très approximative où chaque mention était matérialisée par un point, plus ou moins important en fonction du nombre d'occurrences dans le texte. Or, la méthode la plus adéquate aurait été de définir des contours nets (utiliser des polygones au lieu de points) afin de se rendre compte, non seulement de l'évolution de la surface de ce toponyme, mais également de son intégration au sein de la topographie des lieux. Ainsi, en croisant ces données d'occurrence avec celles obtenues sur les degrés de pentes et d'exposition, la cartographie du vignoble aurait eu plus de sens.

Le défi de révéler cette année une chrono-cartographie du vignoble moulisien n'a pas encore été relevé. Le temps et le manque d'expérience dans le domaine de la cartographie ont été les principales causes de cette défaillance. Malgré de nombreuses tentatives, le choix a été fait de se concentrer uniquement sur les sources scripturaires, qui allaient elles aussi demander beaucoup d'attention et de temps de traitement.

Cette année a donc montré l'importance de l'analyse des textes dans leur intégralité, chose qui n'avait pas été faite dans les documents exploités l'année dernière³⁷. En faisant fi de ces éléments, difficile de comprendre la part que représente la viticulture au sein de l'économie locale.

Il faut cependant rappeler que l'objectif visé à l'époque était de mettre en pers-

37. Pour rappel, seules les mentions de vignes avaient été traitées, laissant de côté les autres déclarations.

pective ces résultats avec ceux issus d'une autre commune afin de comprendre le développement de la viticulture dans les régions montagneuses des Pyrénées centrales. Le changement de problématique a inexorablement entraîné une modification des éléments retenus dans la méthodologie ; l'analyse ne se concentre plus seulement sur la viticulture mais sur l'agriculture en général.

Même si ce changement d'axe a modifié la manière d'exploiter les documents, rendant ainsi la phase de traitement plus longue, la méthode d'analyse reste la même.

Au fil des recherches et des lectures, certains textes et travaux ont été intégrés comme outils de comparaison dans les analyses statistiques³⁸. Ces tableaux m'ont permis d'avoir un regard externe sur ce qui a été réalisé au cours de cette année de recherche, mais également d'apporter des éléments nouveaux et complémentaires avec les résultats obtenus cette année. Ce travail de comparaison met également en lumière un aspect très important de la recherche, à savoir la place de l'auteur dans son étude. Les deux chercheurs mettent en garde sur cette subjectivité qui peut parfois biaiser le jugement du lecteur qui ne dispose pas de la source originale. Chaque choix, chaque décision, chaque sélection méthodologique est alors expliquée. En a découlé alors une volonté de mettre le plus d'éléments possible au sein de cette étude même si les éléments qui en résultent s'éloignent petit à petit du propos original, à savoir la compréhension de l'exploitation des terrains en vigne à Moulis.

Beaucoup de temps a été consacré aux autres cultures, c'est le cas notamment du questionnaire statistique, ce qui pose la question de la limite d'exploitation des documents. Il est assez difficile de reconnaître à l'avance quelle partie est à conserver, quel élément peut être comparé avec tel autre document, autant de questions qu'il faut anticiper avant même de se pencher sur le traitement des données. La diversité des sources, leur structure et leur contenu ont fait qu'il était parfois ardu de reconnaître ces éléments comparatifs.

7.3 Perspectives

Cette année a encore été pleine de défis : analyse de trois sources différentes, mise en place de base de données importante ainsi qu'une analyse de terrain via le logiciel QGIS. La majeure partie de l'année a été consacrée aux analyses de texte et beaucoup de choses restent à faire pour faire en sorte de montrer cette fameuse chrono-cartographie. Pour autant, on a réussi à mettre beaucoup d'éléments en ce

38. C'est le cas du tableau de Souriac et Lachiver dont les transcriptions sont disponibles en Annexes externes page 100.

qui concerne la compréhension de l'exploitation des surfaces agraires de Moulis.

Ces deux années ont été très riches aussi du point de vue de l'acquisition de nouvelles compétences, l'utilisation d'un logiciel de SIG (QGIS) pour l'analyse de terrain, l'organisation et l'analyse de bases de données importantes (toutes réalisées sur Sheets) et le perfectionnement en paléographie. Chaque texte possède une graphie différente et c'est de nouveau un apprentissage qui doit se mettre en place. Les avancées techniques ont pourtant pu mettre au point une intelligence artificielle (IA) capable de transcrire n'importe quel document manuscrit. L'utilisation d'outils comme *Trankribus* a été envisagée lors de l'exploitation du livre terrier.

De manière concrète, le logiciel compare les symboles du texte proposé avec ceux issus de sa banque de données pour essayer de reconstituer l'ensemble des éléments du texte. En cas d'erreur, il est possible de corriger la transcription, ce qui permet d'entraîner l'IA à reconnaître ce genre de confusion. Plus le texte est corrigé, plus la machine est entraînée à reconnaître ce genre d'erreur, et par conséquent, à proposer des transcriptions de plus en plus exactes. Bien que l'utilisation de cet outil permette de réduire grandement le temps d'analyse, la transcription est proposée sous forme de texte brut, ce qui n'était pas compatible avec la méthode utilisée dans cette étude. L'analyse de texte a donc été faite petit à petit, en intégrant chaque élément du texte au sein d'un tableau et, en cela, il ne s'agit pas d'une transcription littérale.

Faire l'impasse sur ce genre d'outil a peut-être été une erreur car le traitement du texte a été long et n'a pas pour autant diminué le nombre d'erreurs. Il ne faut pas oublier que le temps a été le principal agent limitant de cette étude, ce qui pose la question de l'intégration de l'intelligence artificielle dans le traitement des textes historiques.

Ces deux années ont été l'occasion de se familiariser avec de nouvelles sources fiscales (comme le livre terrier et le cadastre viticole) mais aussi de travailler à différentes échelles, de la commune au pays tout entier. Dans la continuité de cette démarche alliant analyse diachronique et exploration spatiale, ces premières investigations ont naturellement conduit à l'élaboration d'un projet de thèse plus ambitieux.

Ce projet essaiera cette fois de proposer une cartographie complète du territoire viticole de l'Ariège en se basant non seulement sur des sources scripturaires mais aussi cartographiques. Le défi est de taille, puisqu'il nécessite un corpus de documents important (à savoir le cadastre napoléonien de chaque commune) qui

passera par de nombreuses phases de traitement³⁹. Grâce à ce travail, il sera possible d'observer le vignoble ariégeois tel qu'il était au XIX^e siècle et d'en dégager des caractéristiques topographiques, afin de déterminer si l'Ariège pourrait redevenir une terre de vigne.

39. Découpage des planches cadastrales, géoréférencement, vectorisation des parcelles et jointure des données vectorisées avec les matrices cadastrales

8 Annexes

8.1 Annexe I



FIGURE 38 – Exemple de chevauchement de deux plans cadastraux après géoréférencement, section C feuille 3 partie 1 et feuille 2 partie 2

Dans ce cas précis, on peut observer que les deux images se sont superposées, preuve que le travail de géoréférencement est parfois hasardeux. Le tracé du cadastre actuel, bien que très proche du cadastre napoléonien, a subi quelques infimes modifications, ce qui provoque des décalages entre les différentes feuilles du plan cadastral. L'étape de vectorisation s'en trouve inexorablement impactée, rendant parfois le tracé difficile et approximatif dans les zones superposées.

8.2 Annexe II

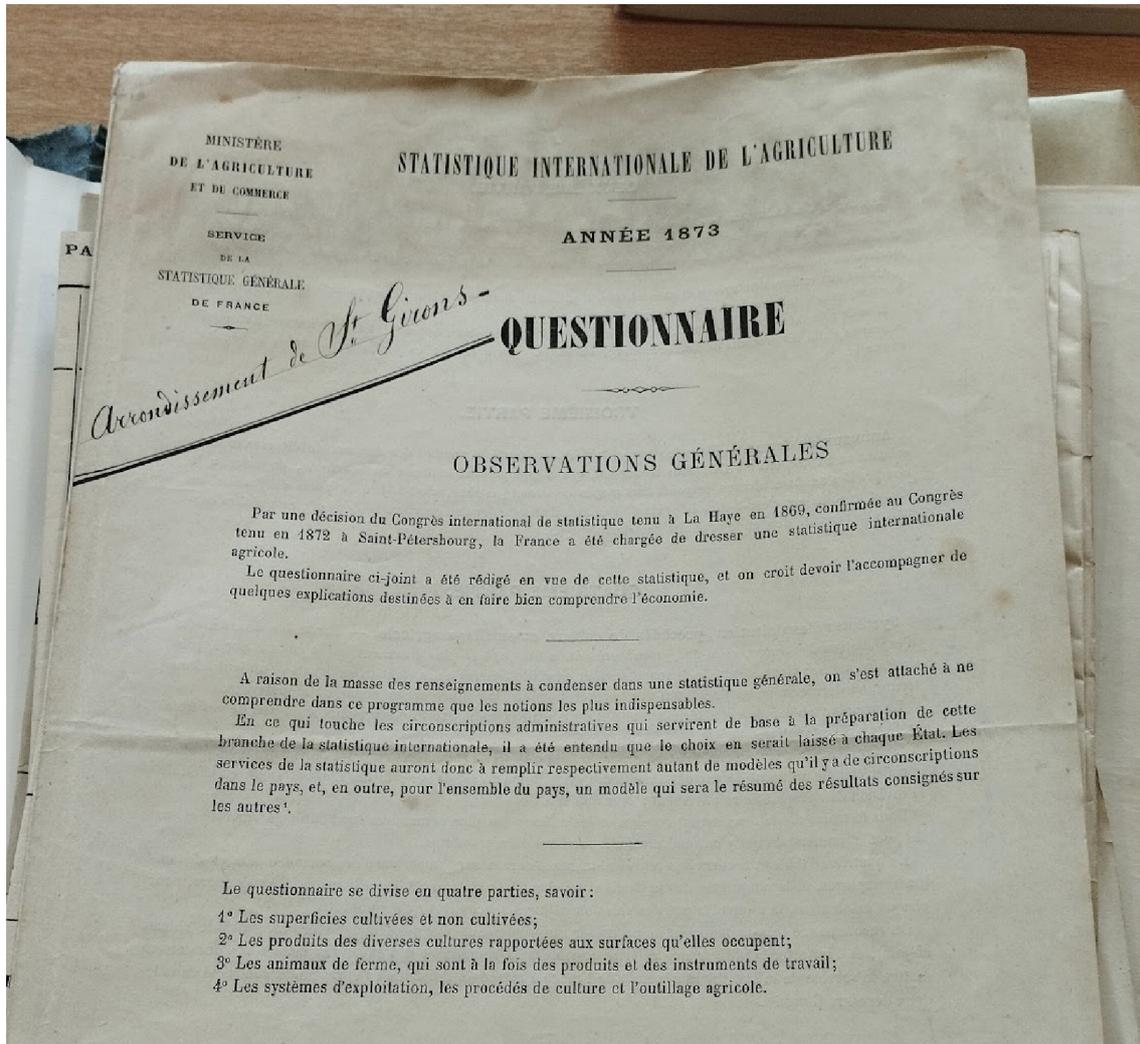


FIGURE 39 – Extrait du Questionnaire de Statistique Agricole de 1873, f°1

8.3 Annexe III

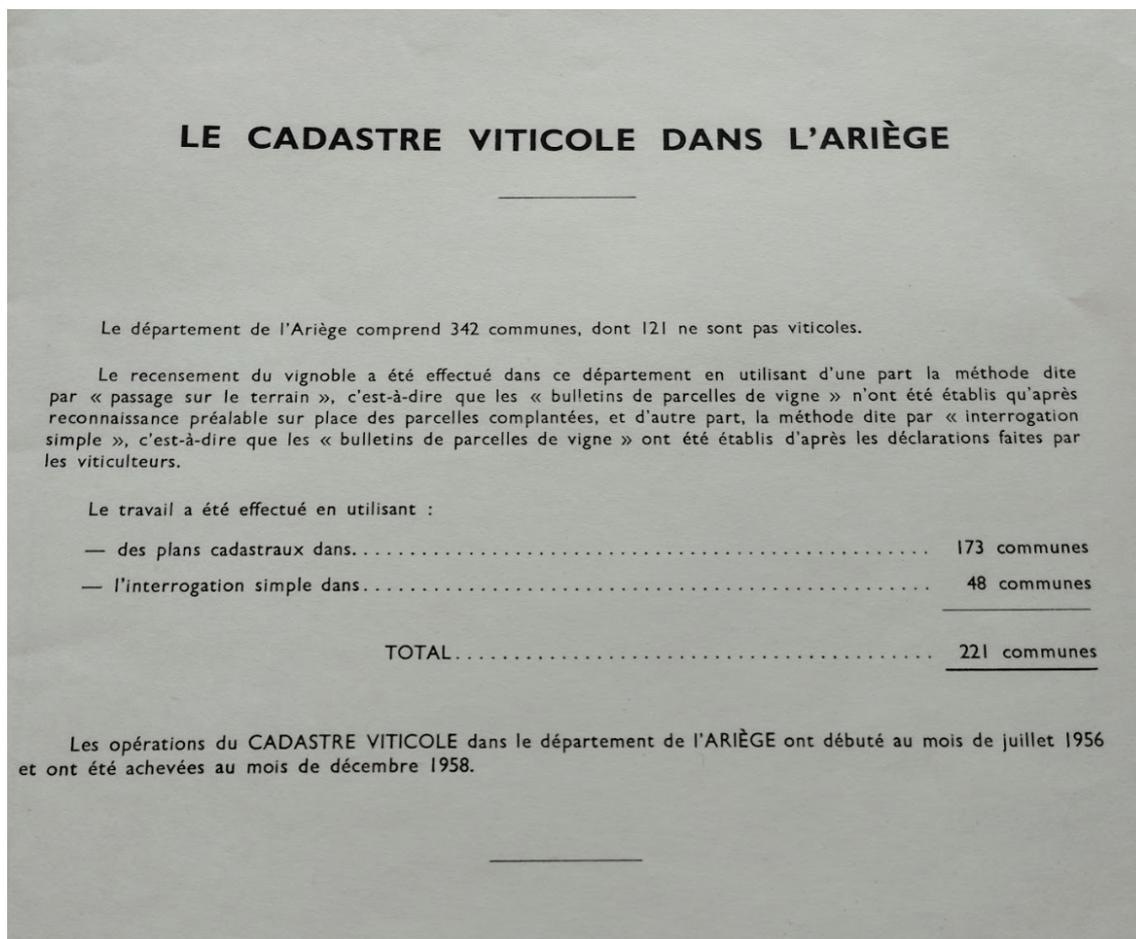


FIGURE 40 – Extrait du Cadastre Viticole, f°5

8.4 Annexe IV

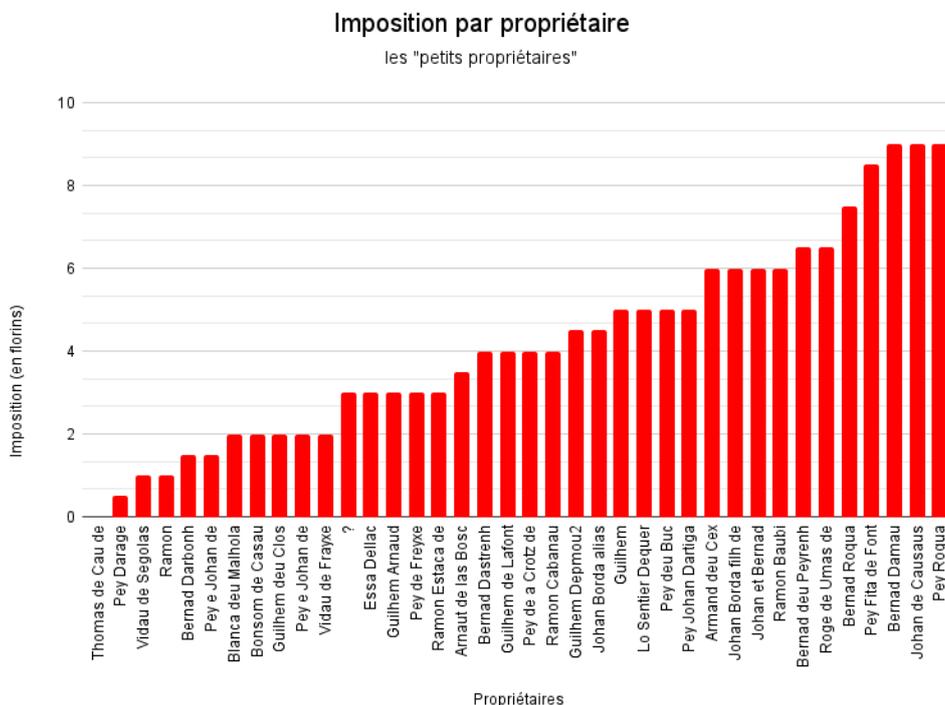


FIGURE 41 – Répartition de l'imposition des "petits" propriétaires, d'après le livre terrier de Moulis

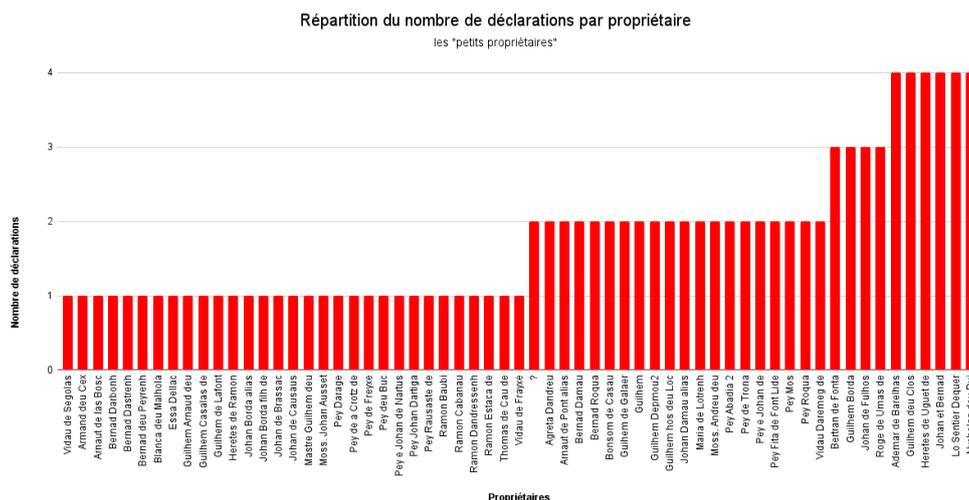


FIGURE 42 – Répartition du nombre de déclarations des "petits" propriétaires, d'après le livre terrier de Moulis

8.5 Annexe V

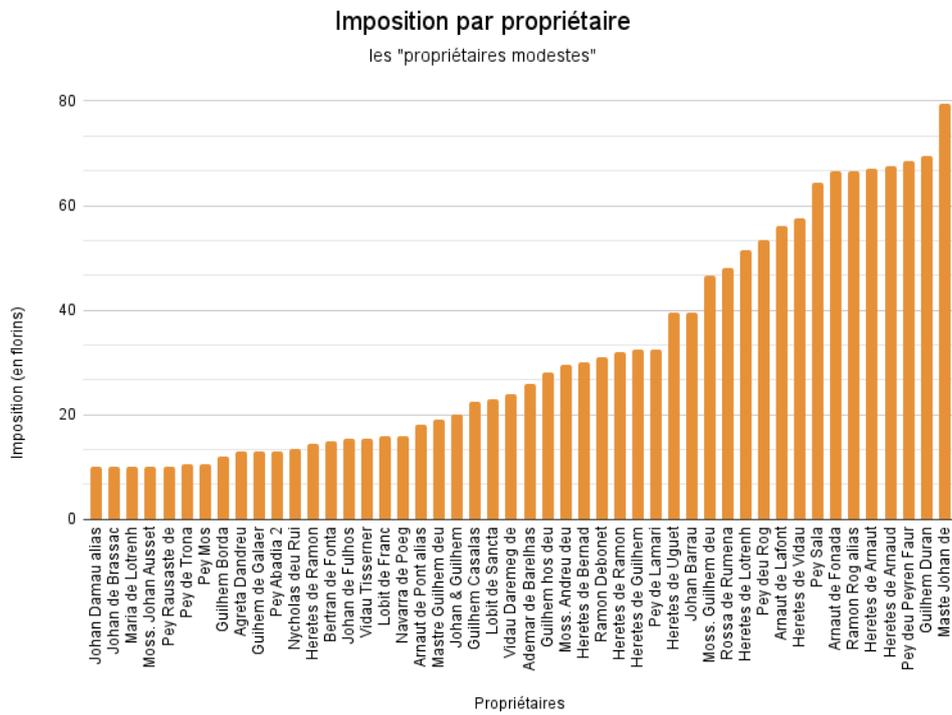


FIGURE 43 – Répartition de l'imposition des propriétaires "modestes", d'après le livre terrier de Moulis

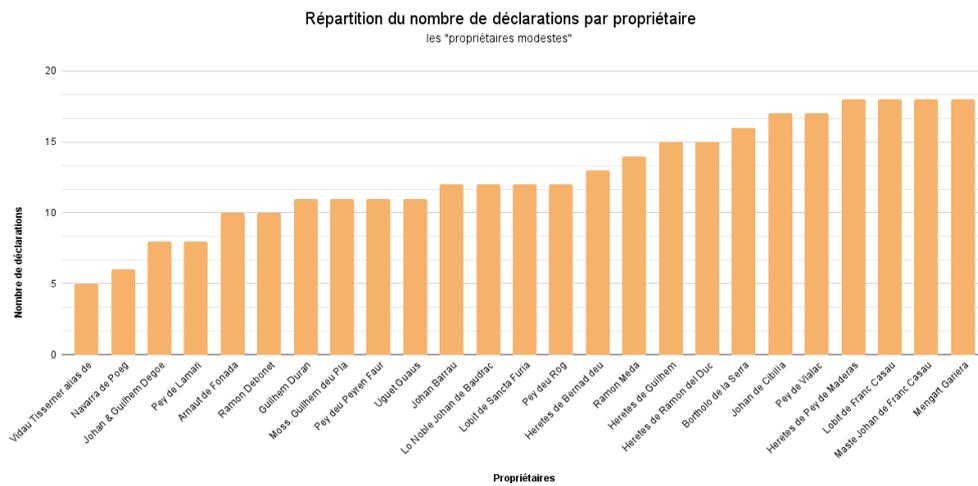


FIGURE 44 – Répartition du nombre de déclarations des propriétaires "modestes", d'après le livre terrier de Moulis

8.6 Annexe VI

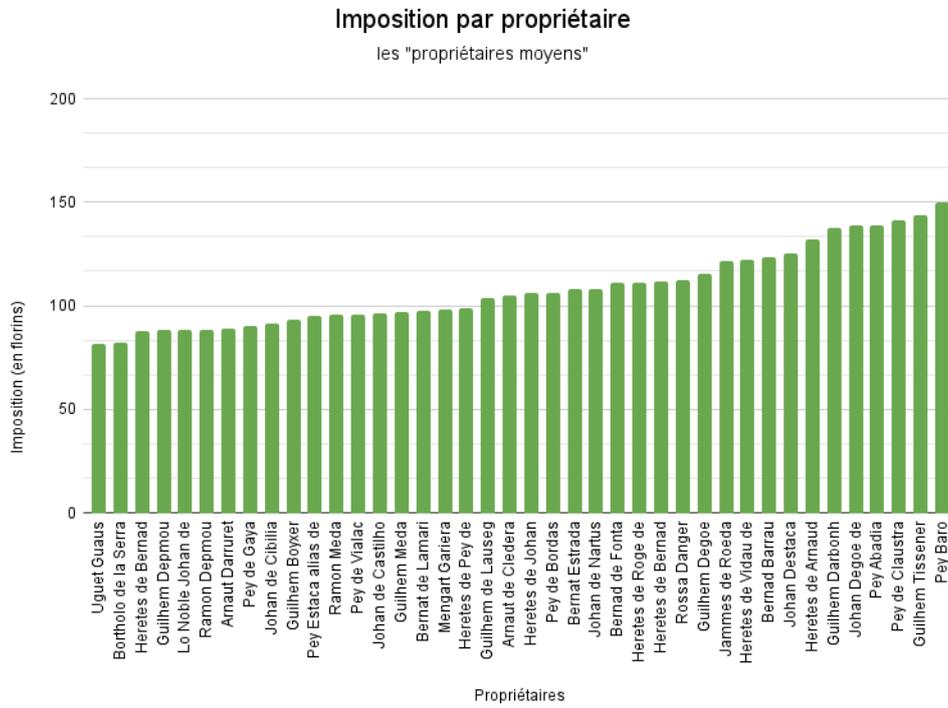


FIGURE 45 – Répartition de l'imposition des propriétaires "moyens", d'après le livre terrier de Moulis

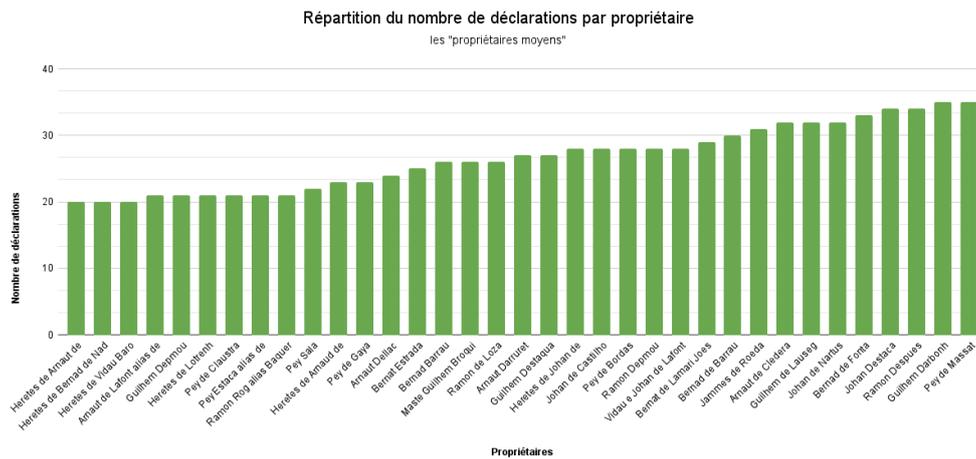


FIGURE 46 – Répartition du nombre de déclarations des propriétaires "moyens", d'après le livre terrier de Moulis

8.7 Annexe VII

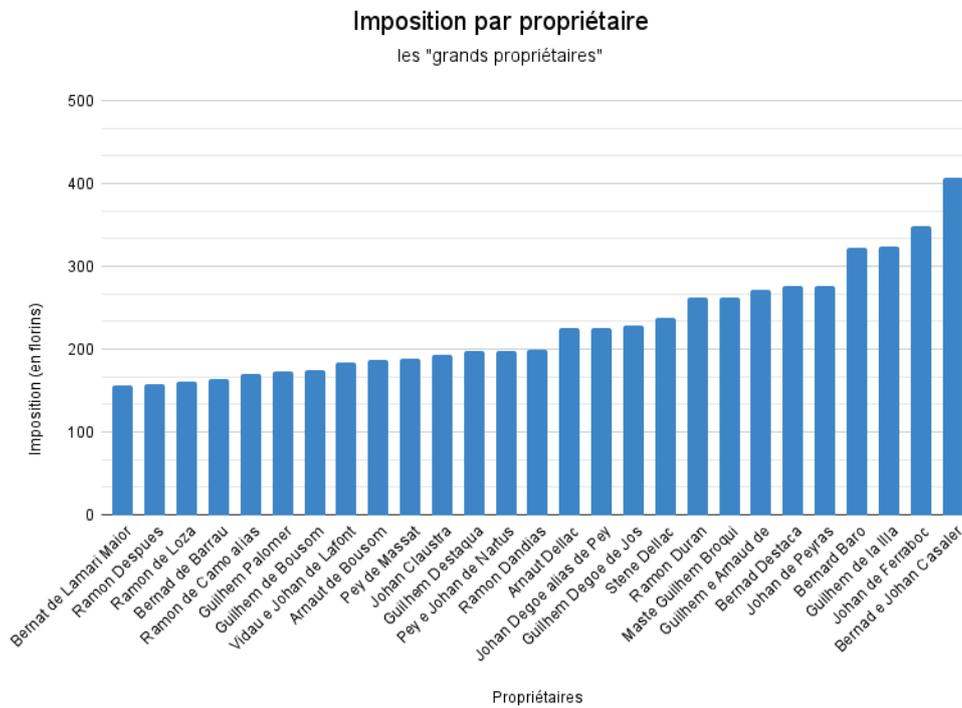


FIGURE 47 – Répartition de l'imposition des "grands" propriétaires, d'après le livre terrier de Moulis

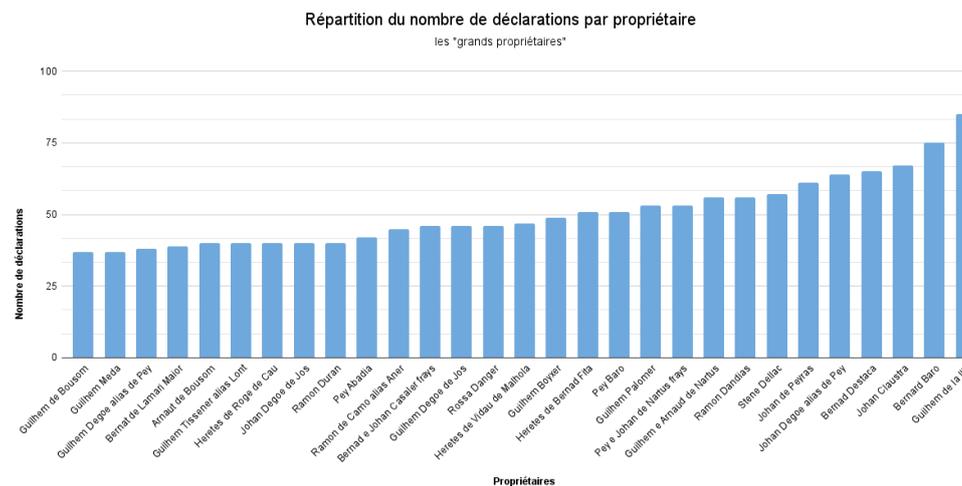


FIGURE 48 – Répartition du nombre de déclarations des "grands" propriétaires, d'après le livre terrier de Moulis

8.8 Annexe VIII

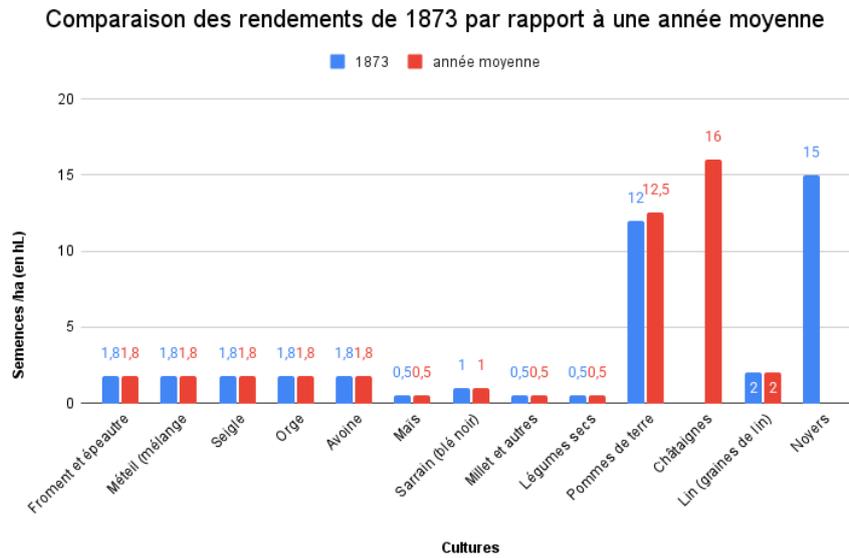


FIGURE 49 – Comparaison des rendements de Moulis entre une année moyenne et l'année 1873

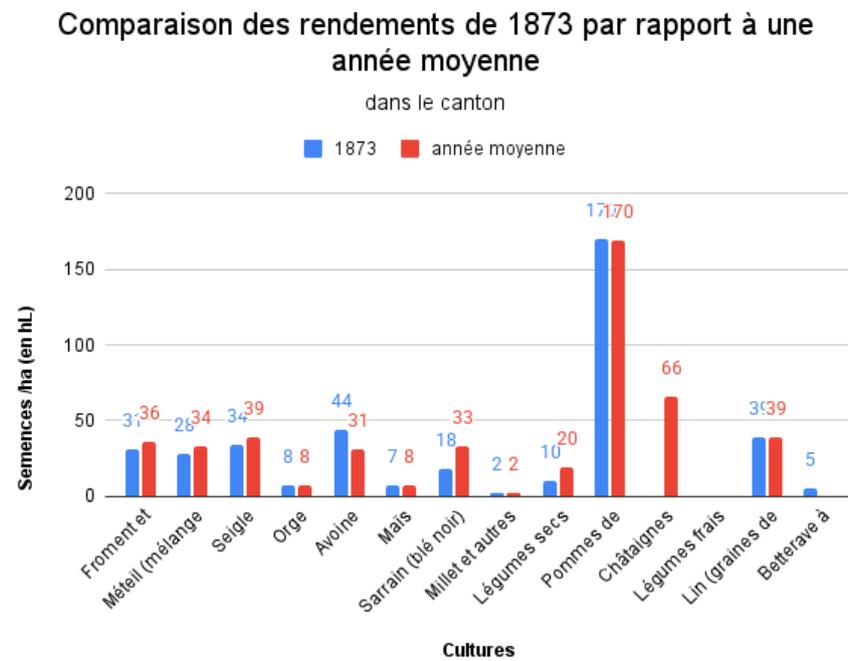


FIGURE 50 – Comparaison des rendements du canton entre une année moyenne et l'année 1873

8.9 Annexe IX

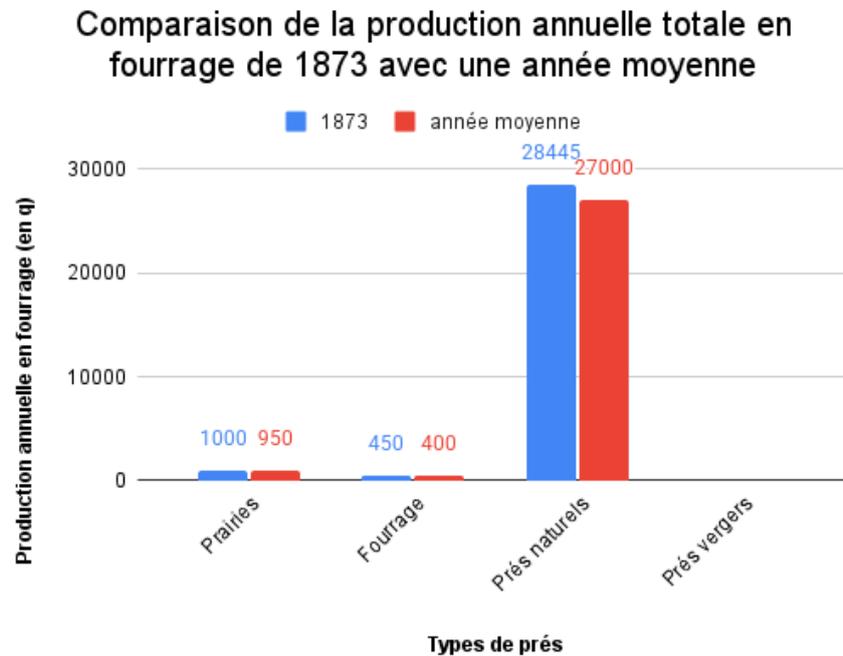


FIGURE 51 – Comparaison de la production annuelle totale de fourrage entre une année moyenne et l’année 1873, d’après les données moulisiennes

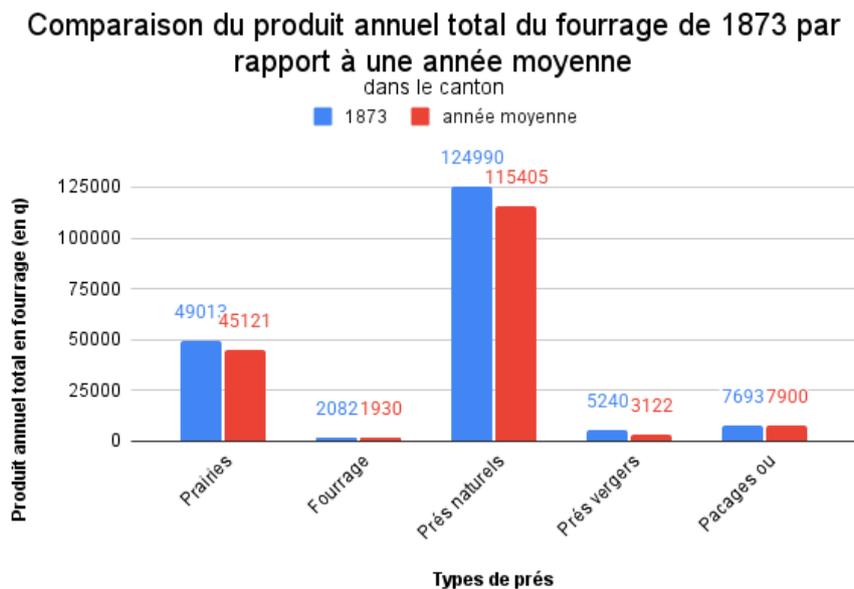


FIGURE 52 – Comparaison de la production annuelle totale de fourrage entre une année moyenne et l’année 1873, d’après les données cantonales

8.10 Annexe X

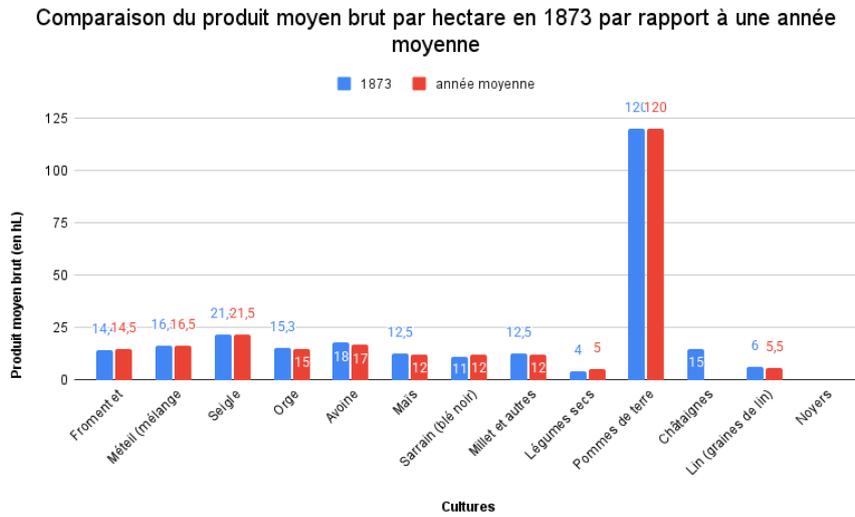


FIGURE 53 – Comparaison du produit moyen brut entre une année moyenne et l’année 1873, d’après les données moulisiennes

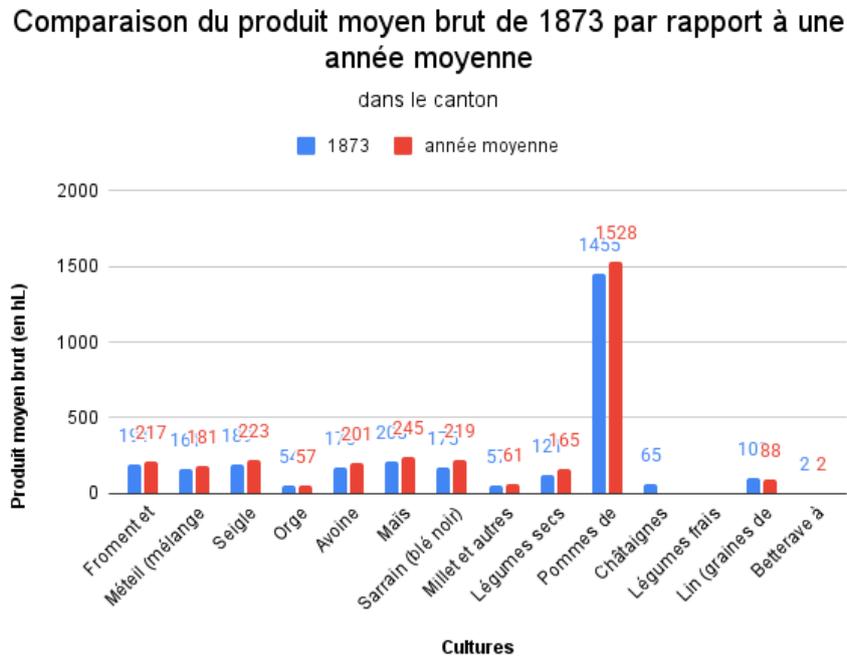


FIGURE 54 – Comparaison du produit moyen brut entre une année moyenne et l’année 1873, d’après les données cantonales

8.11 Annexe XI

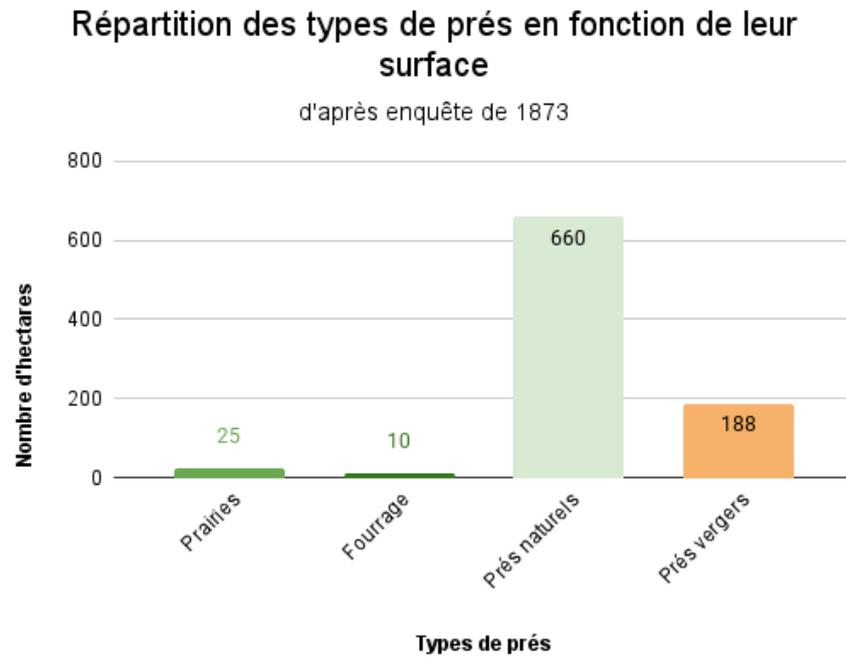


FIGURE 55 – Répartition des types de prés en fonction de leur surface, d'après les données moulisiennes

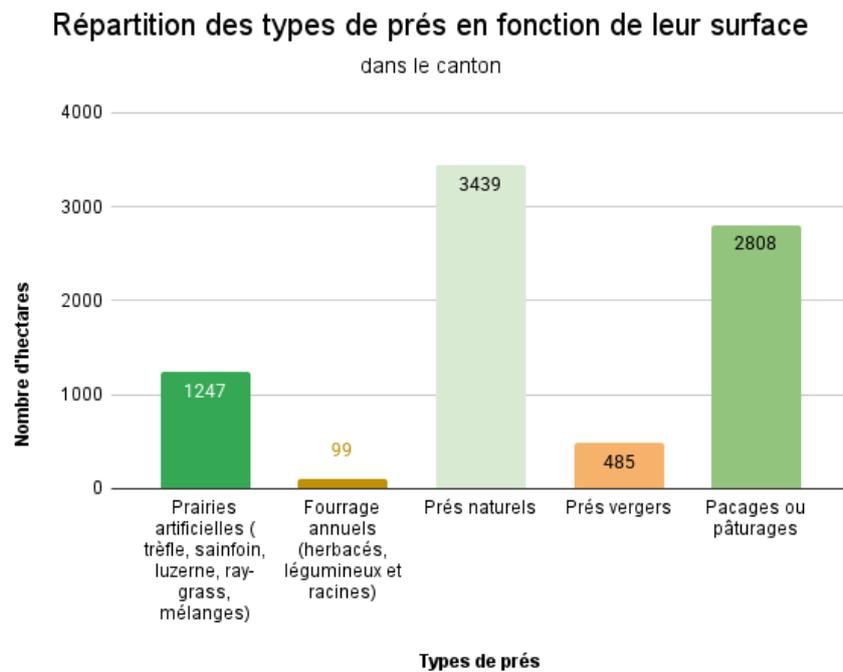


FIGURE 56 – Répartition des types de prés en fonction de leur surface, d'après les données cantonales

8.12 Annexe XII

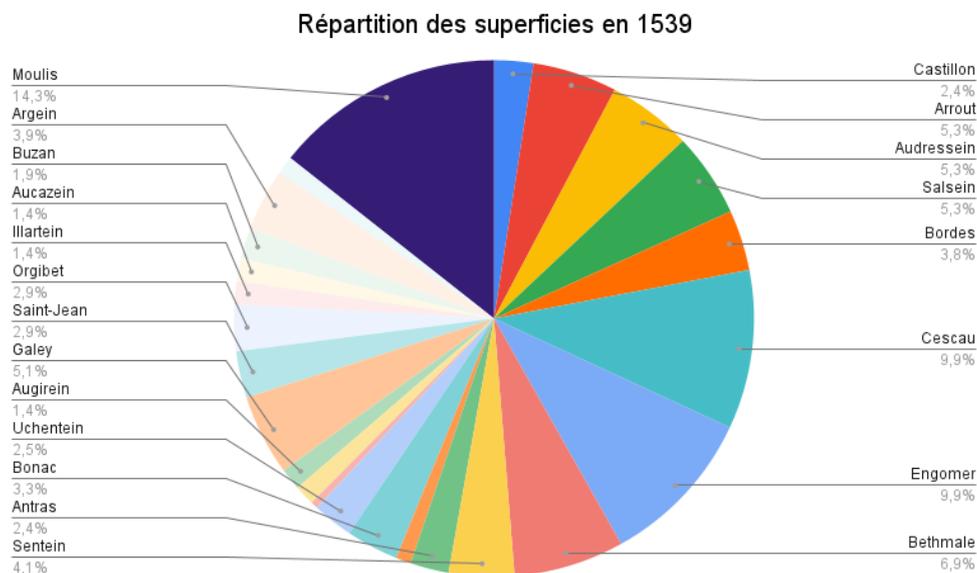


FIGURE 57 – Répartition des superficies agricoles utiles des communes du Castillonais en 1539, d'après R. Souriac 1973

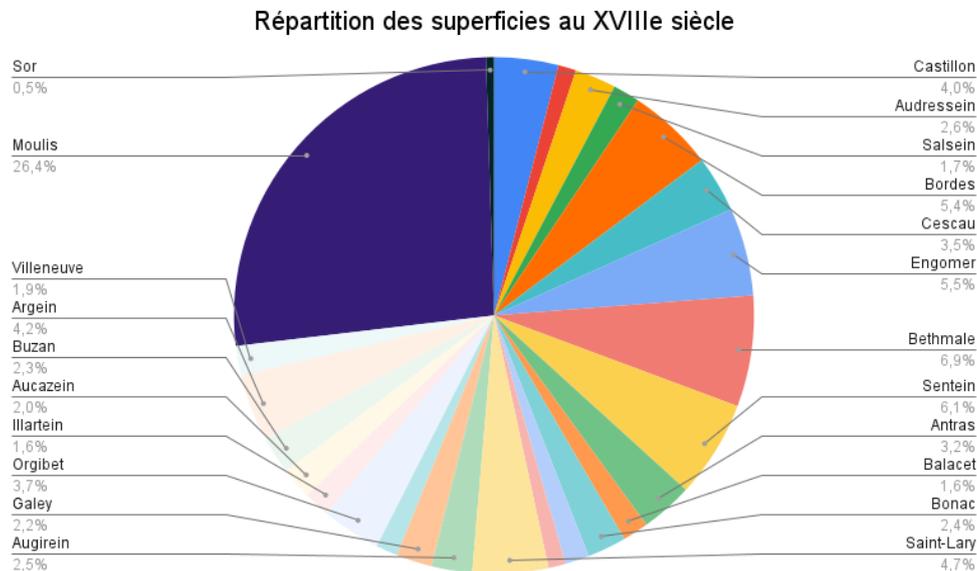


FIGURE 58 – Répartition des superficies agricoles utiles des communes du Castillonais au XVIII^e siècle, d'après R. Souriac 1973

Les graphiques ici présents montrent l'évolution de la répartition des surfaces agraires utiles dans le Castillonais. Celui se compose de 25 communes en 1539 et en 27 pour les XVIII^e et XX^e siècles. Les surfaces exprimées en cétères ont été

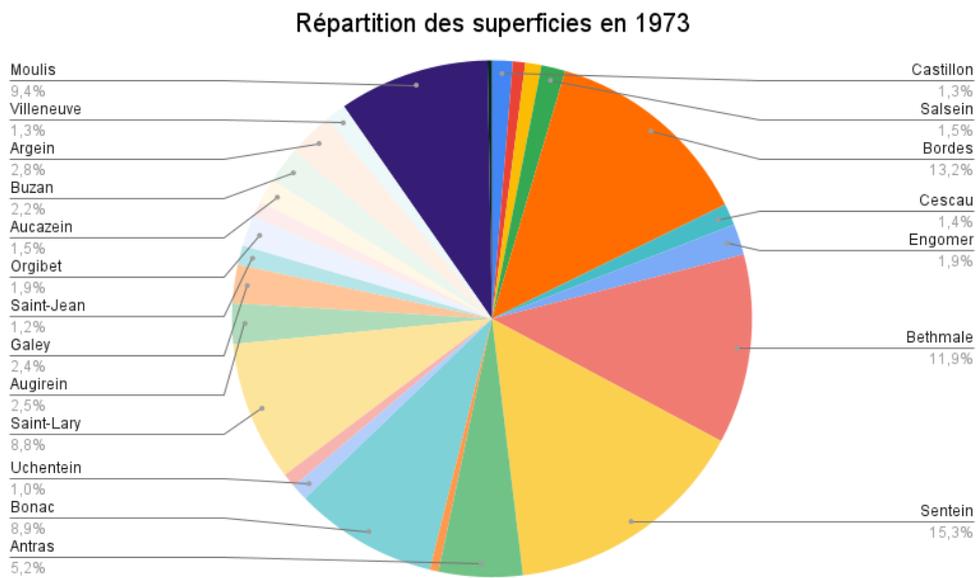


FIGURE 59 – Répartition des superficies agricoles utiles des communes du Castillonais en 1973, d'après R. Souriac 1973

converties en ha pour faciliter la compréhension du tableau et pour harmoniser les résultats obtenus avec ceux de 1973⁴⁰.

Bien que l'on observe une augmentation drastique des surfaces entre le XVI^e et XVIII^e siècle, la répartition des surfaces utiles entre les différentes communes reste assez proportionnelle. Néanmoins, l'anormale expansion du territoire agraire de Moulis met en lumière les méthodes, parfois controversées, des comptages effectués lors des recensements au XVI^e siècle.

40. Le taux de conversion étant donné par l'auteur lui-même (1 ha = 0,569 cétéree)

8.13 Annexe XIII

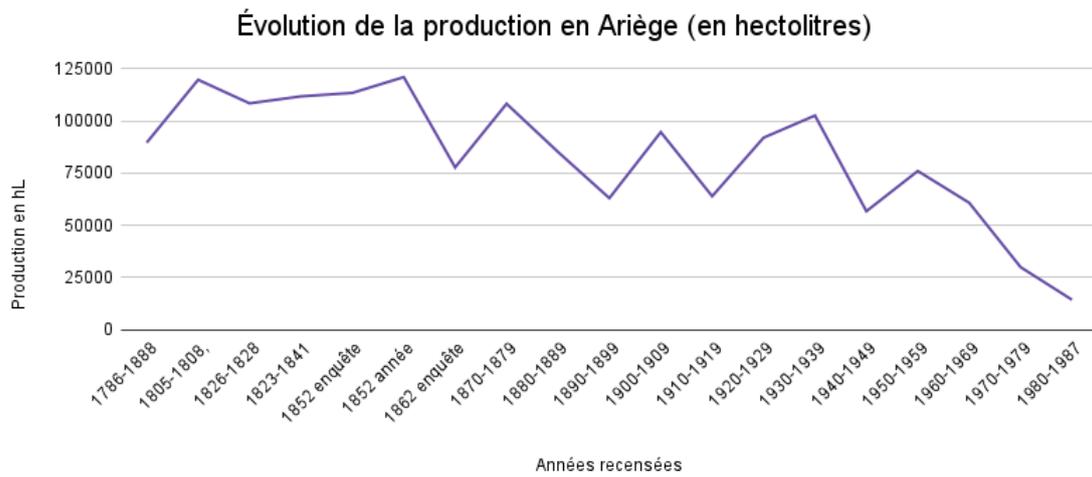


FIGURE 60 – Évolution de la production vinicole en ariège, d'après M. Lachiver 1988

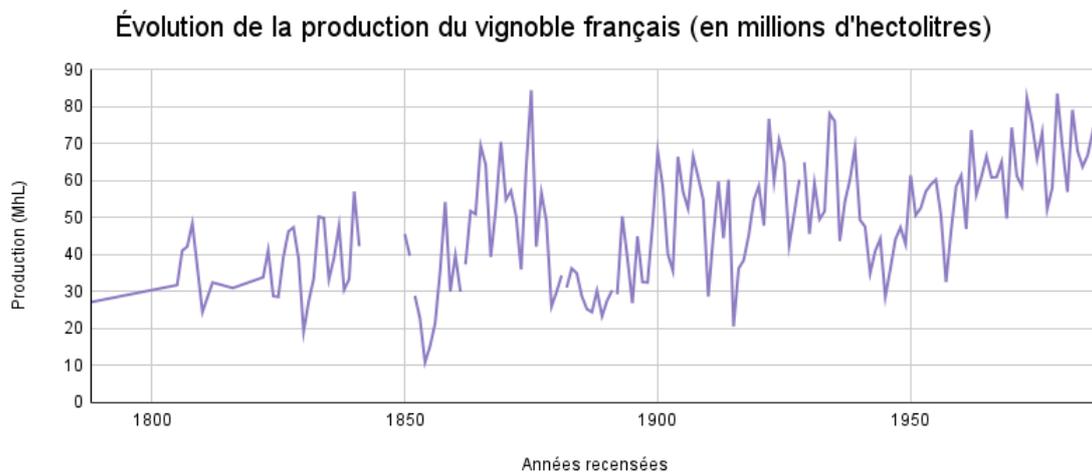


FIGURE 61 – Évolution de la production vinicole en France, d'après M. Lachiver 1988

8.14 Annexe

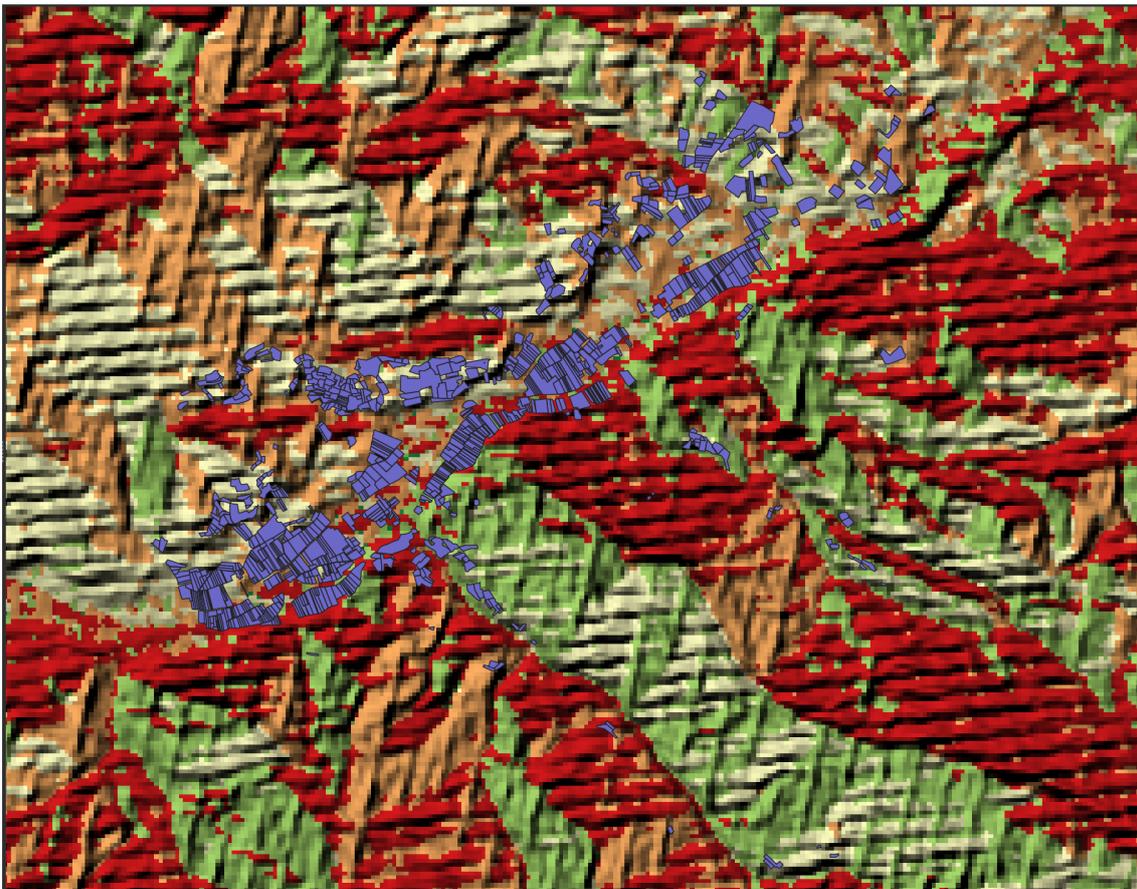


FIGURE 62 – Répartition des parcelles de vignes en fonction de l'exposition sur le territoire de Moulis

8.15 Annexes externes

L'ensemble des tableaux réalisés durant cette étude est réuni dans un dossier disponible en ligne. Le dossier comporte :

- l'analyse du livre terrier de 1449 ;
- l'analyse du compoix de 1668 ;
- l'analyse du cadastre napoléonien de 1828 ;
- la retranscription du questionnaire de statistiques agricoles de 1873 ;
- la retranscription des tableaux du cadastre viticole de 1953 ;
- la retranscription des tableaux R. Souriac 1973 ;
- la retranscription des tableaux de M. Lachiver 2002 ;
- l'annuaire des toponymes ;
- ainsi que l'ensemble des tableaux réalisés durant le master 1.

lien pour accéder au dossier : [Dossier annexes externes](#)

Liste des sources

- 1/ Archives départementales de Foix, 8J38, *Livre terrier de Moulis*, 1446.
- 2/ Archives départementales de Foix, 131 EDT CC1 et CC2, *Compoix de Moulis*, 1668.
- 3/ Archives départementales de Foix, 3F2446, *Cadastre napoléonien de Moulis*, 1828.
- 4/ Archives départementales de Foix, 3F2446, *Matrice cadastrale*, 12 février 1828.
- 5/ Archives départementales de Foix, 12M119, *Questionnaire statistique de l'Arondissement de Saint-Girons*, 1873.
- 6/ Archives départementales de Foix, 4°172, *Cadastre viticole de l'Ariège*, 1953.

Bibliographie

- [8Wines, 2024] 8Wines (2024). Consommation de vin en France 2010 - 2024.
- [Bioteau, 2024] Bioteau, C. (2024). La baisse de la consommation de vin rouge : tendances mondiales et particularités françaises.
- [Blanchard, 1930] Blanchard, R. (1930). La répartition de la vigne dans les Alpes françaises. *Revue de Géographie Alpine*, 18(2) :219–260. Publisher : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS.
- [Blum, 2024a] Blum, O. (2024a). 3. Enquêtes annuelles | Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture.
- [Blum, 2024b] Blum, O. (2024b). Premières enquêtes agricoles.
- [Bouby et al., 2023] Bouby, L., Chabal, L., Bonhomme, V., Baly, I., Battentier, J., Ben Makhad, S., Bonnaire, E., Cabanis, M., Callou, C., Cenzon-Salvayre, C., Courbray, S., Daoulas, G., Delhon, C., Derreumaux, M., Dhesse, P., Dietsch Sellami, M.-F., Dufraisse, A., Durand, A., Durand, F., Figueiral, I., Flottes, L., Gillot, I., Hallavant, C., Henry, A., Jeanty, A., Jedrusiak, F., Liottier, L., Marinval, P., Martin, L., Neveu, E., Paradis, L., Pinaud-Querrac'h, R., Poirier, P., Pradat, B., Preiss, S., Rovira, N., Ros, J., Salavert, A., Schaal, C., Thiébault, S., Tillier, M., Toulemonde, F., Vaschalde, C., Wiethold, J., Ruas, M.-P., and Matteredne, V. (2023). The Holocene history of grapevine (*Vitis vinifera*) and viticulture in France retraced from a large-scale archaeobotanical dataset. *Palaeogeography, Palaeoclimatology, Palaeoecology*, 625 :111655.
- [Brouard, 2024] Brouard, J.-M. (2024). La production et la consommation de vin en baisse au niveau mondial en 2023.
- [Carrier and Mouthon, 2010] Carrier, N. and Mouthon, F. (2010). Chapitre I. — L'homme médiéval et le milieu alpin. In *Paysans des Alpes : Les communautés montagnardes au Moyen Âge*, Histoire, pages 11–30. Presses universitaires de Rennes, Rennes. Code : Paysans des Alpes : Les communautés montagnardes au Moyen Âge.
- [Chevalier, 1949] Chevalier, M. (1949). III. Note sur les usurpations de terres en Couserans au milieu du XIXe siècle. *Annales du Midi*, 61(5) :325–329. Company : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Distributor : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Institution : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Label : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Publisher : Privat.
- [Cursente, 2005] Cursente, B. (2005). Essai sur la borde médiévale dans la France du Sud-Ouest. In Antoine, A., editor, *La maison rurale en pays d'habitat dispersé* :

- de l'Antiquité au XXe siècle*, Histoire, pages 271–278. Presses universitaires de Rennes, Rennes. Code : La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XXe siècle.
- [Desnise, 1779] Desnise, D. (1779). Les vignes et les vins de Bourgogne : mémoire de dom Denise, moine cistercien | Desnise Dom.
- [Dion, 1955] Dion, R. (1955). Le vin d'Arbois au Moyen Age. *Annales de géographie*, 64(343) :162–169. Publisher : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS.
- [Dion, 1977] Dion, R. (1977). *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXe siècle*. Histoires. Flammarion, Paris.
- [Dulhoste, 2023] Dulhoste, C. (2023). *La Bataille des Vins de Henri d'Andeli, XIIIe siècle - Texte intégral - Traduction inédite*. Reine De Whine 3doozen, Paris.
- [Durbiano, 1975] Durbiano, C. (1975). I.V.C.C., Le vignoble français d'après le cadastre viticole, évolution de 1958 à 1968. *Méditerranée*, 23(4) :93–94. Company : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Distributor : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Institution : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Label : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Publisher : Publications de l'Université de Provence.
- [Dérioz, 1994] Dérioz, P. (1994). *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne - Revers sud-oriental du Massif Central*. Structures et dynamiques spatiales - n°1. LABORATOIRE STRUCTUREE ET DYNAMIQUES SPATIALES. AVIGNON.
- [France, 2025] France, A. (2025). L'œnotourisme en France en pleine croissance : 12 millions de visiteurs en 2023 | Atout France.
- [Gadrat, 1938] Gadrat, F. (1938). Le mouvement de la population en Ariège de l'an IX à 1936. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 9(1) :5–45. Company : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Distributor : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Institution : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Label : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Publisher : Instituts de géographie des Facultés des lettres de Toulouse et de Bordeaux.
- [Galet, 1993] Galet, P. (1993). *Précis de viticulture : à l'usage des ingénieurs agronomes, des étudiants en agronomie et en œnologie, des techniciens des lycées agricoles, et des professionnels de la viticulture*. Dehan, Montpellier, 6e éd. entier. ref. edition.
- [Glatre, 2020] Glatre, E. (2020). *Histoire(s) de vin : 33 dates qui façonnèrent les vignobles français*. Editions du Félin.

- [Labbé, 2018] Labbé, T. (2018). La géographie viticole des humanistes français du XVIème siècle. *Crescentis. Revue internationale d'histoire de la vigne et du vin*, (1). Publisher : Université de Bourgogne.
- [Lachiver, 1988] Lachiver, M. (1988). *Vins, vignes et vigneronns : histoire du vignoble français*. Les Nouvelles études historiques. Fayard, Paris.
- [Lacombe, 2012] Lacombe, T. (2012). Contribution à l'étude de l'histoire évolutive de la vigne cultivée (*Vitis vinifera* L.) par l'analyse de la diversité génétique neutre et de gènes d'intérêt.
- [Legouy et al., 2022] Legouy, F., Baumert, P., Boulanger, S., and Réjalot, M. (2022). La géographie de la vigne et du vin : points de convergences et démarcations. In *Fragments de Géo*, pages 73–94. Presses universitaires de Vincennes.
- [Moustier, 2023] Moustier, P. (2023). Le vignoble des Hautes-Alpes au travers des cadastres napoléoniens, p. 381- 394. volume Tome II. Issue : 14.
- [Naudet, 2015] Naudet, F. (2015). Marbres Grand et Noir Antique.
- [Ouchikh, 2022] Ouchikh, S. (2022). Vin : L'insolent succès du prosecco en France.
- [Pasquet, 2012] Pasquet, O. (2012). Étude géohistorique du vignoble et des paysages viticoles savoyards.
- [Pugliese et al., 2011] Pugliese, M., Gullino, M. L., and Garibaldi, A. (2011). Effect of climate change on infection of grapevine by downy and powdery mildew under controlled environment. *Communications in Agricultural and Applied Biological Sciences*, 76(4) :579–582.
- [Reinhard, 1950] Reinhard, M. (1950). La statistique de la population sous le Consulat et l'Empire. Le Bureau de statistique. *Population (France)*, pages pp. 103–120.
- [Renouard, 1952] Renouard, Y. (1952). Le grand commerce du vin au moyen âge. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1(1) :5–18. Publisher : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS.
- [Renouard, 1964] Renouard, Y. (1964). Le vin vieux au Moyen âge. *Annales du Midi*, 76(68) :447–455. Publisher : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS.
- [Roginska, 2024] Roginska, F. (2024). Observatoire Dugas 2024 : Tendances de Consommation et d'Achat des Spiritueux Premium en France [Infographies].
- [Ros and Vaschalde, 2021] Ros, J. and Vaschalde, C. (2021). De l'exploitation de la vigne en Roussillon antique et médiéval : Bilan archéobotanique. In Brisville, M., Renaud, A., and Rovira, N., editors, *L'alimentation en Méditerranée occidentale aux époques antique et médiévale : Archéologie, bioarchéologie et histoire*,

- Archéologies méditerranéennes, pages 139–153. Presses universitaires de Provence, Aix-en-Provence. Code : L'alimentation en Méditerranée occidentale aux époques antique et médiévale : Archéologie, bioarchéologie et histoire.
- [Schapira et al., 2023] Schapira, R., Tositti, L., and Caracciolo, S. (2023). Environnement : les conséquences néfastes de la culture du prosecco.
- [Sclafert, 1926] Sclafert, T. (1926). *Le Haut-Dauphiné au moyen âge*. PhD thesis, Recueil Sirey, Paris. Book Title : Le Haut-Dauphiné au moyen âge.
- [Souriac, 1978] Souriac, R. (1978). *Le Comté de Comminges au milieu du XVIe siècle*. PhD thesis, Éd. du C.N.R.S, Paris. Book Title : Le Comté de Comminges au milieu du XVIe siècle ISBN : 9782222023982.
- [SoWine, 2024] SoWine (2024). Décryptage Baromètre SOWINE/Dynata 2024. Section : Bière.
- [Stengel and Yengué, 2020] Stengel, K. and Yengué, J.-L. (2020). Introduction. Le terroir viticole comme symbole de la qualité et miroir culturel. In *Le terroir viticole : Espace et figures de qualité*, Tables des hommes, pages 11–22. Presses universitaires François-Rabelais, Tours. Code : Le terroir viticole : Espace et figures de qualité.
- [Zaka et al., 2016] Zaka, S., Frak, E., Julier, B., Gastal, F., and Louarn, G. (2016). Intraspecific variation in thermal acclimation of photosynthesis across a range of temperatures in a perennial crop. *AoB Plants*, 8 :1–15. Publisher : Oxford University Press.
- [Zink, 1989] Zink, M. (1989). Autour de La Bataille des Vins d'Henri d'Andeli : le blanc du prince, du pauvre et du poète. Dijon. Jeanne Lafitte.

Table des figures

1	Carte des crus de France en 1223 selon <i>La Bataille des Vins</i> de Henri d'Andeli (Catherine Dulhoste, 2023)	10
2	Extrait du compoix de Moulis déclaration de Lisier du Treth, 131 EDT folio 19 (verso)	18
3	Extrait de la matrice cadastrale de Moulis, Section A pages 7-8	19
4	Répartition des propriétaires en fonction du nombre de mention de vigne d'après le compoix de 1668	22
5	Répartition des parcelles de vignes d'après le cadastre napoléonien	23
6	Localisation des toponymes du compoix	24
7	Extrait des déclarations de Guilhem Tisserer dit Lont issu du livre terrier de 1449, folio 3R	31
8	Exemple de déclarations ajoutées a posteriori, d'après le livre terrier de 1449, f°159v et f°160r	33
9	Extrait du Tableau Synoptique des Réponses de 1873, f°11	34
10	Extrait de l'Annuaire Toponymique de Moulis	36
11	Extrait de l'annuaire recensant l'ensemble des propriétaires fonciers, d'après le livre terrier	40
12	Déclarations de Guilhem de Lauseg, extrait du livre terrier de Moulis, f°32 recto	42
13	répartition de l'occupation du sol de Moulis à partir du nombre de parcelles, d'après le livre terrier	44
14	Répartition de l'imposition des propriétaires de vignes, d'après le livre terrier	45
15	Répartition de l'imposition des propriétaires de vignes, d'après le livre terrier	46
16	Répartition de l'occupation de sol sur le territoire de Moulis, d'après l'enquête de 1873	49
17	répartition des surfaces de l'occupation de sol sur le territoire de Moulis, d'après le cadastre napoléonien.	50
18	Comparaison de la valeur de la production arboricole de 1873 avec une année moyenne, d'après l'enquête statistique de 1873.	51
19	Répartition des types de prés en fonction de leur surface, d'après l'enquête statistique de 1873	52
20	Comparaison de la production annuelle totale en fourrage d'après l'enquête de 1873	53

21	Répartition de l'occupation de sol dans le canton de Saint-Girons, d'après les cadastres napoléoniens.	55
22	Répartition des types cultures en fonction de leur surface, d'après les données moulisiennes	57
23	Répartition des types cultures en fonction de leur surface, d'après les données cantonales	57
24	Carte des régions agricoles de l'Ariège, d'après le cadastre viticole de 1953	60
25	Évolution des superficies viticoles de l'Ariège en fonction des périodes de plantations	62
26	Évolution des superficies viticoles de l'Ariège en fonction des périodes de plantations	62
27	Évolution des superficies viticoles ariégeoises en fonction de leur situation topographique	64
28	Répartition de l'encépagement de Moulis	65
29	Répartition de l'encépagement de l'Ariège	66
30	Encépagement de Moulis	67
31	Répartition des couleurs de cépages sur le territoire de Moulis, d'après le cadastre viticole	68
32	Évolution de la superficie du vignoble ariégeois, d'après Lachiver, 1988	70
33	Évolution de la superficie du vignoble français, d'après Lachiver, 1988	70
34	Évolution du nombre de récoltant en Ariège, d'après M. Lachiver, 1988	72
35	Évolution du nombre de récoltants en France, d'après M. Lachiver, 1988	72
36	Répartition des parcelles de vignes sur le territoire de Moulis en 1828	76
37	Répartition des parcelles de vignes en fonction du degré de pente sur le territoire de Moulis en 1828	77
38	Exemple de chevauchement de deux plans cadastraux après géoréférencement, section C feuille 3 partie 1 et feuille 2 partie 2	85
39	Extrait du Questionnaire de Statistique Agricole de 1873, f°1	86
40	Extrait du Cadastre Viticole, f°5	87
41	Répartition de l'imposition des "petits" propriétaires, d'après le livre terrier de Moulis	88
42	Répartition du nombre de déclarations des "petits" propriétaires, d'après le livre terrier de Moulis	88
43	Répartition de l'imposition des propriétaires "modestes", d'après le livre terrier de Moulis	89

44	Répartition du nombre de déclarations des propriétaires "modestes", d'après le livre terrier de Moulis	89
45	Répartition de l'imposition des propriétaires "moyens", d'après le livre terrier de Moulis	90
46	Répartition du nombre de déclarations des propriétaires "moyens", d'après le livre terrier de Moulis	90
47	Répartition de l'imposition des "grands" propriétaires, d'après le livre terrier de Moulis	91
48	Répartition du nombre de déclarations des "grands" propriétaires, d'après le livre terrier de Moulis	91
49	Comparaison des rendements de Moulis entre une année moyenne et l'année 1873	92
50	Comparaison des rendements du canton entre une année moyenne et l'année 1873	92
51	Comparaison de la production annuelle totale de fourrage entre une année moyenne et l'année 1873, d'après les données moulisiennes	93
52	Comparaison de la production annuelle totale de fourrage entre une année moyenne et l'année 1873, d'après les données cantonales	93
53	Comparaison du produit moyen brut entre une année moyenne et l'année 1873, d'après les données moulisiennes	94
54	Comparaison du produit moyen brut entre une année moyenne et l'année 1873, d'après les données cantonales	94
55	Répartition des types de prés en fonction de leur surface, d'après les données moulisiennes	95
56	Répartition des types de prés en fonction de leur surface, d'après les données cantonales	95
57	Répartition des superficies agricoles utiles des communes du Castillonais en 1539, d'après R. Souriac 1973	96
58	Répartition des superficies agricoles utiles des communes du Castillonais au XVIII ^e siècle, d'après R. Souriac 1973	96
59	Répartition des superficies agricoles utiles des communes du Castillonais en 1973, d'après R. Souriac 1973	97
60	Évolution de la production vinicole en Ariège, d'après M. Lachiver 1988	98
61	Évolution de la production vinicole en France, d'après M. Lachiver 1988	98
62	Répartition des parcelles de vignes en fonction de l'exposition sur le territoire de Moulis	99

Liste des tableaux

1	Extrait de la base de données d'après la matrice cadastrale de 1828. . .	20
2	Extrait de la base de données d'après le livre terrier de 1449.	32
3	Extrait de la base de données d'après le questionnaire de statistique agricole de 1873.	33
4	Totaux des déclarations issus de la base de données d'après le livre terrier de 1449.	43
5	Comparaison des surfaces d'occupation de Moulis par rapport au can- ton de Saint-Girons	56
6	Comparaison des surfaces agricoles utiles en Castillonnais, d'après R. Souriac, 1973	73

Table des matières

1	Introduction	4
2	Historiographie	8
2.1	Une approche historique de la viticulture française	8
2.2	Géographie viticole des zones de montagne	12
3	Rappel de ce qui a été fait en M1	16
3.1	La présentation des documents exploités	16
3.2	La méthode employée	18
3.3	Les résultats obtenus	21
4	Présentation des sources de cette année	25
4.1	Le livre terrier de 1449	25
4.2	La statistique agricole de 1873 du canton de Saint Girons.	25
4.3	Le cadastre viticole ariégeois de 1953	28
5	Méthodologie	31
5.1	La mise en place des bases de données	31
5.2	Modifications apportées au mémoire de M1	35
6	Résultats	38
6.1	Un aperçu de Moulis au XV ^e siècle. Étude de l'occupation de sol de Moulis d'après son livre terrier.	39
6.1.1	Les propriétaires de Moulis	39
6.1.2	Vision d'ensemble de l'occupation de sol.	41
6.1.3	L'analyse du vignoble.	45
6.2	Le vignoble de Moulis d'après le questionnaire de statistiques agricoles de 1873.	48
6.2.1	La répartition des surfaces agricoles de Moulis, spécialisation ou diversification des productions?	49
6.2.2	Regards croisés sur le XIX ^e siècle : le cadastre napoléonien et l'enquête de statistique agricole de 1873.	54
6.2.3	Moulis à l'échelle du canton de Saint-Girons.	55
6.3	Le vignoble de Moulis, vitrine de la viticulture ariégeoise? Étude du territoire d'après le cadastre viticole de 1953.	59
6.3.1	Superficie du vignoble et répartition des exploitations	60
6.3.2	L'encépagement à différentes échelles	65

6.3.3	Mise en perspective et discussion des résultats.	69
6.4	Les cartes	75
7	Conclusion et Perspectives	78
7.1	Pour conclure	78
7.2	Autocritique et pistes d'amélioration	80
7.3	Perspectives	81
8	Annexes	84
8.1	Annexe I	85
8.2	Annexe II	86
8.3	Annexe III	87
8.4	Annexe IV	88
8.5	Annexe V	89
8.6	Annexe VI	90
8.7	Annexe VII	91
8.8	Annexe VIII	92
8.9	Annexe IX	93
8.10	Annexe X	94
8.11	Annexe XI	95
8.12	Annexe XII	96
8.13	Annexe XIII	98
8.14	Annexe	99
8.15	Annexes externes	100

